

# Panorama de l'agriculture en Vienne

Chiffres 2017

AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VIENNE



**Sources des données :** Agence BIO, Agreste, Agrial, ARPPC, Association régionale porcine Poitou-Charentes), Chambre d'agriculture de la Vienne, Coûts de production de la campagne 2016, mise en commun des données par le CERFRANCE, Copavenir et les chambres d'agriculture du PC, CRE, CRIEL Charentes-Poitou, DDT 86, Douanes viticoles (DGDDI), DRAAF Nouvelle-Aquitaine, EDEI, Éleveurs caprins demain, Fédération Viticole de l'Anjou et du Saumur, FRAB nouvelle-aquitaine, FranceAgriMer, IFCE, INOSYS élevage, Syndicat des vins de Saumur, Syndicat des vins du Haut-Poitou, Tendances Idele, Terra Lacta.

**Réalisation :** Olivier PAGNOT.

**Composition et Conception graphique :** Violaine RIVOLIER, Xavier BONNAUD.

**Contributions :** Sébastien BRIZARD, Annabelle CHAGUE, Alose CELERIER, Chantal DEHALLE, François DUPONT, Arold FAYOLLE, Guillaume GERMAIN, Béatrice GRIFFAULT, Gregory LIZEE, Adèle MARSAULT, Abdel OURZIK, Olivier PAGNOT, Olivier PASSELANDE, Jean-Philippe PERAUD, Isabelle SAUVION, Coline BOSSIS et Hélène BERAULT-GABORIT.

**Contributions hors Chambre d'agriculture :** Jonathan GABOULAUD, Benoit MATHIEU, Pierre PIOCHET, Yannis SURRY.

**Crédits photo :** p.1, 116 : Pixabay/wobogre - p.11 : CA23/Chapoulie J. - p.13 : CA86/SAUVION I. - p.19, 34, 35 : CA23/Sanchez A. - p.21 : CA87/Tourneur C. - p.23 : CA23/Tournadre E. - p.23 : CA07/Gachet C. - p.26 : CA34/Petit J.C. - p.29 : CA24/Amandine LEGROS - p.37 : CA64 - p.52 : CA41/Lucet D. - p.52 : CA06/NIEL N. - p.54 : CA01/Cerdon C. - p.54 : CA24 - p.63 : CA85/COUTANT B. - p.65 : CA29/PASQUET T. - p.65 : CA86/LAURANTIN P. - p.67 : La Chèvre, IDELE - p.69, 71, 73 : CA86/GRIFFAULT B. - p.89, 92 : CA29/Naitlho M. - p.95 : CA57/Touchot A. - p.109 : CA51/NIEL N. - p.114 : CA85/ GOUDEAU J.C.

## Sommaire

<b>Territoire de la vienne</b>	<b>04</b>
La population et structure de l'emploi	04
Le climat	05
Les ressources naturelles :	
Le sol	08
La ressource en eau	10
Les zones environnementales	14
Les zones défavorisées	18
Le foncier :	
L'espace agricole	20
L'espace boisé	20
La composition de la surface agricole utile	21
Le marché foncier	22
<b>Les exploitations agricoles</b>	<b>24</b>
Structure des exploitations agricoles	24
Statut juridique	26
Les systèmes d'exploitation	27
L'emploi agricole dans le département	29
L'économie de partage du matériel agricole	30
L'installation en agriculture	32
Évolution de la situation économique des exploitations	34
Valeur économique des productions agricoles	35
Les aides de la politique agricoles commune	36
Place de l'agriculture départemental dans la ferme Nouvelle-Aquitaine	37
<b>Les filières (nature, surfaces, productions, évolution)</b>	<b>38</b>
Les grandes cultures	38
Les cultures légumières	47
Les cultures industrielles	48
La viticulture	48
Les plantes aromatiques, médicinales et à parfum	53
Les fruits à coques et à pépins	53
La trufficulture	54
Les surfaces fourragères	56
Localisation des principales productions d'élevage	58
La filière caprine	60
La filière ovine	68
La filière bovin viande	74
La filière lait de vache	84
La filière porcine	90
Les productions animaux en résumé	94
La filière équine	96
L'apiculture	99
<b>L'agriculture biologique</b>	<b>100</b>
<b>Le tourisme et les circuits de proximité</b>	<b>102</b>
<b>La contribution de l'agriculture à la production d'énergie</b>	<b>104</b>
La biomasse énergétique	104
Le photovoltaïque	107
<b>L'enseignement</b>	<b>108</b>
Les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	108
Les maisons familiales et rurales	114

# La population et structure de l'emploi

Le département compte 438 136 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en augmentation de 3,2% sur une décennie.

En 2015 : 360 408 personnes de 15 ans et plus dont :  
40% d'actifs ayant un emploi (173 367)  
24% de retraités (107 750)

## Indicateurs :

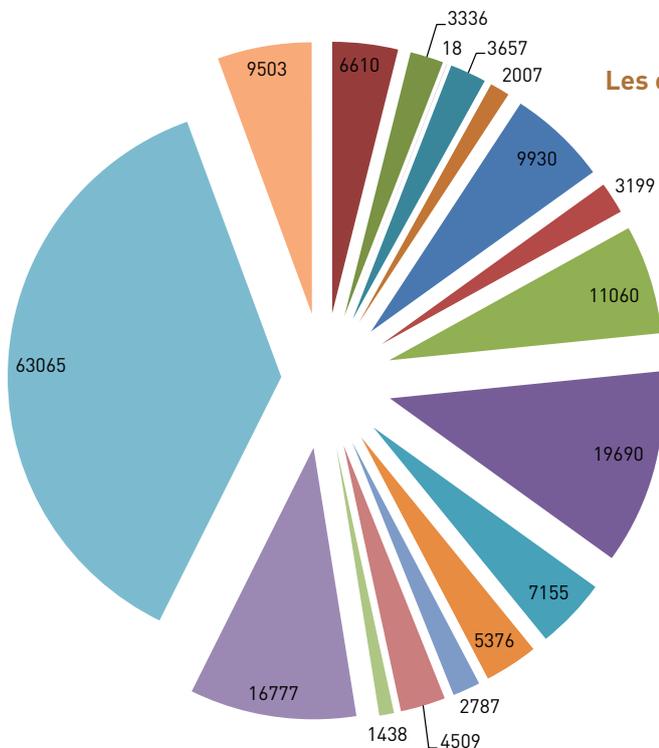
- 0,67% de la population Française métropolitaine
- 7,4% de la population régionale Nouvelle-Aquitaine
- 0,66% des emplois nationaux
- 7,35% des emplois de Nouvelle-Aquitaine

Agriculture et fabrication de denrées alimentaires totalisent 9 946 emplois en 2015 dont 52% sous le statut de salarié. La branche agricole a perdu 5% de ses emplois en 4 ans.

Le secteur agricole de la Vienne (agriculture, sylviculture) compte 6 610 emplois en 2015 soit 5,5% des emplois de la région Nouvelle-Aquitaine et 0,95% du national.

## Répartition des emplois par secteurs d'activités 2015 (source insee)

	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	France
agriculture	3,9%	5,2%	2,7%
industrie	13,0%	12,0%	12,5%
construction	6,5%	7,2%	6,6%
tertiaire marchand	39,5%	41,7%	46,4%
tertiaire non marchand	37,1%	34,0%	31,8%



## Les emplois par secteur d'activité

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
- Cokéfaction et raffinage
- Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines
- Fabrication de matériels de transport
- Fabrication d'autres produits industriels
- Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
- Construction
- Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- Transports et entreposage
- Hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien
- Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
- Autres activités de services

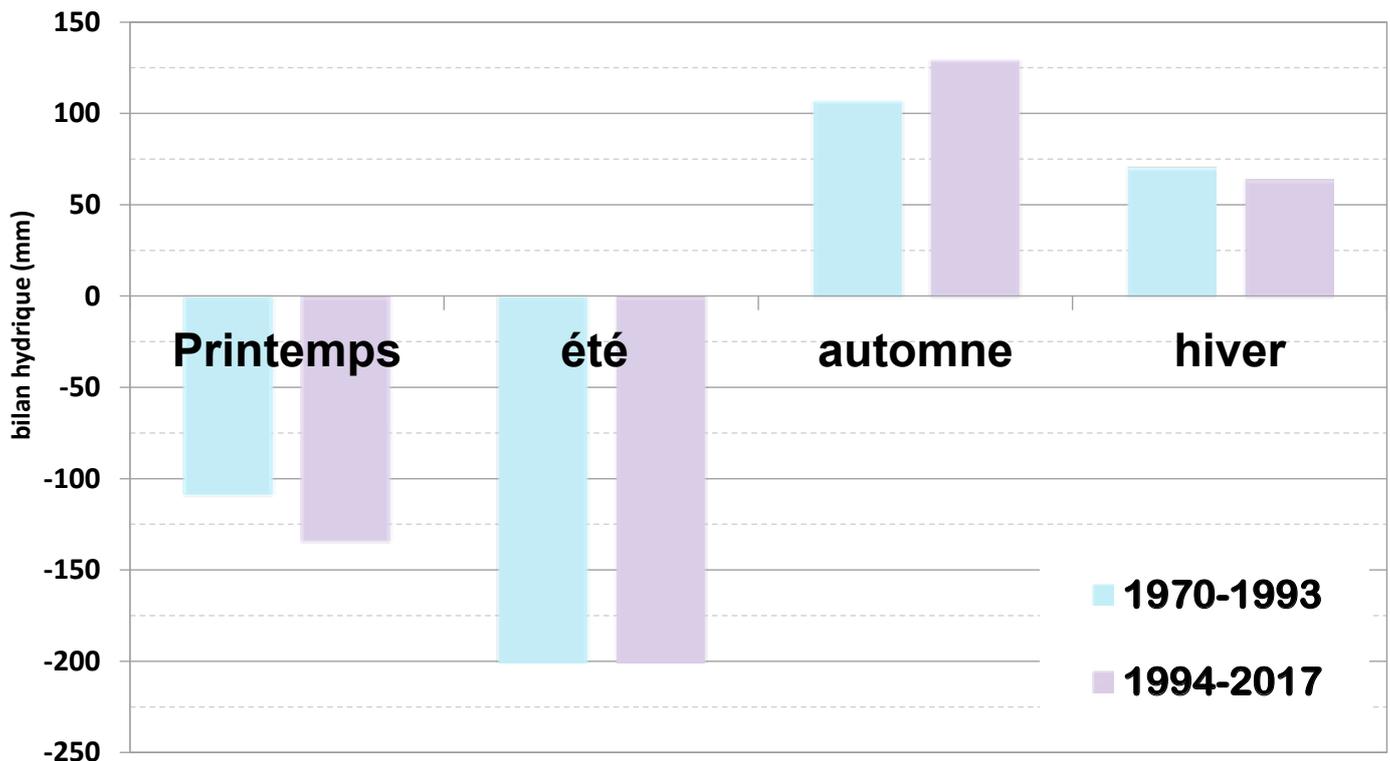
En 2015, 3,4% des salariés de la Vienne travaillent dans la production agricole ou l'industrie agroalimentaire (5,2% en Nouvelle-Aquitaine et 2,7% en France métropolitaine).

# Le climat

La Vienne est située au carrefour du Bassin Aquitain et du Bassin Parisien, du Massif Central et du Massif Armoricain. Par sa position géographique au centre-ouest de la France et à l'extrême ouest du continent Eurasie, les influences océaniques sont largement prépondérantes sur la Vienne. Elles contribuent à la modération du climat. Les chiffres présentés dans les paragraphes suivants confirment ce constat. Cependant, certaines données permettent d'observer dès à présent une évolution de ce climat.

## Températures

Evolution du bilan hydrique (P-ETP) par saison de 1970 à 2017  
et  
comparaison des périodes 1970-1993/1994-2017



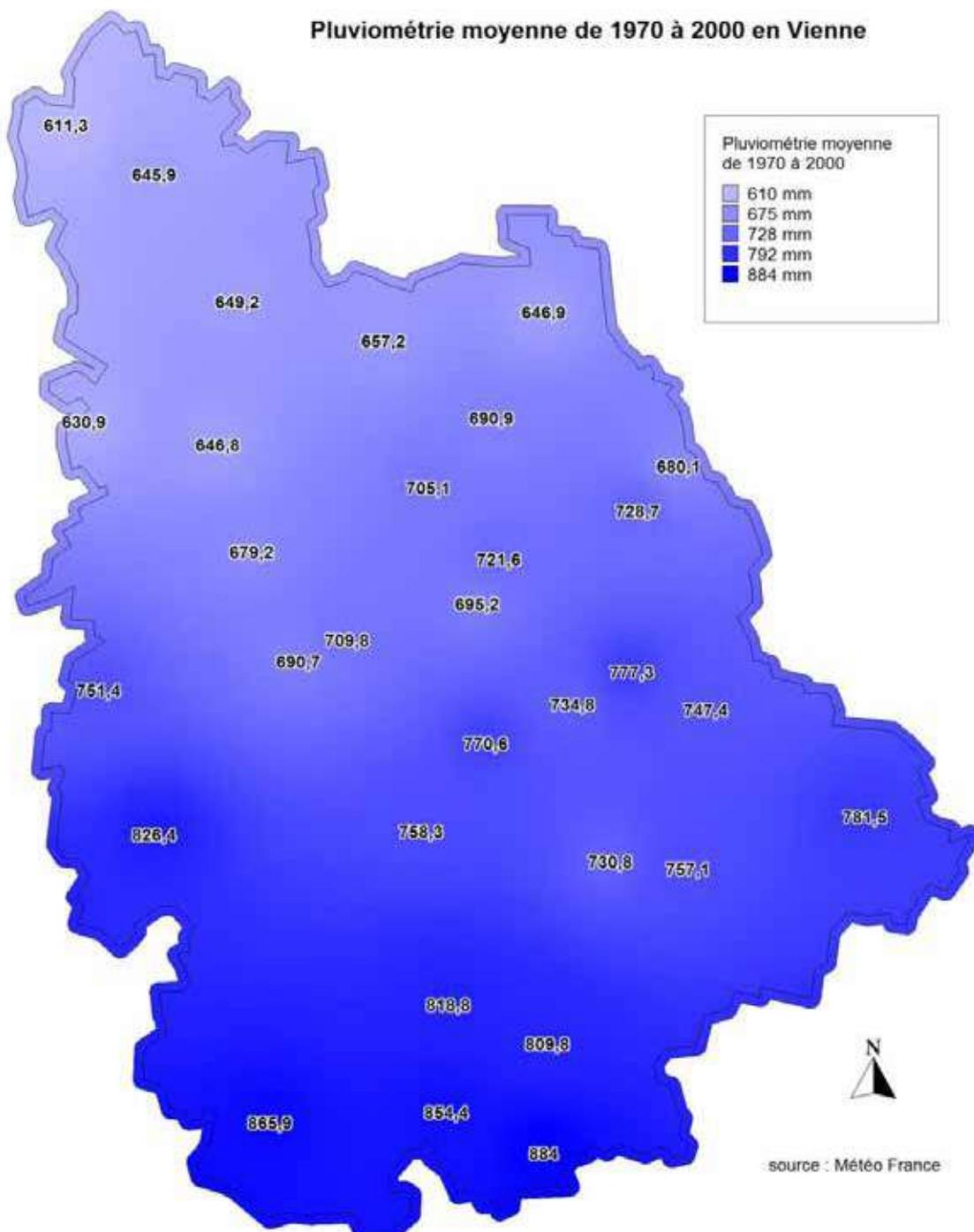
Le graphique ci-dessus présente les températures moyennes annuelles mesurées à la station météorologique de Poitiers de 1968 à 2017. La température moyenne du département est proche des 11,8°C.

Mais cette moyenne est à inclure dans un contexte d'augmentation. Ainsi dans les années 70, cette moyenne annuelle oscillait entre 10,5 et 11,5°C. Depuis 5 ans, elle oscille entre 12 et 13°C.

# Le climat

## Pluviométrie

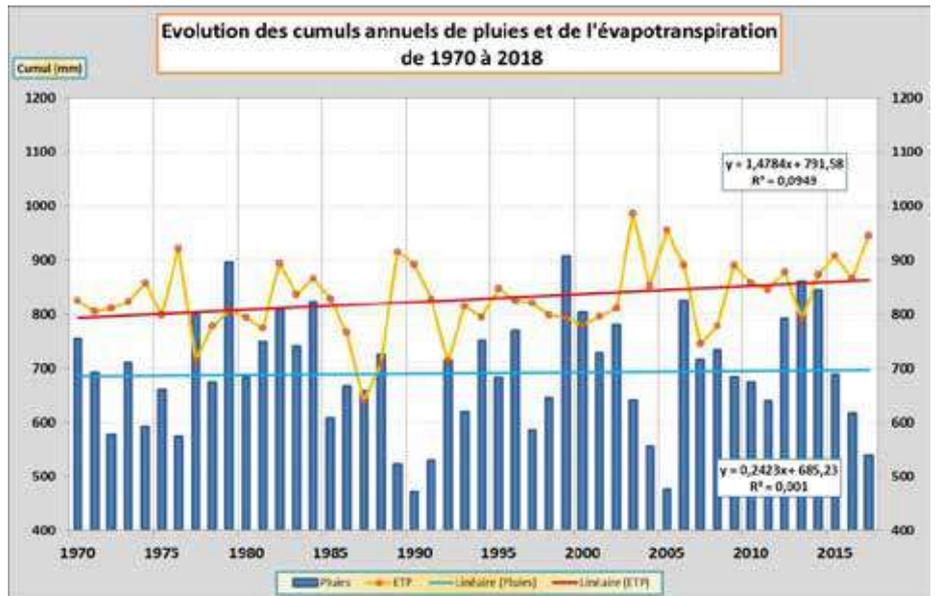
La pluviométrie est présentée sous forme graphique et mathématique.  
La carte permet une analyse de la répartition géographique des précipitations. Elle montre une différence, d'au moins 150 mm de précipitations entre le nord et le sud du département.



## L'évapotranspiration

Le graphique suivant présente l'évolution commune de la pluviométrie et de l'évapotranspiration potentielle à la station de Poitiers-Biard.

L'évapotranspiration potentielle est la quantité maximale d'eau susceptible d'être évaporée sous un climat donné par un couvert végétal bien alimenté en eau. Elle comprend donc l'évaporation du sol et la transpiration des plantes.



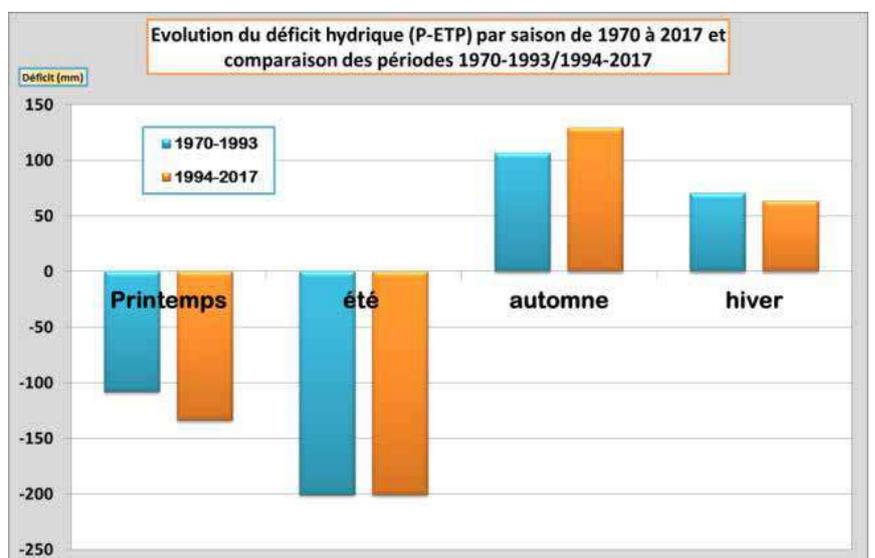
Même si les précipitations peuvent subir de fortes variations inter-annuelles (cf. 1990/1999 et 2005/2013) en atteignant plus de 400 mm d'amplitude, l'évolution sur les 45 dernières années restent stable et la moyenne annuelle est globalement de 700 mm. À contrario, l'évapotranspiration potentielle (ETP) subit finalement assez peu de variations inter-annuelles. En revanche, son évolution est clairement à la hausse depuis 1970. En effet, alors que l'ETP annuelle oscillait aux alentours des 800 mm il y a 40 ans, elle oscille aujourd'hui aux alentours des 900 mm.

## Bilan hydrique

Le bilan hydrique est la différence entre les précipitations et l'ETP. Quand cette différence est négative, il y a un déficit en eau et quand elle positive, il y a un excès.

Les résultats observés indiquent qu'à la station de Poitiers-Biard, les saisons du printemps et de l'été sont en situation de déficit. L'excès ne se retrouve que sur les deux autres périodes, à savoir automne et hiver. Au-delà des quantités d'eau qui restent intéressantes à retenir (environ -300 mm sur la période printemps/été), la comparaison des deux périodes (1970/1993 et 1994/2017) permet d'observer une augmentation du déficit au printemps et de l'excès à l'automne.

Pour conclure, si l'influence océanique a permis d'avoir un climat tempéré pendant de très longues années, l'évolution des trois indicateurs météorologiques observés montrent que des modifications climatiques sont en cours.



# Les ressources naturelles

## Le sol

### Géologie

Le département de la Vienne se situe à la jonction de quatre régions naturelles constituées des deux bassins sédimentaires de Paris et d'Aquitaine, et des deux massifs anciens, armoricain (Vendée) et central (le limousin). Ces régions sont reliées entre elles par le Seuil du Poitou qui fait communiquer le bassin de la Loire, situé au nord avec le bassin de la Charente localisé au sud.

L'histoire géologique avec des phases d'érosion et d'apport et les facteurs climatiques ont généré des paysages et des sols très différenciés.

Au nord, la marge du bassin de la Loire est constituée, d'une part de plaines et de collines calcaires issues des formations marines, d'autre part de hauts plateaux aux formations siliceuses et limoneux détritiques.

Au centre, le Seuil du Poitou est une plaine ondulée, où les sols calcaires d'origine marine sont englobés au sein de formations détritiques et des formations lacustres tertiaires. Ces étages géologiques sont dominés par les limons des plateaux, quaternaires.

Au sud-est, la marche du Limousin présente une étroite bordure constituée de granites et schistes, entourée par des formations et des dépôts divers, d'argile, de sable et de grès.

Au sud-ouest, sur la marge du Bassin Aquitain, les terres rouges à châtaigniers qui soulignent le sud du seuil du Poitou, cèdent la place à des sols calcaires d'origine marine.

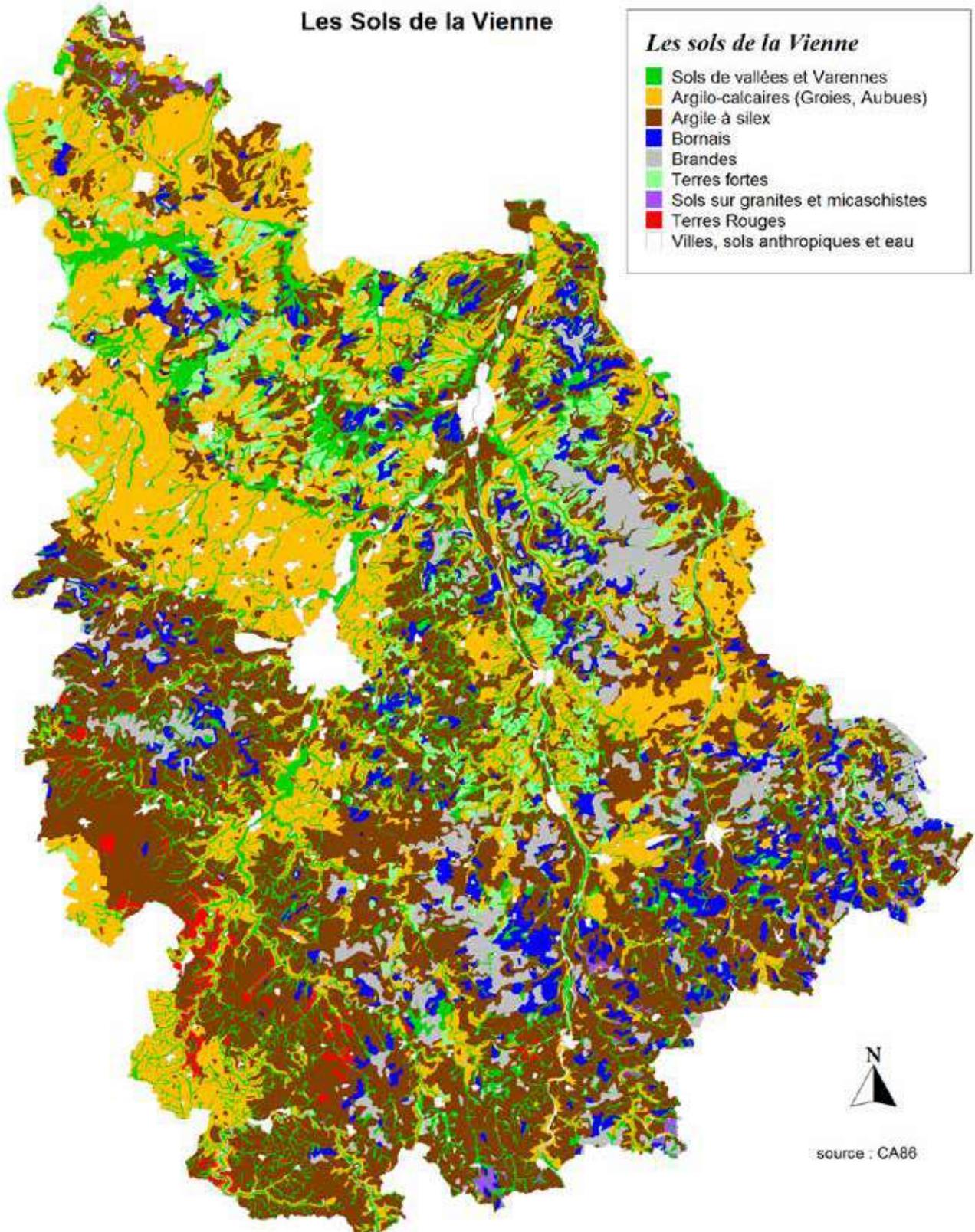
### Les sols de la Vienne

La superficie du département de la Vienne est d'environ 700 000 hectares avec la répartition suivante :

- **Sols de vallées** : 10 000 hectares soit 1,5 % de la superficie
- **Groies** : 200 000 hectares soit 28 %. Les groies sont des terres du sud-ouest de la France, argilo-calcaires, peu profondes (en général de moins de 50 cm d'épaisseur) et plus ou moins riches en cailloux. Elles sont fertiles et saines et donc, propices à la polyculture céréalière mais elles s'assèchent vite.
- **Varenes ou sables verts** : 55 000 hectares soit 8 %. Ils sont constitués d'épais dépôts sableux sur lesquels se sont formées des sols sableux à argilo-sableux intercalés de niveaux marneux, profonds, acides ou neutres selon les secteurs, et tantôt arides ou tantôt hydromorphes. Ce sont des sols caractéristiques du Loudunais. On les trouve, notamment, le long de la Vienne.
- **Aubues ou champagnes** : 48 000 hectares soit 7 %. Ce sont des sols gris clair, argilo-limoneux, sur craie et donc calcaires.
- **Argile à silex** : 68 000 hectares soit 10 %. Ce sont des sols limono-argileux à argileux en surface, plus au moins hydromorphes avec un pH proche de la neutralité.
- **Terres fortes** : 15 000 hectares soit 2 %. Ce sont des sols composés d'argilo-calcaires moyennement profonds alternant avec des sols limoneux, riches en cailloux et blocs de meulière.
- **Bornais** : 170 000 hectares soit 24 %. Ce sont des sols brun clair sur limons, profonds et humides, à tendance siliceuse.
- **Brandes** : 80 000 hectares soit 12 %. C'est un espace issu de la dégradation et de l'exploitation intensive de la forêt originelle. La lande couvrait jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Cette terre a été largement mise en culture à la suite de défrichements. Il s'agit maintenant d'espaces marginaux et menacés car considérés comme « peu productifs ».
- **Sols sur granites et micaschistes** : 25 000 hectares soit 3,5 %. Ce sont généralement des sols limono-sableux, hydromorphes et acides
- **Terres Rouges à châtaigniers** : 30 000 hectares soit 4 %. Ce sont des sols couleur acajou, siliceux, dérivés d'argiles ferrugineuses à silex provenant d'épandages superficiels du Massif central.

Superficie du département  
**700 000 ha**

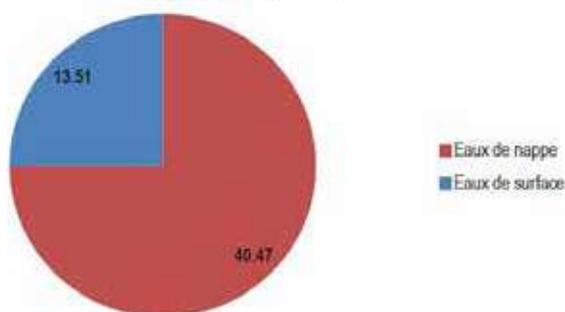
## Les Sols de la Vienne



# Les ressources naturelles

## La ressource en eau

Prélèvements agricoles en 2012  
(volumes en millions de m<sup>3</sup>)



### L'enjeu quantitatif

#### Les ressources en eau sollicitée pour l'irrigation

Deux types de ressources en eau sont sollicités pour l'irrigation :

- Les eaux de surface (pompage en cours d'eau et plans d'eau) pour environ 1/4 des volumes prélevés.
- Les eaux souterraines (forage en nappe) pour près des 3/4 des volumes prélevés.

La majorité des prélèvements agricoles réalisés dans les eaux de surface du département est prélevée dans le bassin versant de la Vienne, pour seulement un quart sur le bassin versant du Clain.

Quant aux prélèvements agricoles réalisés dans les eaux souterraines, plus de la moitié est prélevée dans le bassin versant du Clain.

#### Les volumes prélevés pour l'irrigation de 2010 à 2017

2010 : 47,34 millions de m<sup>3</sup>  
 2011 : 43,35 millions de m<sup>3</sup>  
 2012 : 47,13 millions de m<sup>3</sup>  
 2013 : 40,5 millions de m<sup>3</sup>  
 2014 : 23,95 millions de m<sup>3</sup>  
 2015 : 44,8 millions de m<sup>3</sup>  
 2016 : 49,55 millions de m<sup>3</sup>  
 2017 : 31,92 millions de m<sup>3</sup>

### Les exploitations irrigantes

Environ 892 exploitations irrigantes sont enregistrées en 2018 soit 25% des exploitations du département.

L'étude conduite en 2009 sur les impacts économiques de l'irrigation, montre l'importance de l'irrigation dans les systèmes laitiers avec un tiers des exploitations. A l'opposé, l'irrigation est très peu présente dans les systèmes ovins. En moyenne, la technique de l'irrigation concerne 17% des exploitations d'élevage.

### Les cultures irriguées

Sur les bassins du Clain et de la Dive du Nord où la Chambre d'agriculture de la Vienne assure la mission d'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau, la répartition des cultures irriguées en 2017 était la suivante :

Cultures	Surfaces en ha	%
Maïs grain	8 291	39 %
Céréales à paille	6 781	32 %
Oléagineux	1 307	6 %
Maïs ensilage	1 229	6 %
Melons	992	5 %
Protéagineux	864	4 %
Prairie, luzerne	553	3 %
Semences porte-graines	493	2 %
Maïs semence	285	1 %
Cultures maraîchères	191	1 %
Tabac	155	1 %
Cultures arboricoles	50	0 %
Sorgho	41	0 %
<b>Total</b>	<b>21 229</b>	

Avec près de 16,2 millions de m<sup>3</sup> consommés en 2017, les bassins du Clain et de la Dive du Nord représentent près de 50% des prélèvements réalisés sur le département.

## Les enjeux quantitatifs

Depuis 2005, les volumes prélevés pour les besoins de l'agriculture avoisinent les 50 millions de m<sup>3</sup>/an et varient en fonction des conditions pluviométriques. Ils sont majoritairement destinés aux besoins d'irrigation. Les prélèvements agricoles sont encadrés par diverses réglementations visant à les maîtriser (classement en Zone de Répartition des Eaux, volumes prélevables, arrêtés cadres sécheresses, Plan de Gestion des Etiages (PGE)).

Diverses démarches de la profession agricole visent à limiter les prélèvements agricoles en période de déficit. À noter l'élaboration en cours du Contrat Territorial de Gestion Quantitative du Clain (CTGQ) qui prévoit la création de retenues de substitution permettant de limiter les prélèvements d'eau dans le milieu naturel en période d'étiage.

## L'enjeu qualitatif

### Les zones vulnérables

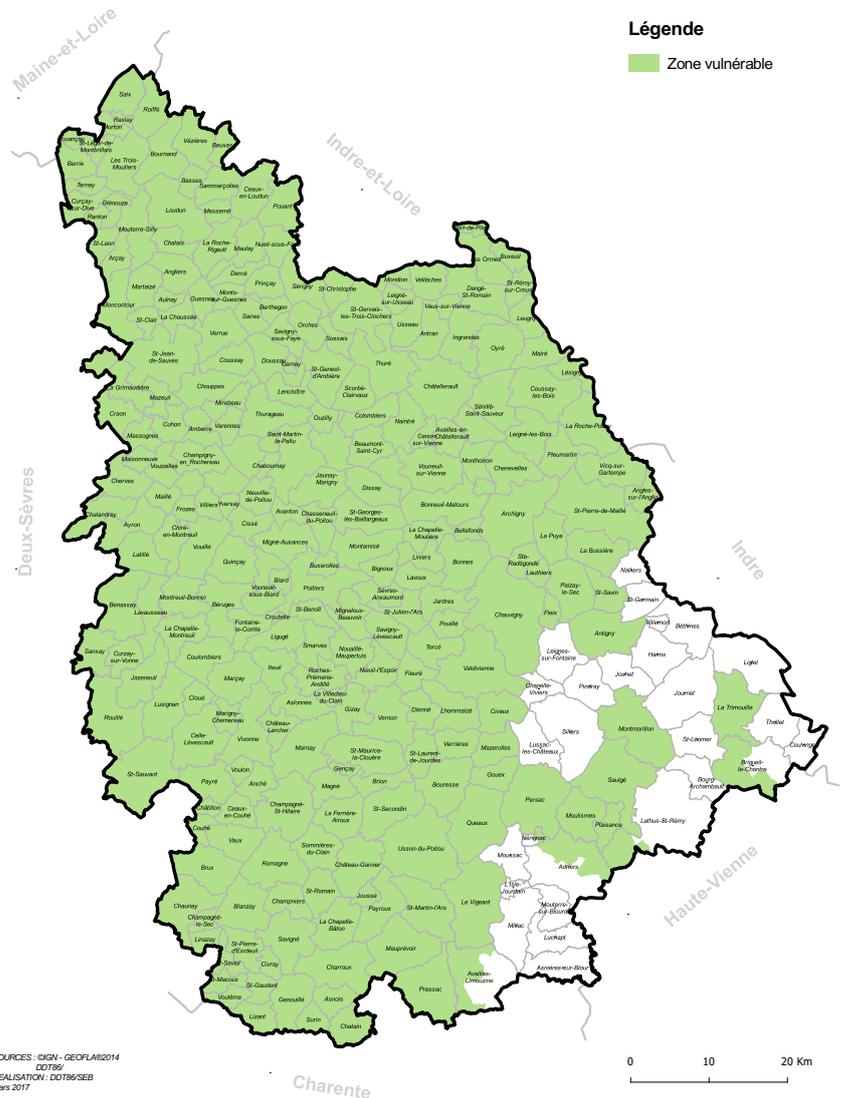
Pour protéger l'environnement et les ressources naturelles, la Directive Nitrates du 12 décembre 1991 définit des territoires qu'elle qualifie en « zones vulnérables » sur lesquels sont imposés des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution liés à l'apport en nitrates. Ce zonage est accompagné d'un programme d'actions national nitrates.

88% du département est classé en « zones vulnérables » pour les nitrates.



## Zone vulnérable aux nitrates

Après révision de février 2017



SOURCES : IGN - GEOLAB2014  
DOT166  
REALISATION : DOT165/SEB  
mars 2017

# Les ressources naturelles

## Les enjeux qualitatifs pour l'eau potable

90 % des captages, en nombre et en volume prélevé, sont classés en sensibilité qualitative forte (dépassement d'une limite de potabilité). Cette fragilisation de la qualité des eaux brutes est due notamment à la présence de nitrates et produits phytosanitaires et, dans une moindre mesure, d'éléments indésirables d'origine naturelle (Sélénium et Fluorure).

Des mélanges sont réalisés lorsque cela est possible afin d'obtenir des eaux distribuées avec des concentrations les plus éloignées des valeurs seuils des normes. La problématique prioritaire est la pollution anthropique des nappes libres et superficielles, principalement liées à la présence de nitrates et de produits phytosanitaires.

Les paramètres nitrates et produits phytosanitaires fragilisent 40 % des captages en nappe libre (classés en vulnérabilité forte).

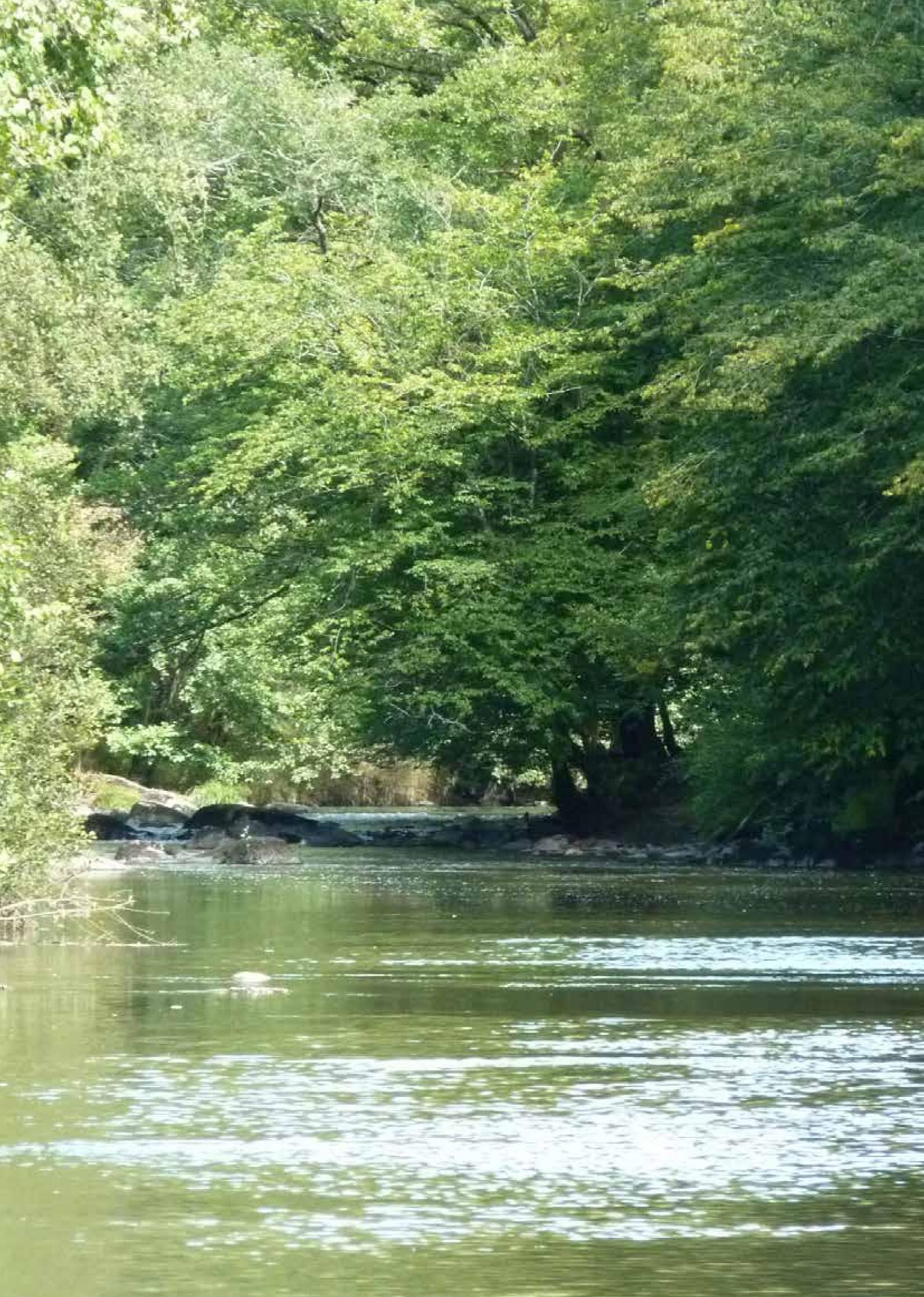
Les secteurs les plus assujettis aux produits phytosanitaires sont les ressources en eau de surface (impactées également sur les paramètres bactériologies et nitrates) ainsi que les nappes libres du Clain, de la Charente et de la Vienne.

Aujourd'hui, 31 « captages sensibles » ont été définis à travers les SDAGE 2016-2021. Il s'agit de captages à caractère stratégique, sensibles aux pollutions diffuses par les nitrates et produits phytosanitaires. Sur cette liste, 17 « captages prioritaires » sont identifiés. Des programmes d'actions Re-ressources doivent y être engagés.

### Captages prioritaires sur le département de la Vienne

Commune	Nom usuel AAC proposé	Nature de l'eau
Celles l'Evescault	Brossac	ESO
Curzay-sur-Vonne	La Jallière	ESO
Lavausseau	Fleury	ESO
Montamisé	Sarzec	ESO
Saint-Benoit	La Varenne – Le Clain	ESU
Celles l'Evescault	Choué	ESO
Antigny	Gué de Siaux	ESO
Quincay	Moulin de Vau – Forage	ESO
Quincay	Vallée de Ravard F3	ESO
Vouillé	Vallée de Favard F4	ESO
Saint-Léger-de-Montbrillais	La Fontaine du Son	ESO
Saint-Martin-l'Ars	Destilles	ESO
Smarves	Preuilly	ESO
Savigné	Bellevue	ESO
Saint-Pierre d'Exideuil	Les Champs	ESO
Limalonges	Les Bouquets	ESO
Saint-Romain-en-Charroux	Les Renardières	ESO

\*ESO = Eau Souterraine / ESU = Eau de surface



# Les zones environnementales

Le réseau Natura 2000 (article 3 de la directive n° 92/43/CEE) est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver et favoriser la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 cherche à concilier les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires avec les exigences écologiques des espèces, en tenant compte des particularités régionales et locales.

Ce réseau est composé de deux types de sites :

- Les ZPS (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive européenne n° 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux ».
- Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive « Habitats ».

## État des lieux dans la Vienne

Dans l'ex-Région Poitou-Charentes, comme dans le département, le réseau Natura 2000 est maintenant constitué pour l'essentiel. Avec 66% de la surface des sites terrestres constituée par les milieux agricoles, l'ex-région se distingue par le plus fort taux en France (moyenne nationale = 39%). L'agriculture est donc fortement concernée. Cette caractéristique résulte des superficies importantes des ZPS dans la Région et notamment dans la Vienne (près de 60 000 ha) du fait de la présence des outardes canepetières.

Cependant, avec 9,07% du territoire départemental, la Vienne se situe en dessous de la moyenne nationale (>12%).

18 sites dans notre département pour une surface totale de 39 500 ha.

## Le dispositif Natura 2000

Le document d'objectifs est au cœur du dispositif Natura 2000. Il contient :

- Une analyse décrivant l'état de conservation et la localisation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures de protection qui trouvent d'ores et déjà à s'appliquer ainsi que les activités humaines exercées sur le site.
- Les objectifs de développement durable du site ainsi que des propositions de mesures de toute nature permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats et des espèces.
- Les mesures contractuelles proposées, sous la forme de cahiers des charges, précisant notamment les engagements donnant lieu à contrepartie financière et les mesures d'accompagnement, la charte Natura 2000 du site,
- Les procédures de suivi des habitats et des espèces et d'évaluation de leur état de conservation.

## Le contrat Natura 2000

Il relève d'une démarche volontaire, Il est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil). La durée minimale du contrat est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Le contrat Natura 2000 contient :

- Des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière.
- Le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie
- Des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

## Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de contrats portant sur des engagements agroenvironnementaux (MAEC). Ils sont soumis aux règles applicables à ces derniers (conditions d'éligibilité, les contrôles et les sanctions).

Le nouveau programme PDRR court de 2014 à 2020. Les nouveaux engagements MAEC ont démarré à partir de 2015.

Sur les sites à enjeux Biodiversité, de 2015 à 2018, correspondant essentiellement aux sites Natura 2000, les engagements s'élèvent à :

- 203 pour les mesures systèmes polycultures élevage : représentant une enveloppe globale de 15 695 823 €.
- 5 908 ha, 506 km de haies, 25 km de ripisylves, 1 489 arbres et 122 mares engagés en mesures localisées représentant une enveloppe de 7 274 386 €.

## La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un accompagnement financier.

Elle est constituée d'une liste d'engagements portant sur tout ou partie du site et correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats et des espèces. Ces engagements sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas le versement d'une contrepartie financière.

## Une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les parcelles concernées sont classées dans l'une des catégories fiscales suivantes :

- Terres.
  - Prés et prairies naturels, herbages et pâturages.
  - Vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes.
  - Bois, aulnaies, saussaies, oseraies.
  - Landes, pâtis, bruyères, marais.
  - Lacs, étangs, mares, salins, salines et marais salants.
- Ces parcelles figurent sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB.

## Conditions d'octroi de l'exonération fiscale

- Le propriétaire doit avoir souscrit un engagement de gestion prenant la forme d'un contrat ou d'une charte Natura 2000 pour une durée de cinq ans ;
- Lorsque les parcelles sont données à bail en application de l'article L. 411-1 du code rural, l'adhésion à la charte et le contrat Natura 2000 doivent être cosignés par le preneur ;
- Le propriétaire doit avoir fourni au service des impôts l'engagement souscrit avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable.

L'exonération fiscale est applicable pendant cinq ans et est renouvelable. L'État compense chaque année, au bénéfice des communes et des EPCI à fiscalité propre, les pertes de recettes résultant de cette exonération fiscale.

## Une évaluation des incidences des programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement

Un régime particulier d'évaluation d'incidences des projets sur les sites Natura 2000 existe. Plusieurs listes d'activités soumises à cette procédure d'examen préalable, dite « évaluation d'incidences Natura 2000 » sont établies. (Cf le site de la préfecture : [www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Natura-2000/La-demarche-d-evaluation-des-incidences-Natura-2000/La-demarche-d-evaluation-des-incidences-Natura-2000](http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Natura-2000/La-demarche-d-evaluation-des-incidences-Natura-2000/La-demarche-d-evaluation-des-incidences-Natura-2000)).

Il s'agit des projets, plans, programmes ou manifestations (PPM) qui relèvent d'un régime d'encadrement administratif (autorisation, déclaration ou approbation) et qui sont susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site « Natura 2000 ». Par le fait même de leurs caractéristiques ou leur ampleur, ils doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences, qu'ils soient ou non situés à l'intérieur en tout ou en partie d'un site Natura 2000.

Le but d'une évaluation d'incidences est de déterminer si l'activité envisagée porte atteinte ou non aux objectifs de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation du site « Natura 2000 » considéré.

Surface Natura 2000  
dans la Vienne  
**39 500** ha

# Les zones environnementales

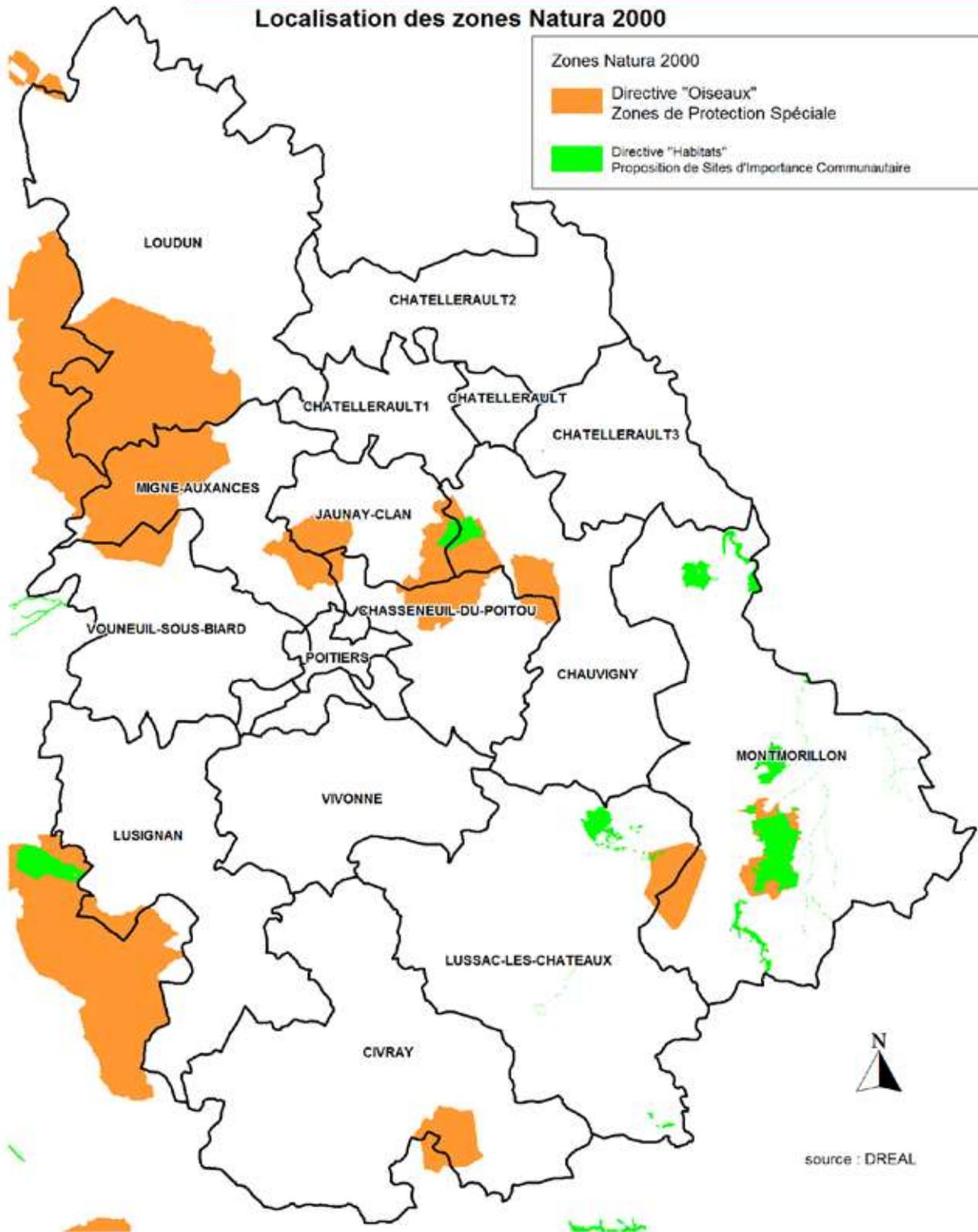


## Panorama de l'agriculture de la Vienne

Octobre 2018

Document CA86

### Localisation des zones Natura 2000



N° de sites	Sites Natura 200	Communes concernées	Année d'approbation du DOCOB	Surface du site	Opérateur
<b>Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)</b>					
FR5400452	Carrières des Pieds Grimaud	Senillé	2009	5	Vienne Nature
FR5400453	Landes du Pinail	Bonneuil Matours, Dissay, St Cyr, Vouneuil sur Vienne	2009	926	LPO Vienne
FR5400457	Forêt et pelouses de Lussac les Châteaux	Civaux, Lussac les Chx, Sillars	2009	930	LPO Vienne
FR5400458	Brande de la Pierre-là	Haims, Jouhet, Journet	2009	778	LPO Vienne
FR5400459	Vallée du Corchon	Liglet, Thollet, La Trimouille	2012	68	CERA/Biotopes
FR5400460	Brandes de Montmorillon	Bourg-Archambault, Journet, Lathus-St-Rémy, Montmorillon, St Léomer, Saulgé	2011	2775	Conservatoire d'Espaces Naturels P. Ch.
FR5400462	Vallée de la Gartempe – Les Portes d'Enfer	Lathus, Saulgé	2009	491	LPO Vienne
FR5400463	Vallée de la Crochatière	Moussac, Queaux, Le Vigeant	2012	519	CERA puis Symbiose
FR5400464	Etangs d'Asnières	Asnières-sur-Blour	2011	69	Biotopes
FR5400467	Vallée du Saleron	Lathus-St-Rémy, Bourg-Archambault, St Léomer, Journet, Béthines, Haims	2011	213	Symbiose Environnement
FR5400535	Vallée de l'Anglin	Angles-sur-l'Anglin, St Pierre de Maillé	2013	485	Vienne Nature
FR5402004	Basse Vallée de la Gartempe	St Pierre de Maillé, La Bussière	2013	682	Vienne Nature
<b>Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)</b>					
FR5212006	Champagne de Méron	En 86 : Pouancay, St Léger de Montbrillais (rappel en 49 : Epieds, Montreuil Bellay)	Validé	1334 dont 15% en 86	PNR Loire-Anjou-Touraine
FR5410014	Forêt de Moutière, Landes du Pinail, Bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran	Bignoux, Bonneuil M., Dissay, Liniers, La Chapelle Moutière, Montamisé, St Cyr, St Georges les Bx, Vouneuil sur V.	2009	8 123	LPO Vienne
FR5410015	Camp de Montmorillon, Landes de Ste Marie	Bourg-Archambault, Journet, Lathus-St Rémy, Montmorillon, St Léomer, Saulgé	2011	4 072	Conservatoire d'Espaces Naturels P. Ch.
FR5410016	Plateau de Bellefonds	Archigny, Bellefonds, Bonnes, Bonneuil-Matours	En cours	2 584	LPO Vienne
FR5410017	Bois de l'Hospice, Etang de Beaufour et environ	Moulistmes, Persac, Saulgé, Sillars	En cours	3 760	Biotopes
FR5410018	Plaine du Mirebalais et du Neuvillois	Amberre, Ayron, Chalandray, Champigny le Sec, Cherves, Chiré en Montreuil, Chouppes, Coussay, Craon, Cuhon, Frozes, Guesnes, La Chaussée, La Grimaudière, Maillé, Maison-neuve, Martaizé, Massognes, Mazeuil, Mirebeau, Moncontour, Rochereau, St Clair, St Jean de Sauves, Varennes, Verrue, Vouzailles Avanton, Chasseneuil du P., Jaunay Clan, Migné Auxances, Neuville du P., Veudeuvre du P.	2011	37 430	LPO Vienne
FR5410019	Région de Pressac, Etang de Combourg	Mauprévoir, Pressac (rappel 16 : Pleuville)	En cours	2 626	Biotopes
FR5410022	Plaine de la Mothe-St Héray – Lezay	St Sauvant (et 18 communes en 79)	2013	24 450 dont 5% en 86	GODS (79)

# Les zones défavorisées

La zone défavorisée simple établie depuis 1975 évolue en 2019 pour être remplacée par deux types de zones :

- Les zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN) sont définies en croisant des critères biophysiques de classement et des critères de réglage fin économique d'exclusion.

Les 8 critères biophysiques, classés en quatre groupes répondent aux règles européennes :

- Climat : températures basses ; sécheresse.
- Climat et sols : excès d'humidité des sols.
- Sols : drainage des sols limité ; texture et pierrosité défavorables ; faible profondeur d'enracinement ; propriétés chimiques médiocres.
- Relief : forte pente.

Les critères de réglage fin économique portent sur la production brute standard des petites régions agricoles en 2010, le chargement en UGB, le rendement départemental du blé tendre pour exclure les communes ayant surmontés leur handicap.

- Les surfaces classées en zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS) doivent répondre à l'un des critères suivant :

- La combinaison de la production brute standard, du chargement et du rendement en blé tendre.
- L'élevage extensif.
- L'environnement-paysage avec six modalités (haies, parcellaire morcelé, surfaces peu productives, zones humides, déprise agricole, insularité).

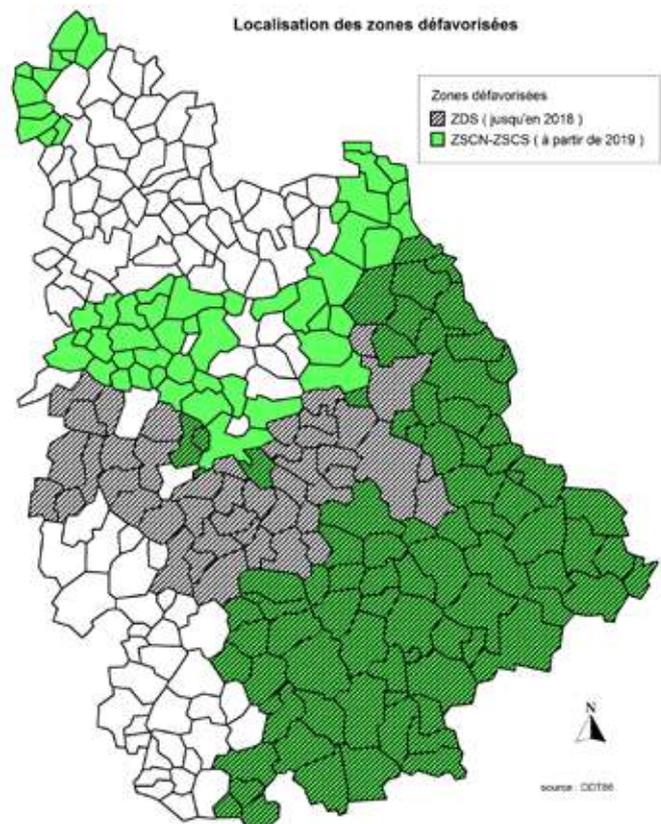


Désormais à partir de 2019, 139 communes sont classées contre 130 auparavant.

Les communes classées en zones défavorisées permettent aux exploitants de solliciter l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) qui vise à contrebalancer, pour partie, les conséquences sur les coûts de production et le revenu agricole et pour des productions fragiles.

Le nouveau classement retire 45 communes et introduit 54 nouvelles, modifiant sensiblement le zonage départemental applicable en 2019.

En conséquence un peu plus de 212 exploitations d'élevage sont écartées des indemnités de handicaps naturels pour un montant de 1,51 million d'€ soit en moyenne 5480€/ unité de travail non salarié. Au total 30 000 ha sont impactés par les conséquences de la révision du zonage.



## Jusqu'en 2018 les ¾ de l'élevage sont localisés en zones défavorisées

- 96 % des 179 000 brebis dans les troupeaux de plus de 50 reproducteurs sont détenues par 93 % des élevages ovins. À compter de 2019, cela ne représente plus que respectivement 88 % et 83 %.
- 8 % des 45 000 vaches détenues par 77 % des élevages d'au moins 10 vaches allaitantes sont localisés sur des communes classées. À compter de 2019 plus que les 2/3 du cheptel de vaches allaitantes avec 62 % des élevages.
- 40 % des 80 000 chèvres détenues par 43 % des élevages d'au moins 25 chèvres. En 2019 les chiffres sont respectivement de 28 % et 35 %.
- 53 % des 14 000 vaches laitières détenues par 55 % des élevages d'au moins 5 vaches. À compter de 2019, le nouveau zonage concernera plus que 38 % du cheptel départemental avec 43 % des élevages.
- Désormais avec la révision du zonage 63 % du cheptel herbivore et 61 % des exploitations d'élevage du département seront localisés sur une des communes classées contre respectivement 76 % et 73 % en 2018.

## Des indemnités compensatoires de handicaps naturels perçues par 26 % des exploitations professionnelles et 60 % des exploitations d'élevage.

En 2017, 866 exploitations ont bénéficié de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels pour un montant total de 7,45 millions d'€ soit en moyenne 8 700 € par exploitation. La revalorisation des indemnités mis en œuvre dans la cadre de la PAC 2014-2020 ainsi que l'accès aux vaches laitières a permis d'augmenter de 270 % le montant des aides au niveau du département.



# 139

communes classées en zones défavorisée



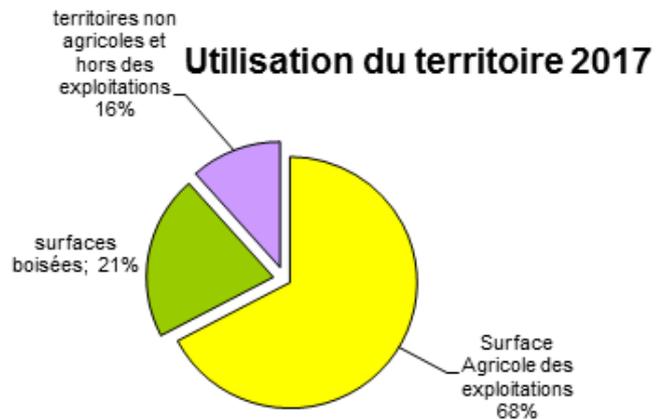
## Le foncier

### L'espace agricole

Un peu plus des deux tiers de la surface valorisés par l'agriculture.

L'artificialisation des terres a consommée 9 000 ha en 10 ans alors que la surface agricole a perdue 1,7% de sa surface soit 8 500 ha dans la même période.

La SAU se décompose en 88 024 îlots culturaux dessinés dans le registre parcellaire graphique des exploitations ayant déposées un dossier PAC (politique agricole commune). Ces îlots regroupent des parcelles culturales contiguës. La taille moyenne de ces 128 200 parcelles culturales est de 3,34 ha et celle des îlots est de 4,87 ha (les surfaces non déclarées à la PAC sont exclues).



### L'espace boisé

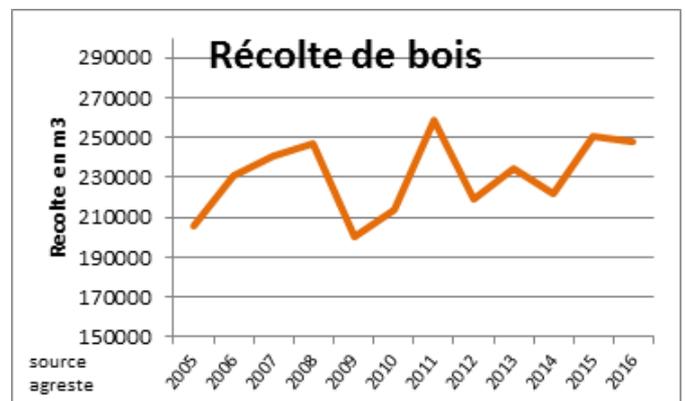
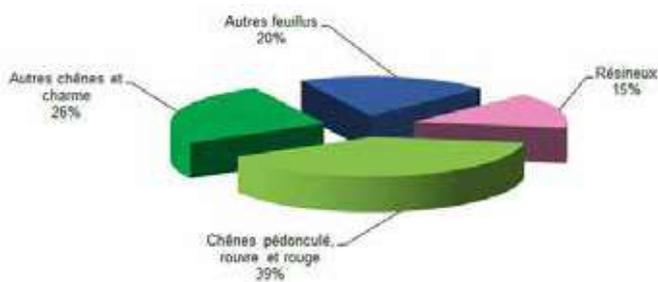
#### Il occupe 1/5<sup>e</sup> du territoire

Avec ces 129 000 ha détenus à 92% par des privés, la récolte annuelle de bois s'établit en moyenne sur 12 ans à 230 000 m<sup>3</sup>. Elle se compose pour :

- 46% sous forme de grumes à destination du bois d'œuvre.
- 33% est destinée à l'énergie et les 17% restant à l'industrie de trituration (Source Agreste).

La surface boisée progresse de 13% en une décennie. La forêt privée est partagée par 423 000 propriétaires en 2009 qui possèdent en moyenne 2,3 ha. 70% d'entre eux détiennent moins de 1 ha et 10% se partagent 74% de la surface de forêts privées. La production départementale représente 2,5% de la production régionale.

**Principales essences :** sur les 124 000 ha de forêts de production hors peuplier, le chêne domine (source IGN forestier national 2005-2014).

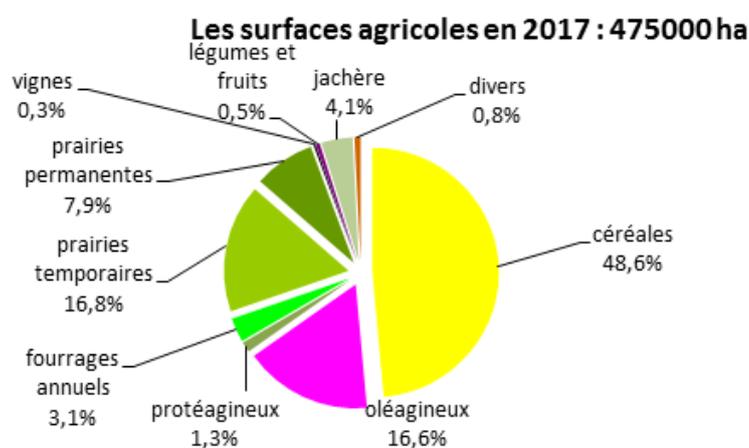


**L'emploi : Les 914 établissements emploient 2754 salariés en 2014 (source Insee-Clap)**

	Nbre établissements	Nbre salariés	%
Travail forestier	124	132	5
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	95	415	15
Industrie du papier et du carton	16	429	16
Fabrication de meubles	112	526	19
Bâtiment	488	797	29
Commerce du bois	79	455	17
<b>Total</b>	<b>914</b>	<b>2754</b>	

## La Surface Agricole Utile départementale

La surface agricole départementale représente 1,65% de la SAU nationale (475 000 ha).



La céréaliculture occupe 67% de la surface agricole. Elle est cultivée pour plus de la moitié par des exploitations céréalières spécialisées. Cette surface a fortement progressé jusqu'au début des années 2000 (+5,1% entre 2000 et 2009 soit une augmentation de 17 400 ha) pour s'établir à 320 000 ha en 2017.

Depuis 2009, les surfaces en jachère oscillent entre 16 000 et 22 000 ha après une régression de 20 000 ha depuis le début des années 2000 au profit des céréales.

Surfaces agricoles en ha (Source Agreste)	2015	2016	2017
Surfaces agricoles utilisées des exploitations	476 333	477 293	475 391
Céréales	241 115	244 560	233 695
Oléagineux	86 145	83 575	80 065
Protéagineux	4 445	5 350	6 485
Fourrages annuels	17 950	16 500	18 165
Prairies temporaires et artificielles	73 000	74 440	80 630
Surface toujours en herbe : prairies permanentes, naturelles ou de plus de 6 ans	38 800	38 600	38 115
Vignes	1 476	1 449	1 257
Légumes et fruits	2 001	2 076	2 150
Jachère	17 500	21 843	19 179

Les surfaces toujours en herbe régressent au profit des prairies temporaires et artificielles. La composition et les surfaces en fourrage annuel évoluent aux grés des années, en fonction des événements climatiques comme les sécheresses pour pallier les déficits de production des prairies.



# Le foncier

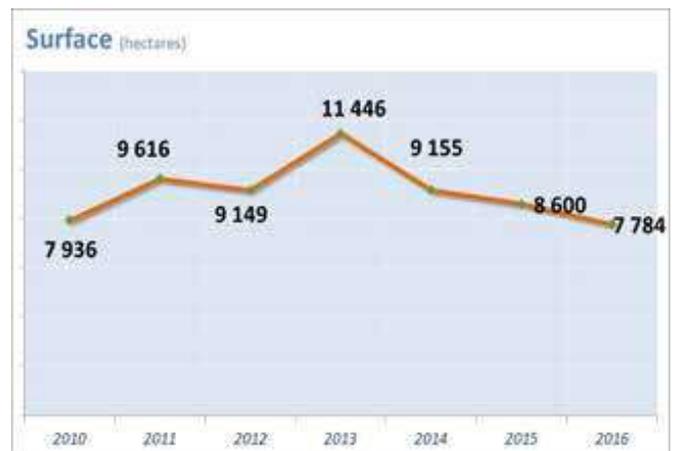
## Le marché foncier

Le marché décroît de 32 % en volume depuis 2013, mais progresse fortement en valeur.

Les prix des terres et prés libres non bâtis en 2016 s'établissent en moyenne à 4 920 €/ha avec des disparités entre petites régions agricoles.

Le prix en France métropolitaine hors corse en 2016 atteint en moyenne 6 030 €/ha. En Europe du nord le prix du foncier peut être 3 fois plus élevé (Allemagne, Angleterre) ou équivalent comme en Pologne.

### Évolution des transactions depuis 2010

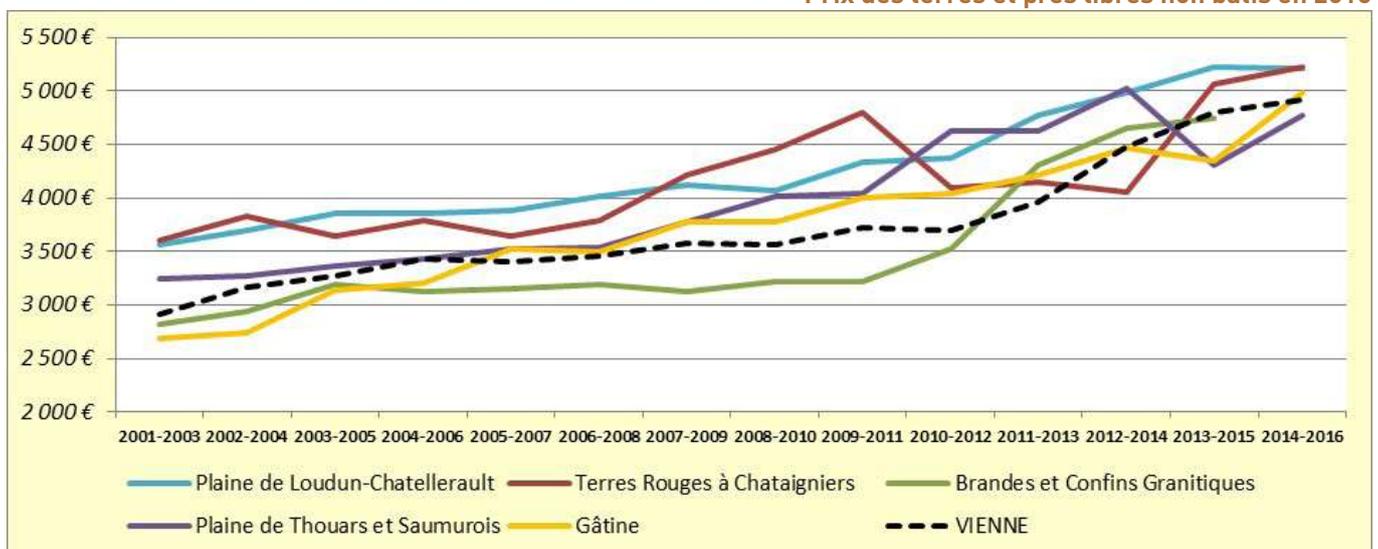


### Un foncier de plus en plus cher : en 15 ans le prix moyen s'est surélevé de 70%

Petites régions agricoles	Moyenne 2014-2016
Brandes et confins granitiques	4 750 €/ha
Plaine de Thouars et saumurois	4 770 €/ha
Gâtine	4 980 €/ha
Plaine de Loudun-Chatellerault	5 210 €/ha
Terres rouges à châtaigniers	5 220 €/ha

Le marché des terres agricoles représente 75 % des transactions foncières et est composé à 95 % de terres et prés. L'artificialisation des terres s'établit à 294 ha en 2016 en augmentation de 41 % par rapport à 2015.

### Prix des terres et prés libres non bâtis en 2016



Au plan national, le rythme annuel de hausse du prix des terres tend à se ralentir depuis 2012 (+6,3 % en 2013, +2,9 % en 2014, +1,6 % en 2015).

Le prix des terres et prés libres a tout de même augmenté de 54 % en 20 ans (en valeur constante). (Source SAFER vienne 2016)



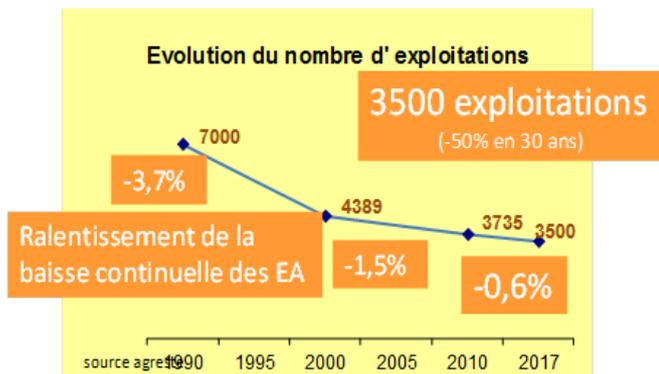
## Structure des exploitations agricoles

### En presque 30 ans, le nombre d'exploitation est divisé par 2 et la SAU moyenne double

Le département compte 5 160 exploitations lors du dernier recensement en 2010 dont 3 735 exploitations qualifiées de professionnelle (valeur de production brute standard supérieure à 25 000 €). Entre les deux derniers recensements agricoles, 2 280 exploitations ont disparu. En région Nouvelle-Aquitaine, la dernière enquête structure réalisée en 2016 confirme la poursuite du recul du nombre d'exploitations à un rythme proche de celui de la décennie précédente : -2,7% par an entre 2010 et 2016 au lieu de -2,8% par an. Sur ces bases d'évolution la ferme Vienne ne compte plus que 3 500 exploitations professionnelles.



La Vienne représente 1% des exploitations nationales (51<sup>e</sup> rang national) et 6,2% des exploitations de la région Nouvelle-Aquitaine (10<sup>e</sup> rang régional).



Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent pour atteindre 133ha en 2017, soit une progression de 20ha par rapport à 2000 et un doublement de la surface en 25 ans. La taille moyenne des exploitations progresse moins rapidement ces dernières années probablement sous l'influence du développement des cultures de maraîchage.

**3 500**  
exploitations profession-  
nelles dans la Vienne

### Projection à l'horizon 2025

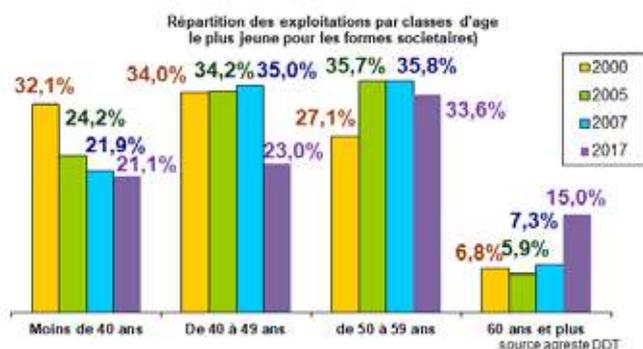
L'INRA de Rennes (SMART AGROCAMPUS) a conduit une étude sur la projection de la population des exploitations à l'horizon 2025. La projection est réalisée à partir des tendances observées sur la période 2003-2014. L'analyse conduit à une baisse moyenne annuelle de 2,3% du nombre d'exploitations du département de la Vienne entre 2014 et 2025. Il ne s'agit donc pas d'une prévision mais d'une projection toutes choses égales par ailleurs.

**Les exploitations de plus de 100 ha en 2017 totalisent 59% de l'ensemble des exploitations et cultivent 82% de la SAU départementale.**



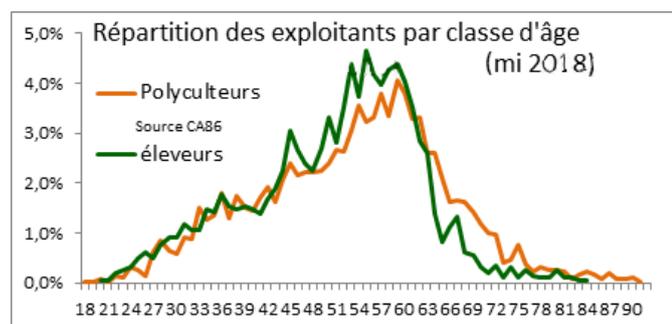
## Les exploitations s'agrandissent, leur nombre régresse et les chefs d'exploitation de moins de 40 ans sont de moins en moins nombreux.

Les exploitations, avec à leur tête un chef d'exploitation de moins de 40 ans (ou au moins l'un d'eux pour les formes sociétaires), ne représentent plus que 20% des exploitations contre presque 1/3 en 2000. Ils exploitent, en moyenne, 166 ha et enregistrent la plus forte progression de la taille moyenne des exploitations. La classe d'âge de plus de 60 ans double en 10 ans.



## Globalement la moyenne d'âge de l'ensemble des chefs d'exploitations est de 52,2 ans en 2018 avec une disparité entre les exploitations individuelles et les formes regroupées ainsi qu'entre les productions agricoles.

Les exploitants en polyculture sont globalement plus âgés que l'ensemble des éleveurs de 2,1 années. La durée d'activité de ces derniers semble plus courte et ils sont plus nombreux dans les formes d'exploitations regroupant plusieurs associés.



La part des exploitants d'au moins 50 ans est de 60% parmi les éleveurs contre 64% chez les polyculteurs (grandes cultures, maraîchage, arboriculture...).

Les éleveurs ovins sont plus âgés que les autres éleveurs.

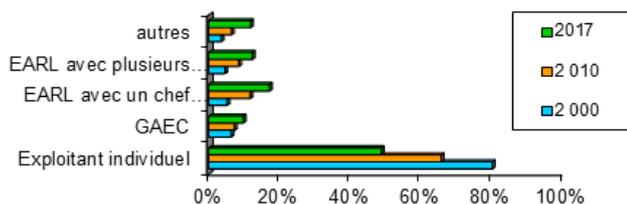
Type d'éleveur	Age moyen des exploitants		
	Ensemble	En exploitation individuelle	Dans les formes juridiques regroupant plusieurs associés
Ovin	51,7	53,4	50,1
Bovin viande	50,8	52,4	50
Caprin	49,7	50,5	49,5
Bovin lait	48,8	50,8	48,6



## Statut juridique

### Des évolutions vers les formes regroupant les actifs non-salariés

Statut juridique des exploitations



Sources: agreste CA86

#### La moitié des actifs non-salariés sont dans les formes juridiques avec plusieurs associés.

Toutes les formes sociétaires progressent au détriment de la forme individuelle.

Un quart des exploitations sont sous forme sociétaire, c'est un doublement en 20 ans.

En moyenne :

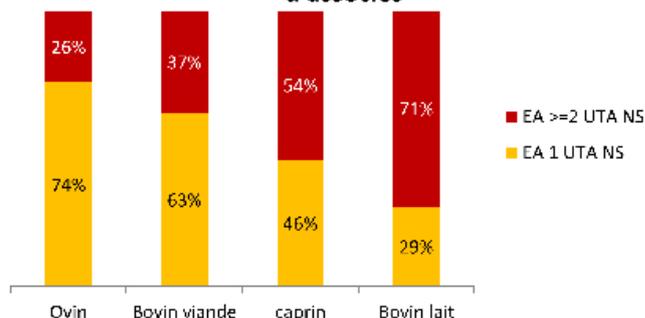
2,3 chefs d'exploitation par GAEC.

2,1 associés pour les EARL avec plusieurs associés.

Avec 30 % des exploitations, les formes sociétaires rassemblant plusieurs actifs non-salariés regroupent 49 % d'entre eux sur un total de 4890. Cette part est plus marquée dans les systèmes d'élevage, avec 36 % des exploitations contre 26 % en systèmes de polyculture.

L'élevage se concentre de plus en plus dans les formes juridiques regroupant des actifs non-salariés, mais des différences importantes demeurent entre les productions (cf. graphique ci-dessous).

Répartition des exploitations suivant le nbre d'associés



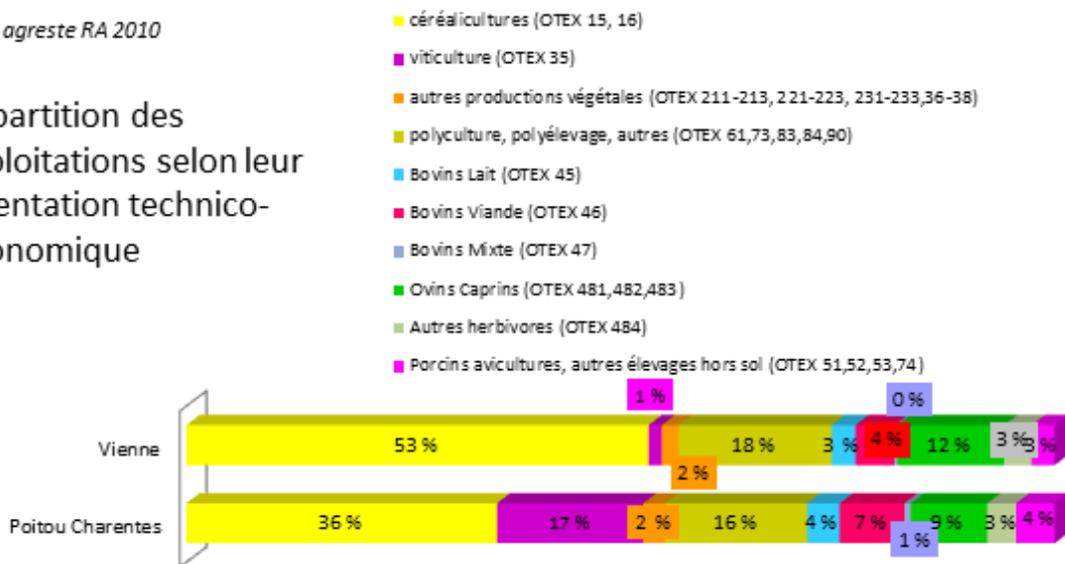
## Les systèmes d'exploitation

### Selon leur orientation technico-économique (OTEX)

Les systèmes de céréaliculture dominent en Vienne alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus d'un tiers des exploitations de l'ex-région Poitou-Charentes.

source agreste RA 2010

#### Répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique



### Selon la typologie INOSYS sur les données du recensement agricole 2010 (réseau des Chambres d'agriculture)

La typologie INOSYS élaborée par les Chambres d'agriculture est une typologie de systèmes d'exploitation agricole. Elle s'appuie sur les résultats du recensement agricole 2010 appariés avec les données de la base de données nationales de l'identification bovine.

**Méthode INOSYS:** Un système d'exploitation agricole est composé d'un ensemble d'ateliers qui interagissent plus ou moins les uns avec les autres. Un système se définit donc avant tout par une combinaison d'ateliers. Un atelier est significatif pour l'exploitation à partir d'un seuil minimal en valeur absolue. La valeur du seuil de l'atelier ne dépend pas des autres productions présentes. Les seuils s'appuient sur des considérations à la fois économiques, organisationnelles, techniques et sociales. Lorsque qu'un atelier dépasse le seuil significatif, il est considéré dans le tri de l'exploitation comme faisant partie intégrante du système. Au-delà de la simple identification des combinaisons de production, certaines d'entre elles sont jugées plus structurantes pour l'organisation du système agricole, notamment en termes de mobilisation de la main d'œuvre. C'est notamment le cas pour l'élevage, et particulièrement pour la production laitière. Dès lors, la clé de tri des exploitations a pris en compte

les impacts différenciés des types d'ateliers sur l'organisation du système de production.

Par conséquent, lors de la construction de l'arborescence, les productions sont hiérarchisées selon leur impact, ce qui influence l'ordre de tri. Chaque atelier doit atteindre un seuil minimum pour classer l'exploitation dans un type.

#### Seuil de significativité pour les productions animales :

5 vaches laitières ou 10 vaches allaitantes ou 10 bovins de plus de 1 an ou 50 brebis allaitantes ou 50 chèvres (ou 10 avec transformation fromagère) ou 10 truies ou 50 places d'engraissement de porcs ou 50 lapines (ou 200 lapins d'engraissement) ou 200 poules pondeuses ou 200 volailles de chair ou 100 oies et canards à gaver.

#### Seuil de significativité pour les productions végétales :

1,5 ha de vigne, 1 ha de verger (fruits à noyau coque ou pépins) ou de petits fruits, 0,5 ha de kiwi, présence de pépinière, de fleurs et productions ornementales de serres de tabac de PPAM de légumes frais fraises melon légumes secs, 20 ha de grandes cultures, 10 ha de plantes à fibres, 5 ha de pomme de terre, 10 ha irrigués ou 10 % de la SAU irriguée.

## Les systèmes d'exploitation

Systèmes Source RA 2010 typologie INOSYS	Nombre d'exploitations	%
Bovin viande	899	
Ovin viande	599	
Caprin laitier	279	
Vache laitière	247	
Volailles	100	
Porc	51	
Lapin	23	
Spécialisés élevage	622	16
Polyculture élevage	1193	31

Systèmes Source RA 2010 typologie INOSYS	Nombre d'exploitations	%
Céréaliculture	1677	
Dont système irrigué	372	
Polyculture	185	
maraîchage	39	
viticulture	26	
horticulture	25	
arboriculture	5	
Polyculture (pérennes, spéciales, industrielles, spécialisées)	414	11
Spécialisés grandes cultures	1677	43

Nombre d'exploitations intégrées dans le système :

Une exploitation avec plusieurs ateliers au-dessus du seuil de significativité est classée dans plusieurs systèmes d'exploitation.

Les systèmes céréaliers représentent 43 % des systèmes de la Vienne et mobilisent 43 % de la SAU départementale. La double activité concerne 14 % des exploitations de ce système. Parmi les exploitations déclarant la double activité 70 % sont des exploitations céréalières.

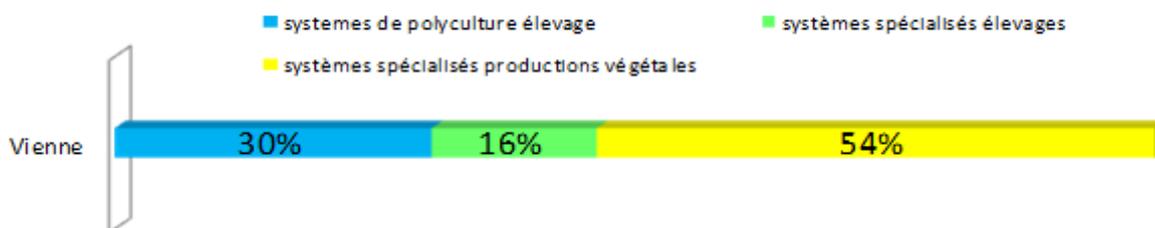
Les systèmes de polyculture élevage exploitent 38 % de la SAU départementale et mobilisent 38 % des unités de travail agricole. Ils regroupent 31 % des exploitations de la Vienne.

Les systèmes spécialisés élevage cultivent 12 % de la SAU et mobilisent 16 % des UTA départementales.

Les systèmes de polyculture exploitent 8 % de la SAU et rassemblent 17 % des UTA.

source RA 2010  
typologie APCA

### Répartition des exploitations selon leur système



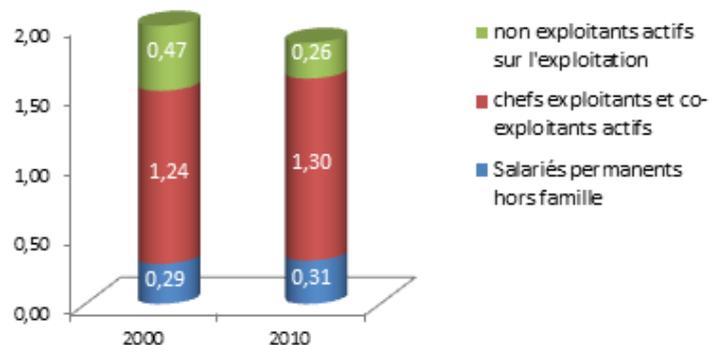
## L'emploi agricole dans le département

**En 2010, presque 2 actifs par exploitation moyenne et grande.**

En moyenne les exploitations moyennes et grandes (plus de 25 000 € de Production Brute Standard) emploient 1,94 actifs composé de :

- 1,30 chef exploitant et co-exploitant,
- 0,31 salarié permanent,
- 0,26 non exploitant actif (actifs familiaux).

composition de la cellule de travail des exploitations moyennes et grandes (source agreste)



6 496

emplois dans la production

6 000

emplois para-agricoles

Le nombre moyen d'actifs est passé de 2,03 en 2000 à 1,94 en 2010. La part du travail familial diminue et se recompose autour du chef d'exploitation. Le statut des actifs familiaux a évolué vers le statut de Co-exploitant au travers notamment la progression des formes sociétales.

Cette évolution de la composition de la cellule de travail concerne l'ensemble des exploitations de la Vienne. La disparition de cette main d'œuvre ponctuelle, souvent d'origine familiale et facilement mobilisable, affecte particulièrement les productions d'élevage qui doivent se réorganiser.

Les emplois des exploitations y compris les ETA, les Cuma et les coopératives viticoles sont évalués à 6 496 en 2012 dont 4 846 non-salariés.

En 2010 les exploitations employaient 1 179 salariés pour un total de 882 Unité Travail Agricole.

Les emplois para agricoles sont évalués à 6 000. Ils regroupent les activités de fabrication de denrées alimentaires, les activités de commerce de gros, les activités financières, d'assurances, de comptabilité, de conseils techniques, de recherche et développement, de la fonction publique, de l'enseignement et de la santé. Pour l'agriculture, un emploi de production est associé à un emploi indirect dans le secteur para agricole. Cette analyse de l'emploi n'intègre pas les emplois induits par l'activité agricole sur les territoires.



## L'économie de partage du matériel agricole

### Les CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole)

Elles mutualisent du matériel agricole pour leurs adhérents afin de baisser les coûts de mécanisation.

La Vienne, compte 100 CUMA sur tout le territoire. Majoritairement dans les zones d'élevage, les CUMA se concentrent dans la moitié sud du département d'Ouest en Est. De fait, les activités principales des CUMA se situent sur le travail du sol, la fenaison, l'épandage fumier et lisier, le transport, le semis et enfin la récolte.

- 26 CUMA équipées de moissonneuse batteuse, avec 10 700 ha récoltés.
- 9 CUMA équipées d'une ensileuse récoltant 2 550 ha composés aux 2/3 d'herbe et le 1/3 restant de maïs.
- 2 CUMA détiennent une machine à vendanger.
- 20 CUMA détiennent 28 tracteurs pour un total de 12 700 heures (soit 450 h en moyenne par tracteur).

La traction est un poste important de la mécanisation. Le partage permet de baisser significativement les charges de mécanisation et d'accéder occasionnellement à des puissances de traction importante pour des travaux spécifiques. La Puissance moyenne des tracteurs en CUMA est de 145 chevaux avec des écarts allant de 80 à 250 chevaux.

Six CUMA emploient de la main d'œuvre. Pour la moitié de celles-ci, il s'agit de main d'œuvre salariée ou partagée en Groupement d'employeur. Dans ce cas les salariés effectuent de la conduite d'automoteurs (pulvérisation, épandage d'engrais, moisson), du pressage ainsi que du travail du sol et de semis. L'entretien du matériel est également réalisé par le personnel salarié. L'autre moitié des CUMA emploie de la main d'œuvre saison-

nière le plus souvent l'été sur des travaux de récolte, de fourrage et de paille et la moisson..

Une CUMA rayonne au niveau départemental. Deux salariés gèrent les activités de compostage de fumier et de déchiquetage de bois avec le soutien logistique de la fédération des CUMA basée à Mignaloux-Beauvoir.

Les 100 CUMA ont investi près de 3 millions d'euros en 2017 pour l'acquisition de 110 matériels.

Les services de la CUMA facturés aux adhérents agriculteurs se composent :

- Des frais fixes liés aux financements de chaque matériel.
- Des frais variables liés à l'entretien du matériel, aux assurances, aux consommables.
- Des frais divers comme la gestion, la cotisation d'adhésion...

Ainsi en 2017, le chiffre d'affaire global de l'ensemble des CUMA est de 4,7 M€ soit 57 328 € en moyenne par CUMA avec des écarts de 2 000 à plus de 400 000 € par an.

Les CUMA sont fédérées au niveau départemental par une association, la Fédération Départementale des CUMA. On retrouve ensuite les échelons régionaux et nationaux.

Elles ont pour missions d'apporter aux CUMA

- Un soutien juridique sur notamment les droits et devoirs des membres.
- Du conseil sur le machinisme et les coûts d'utilisation du matériel.
- Une prestation de facturation et de gestion comptable.

### Le réseau Agri-échanges 86

Inspiré du modèle outre-Rhin « Maschinenring » le Cercle d'Échanges des Machines Agricoles de la Vienne fut créé en janvier 1993 à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs soucieux de réduire les charges de mécanisation. L'objet de l'association consiste à répertorier les équipements agricoles faiblement rentables et d'en assurer la promotion auprès d'autres agriculteurs.

Le réseau Agri-échanges compte actuellement 314 exploitations adhérentes (489 agriculteurs) réparties sur le département de la Vienne et communes limitrophes. Son chiffre d'affaire atteint les 1,2 millions d'euros.

50 % des exploitations adhérentes du réseau fournissent 2 000 outils et compétences. Chaque année sont générés jusqu'à 250 interventions culturelles et locations d'outils. Le réseau gère sur le territoire Vienne, 50 000 ha de prestations agricoles pour 25 000 heures de travail mécanisés.

- Les locations de matériels concernent 25 % des échanges,
- Les préparations de sols, semis et récoltes 20 %,
- Les fenaisons 15 %,
- Les protections et applications phytosanitaires 10 %.

Depuis 2007, le réseau Agri-Echanges se spécialise dans les groupements d'achats afin de réduire les charges liées aux consommations d'intrants et de carburants. Le réseau étoffe ses services en acheminant chaque année, chez ses adhérents, 4 millions de litres de carburants, 15 000 tonnes d'engrais et d'amendements. Du fait de ce nouveau service, les travaux d'épandages (épandeurs, tables d'épandages, distributeurs et compostages) représentent désormais 30 % du volume d'échanges des travaux agricoles.

Le réseau a pour mission :

- De gérer les mises en relations et d'optimiser les équipements.
- De renseigner les coûts des façons culturales et des prêts de matériels.
- De facturer les travaux et de rémunérer les agriculteurs.

## Les ETARF (Entreprises de Travaux Agricoles et Forestiers)

Réparties sur l'ensemble du territoire de la Vienne, les 239 entreprises agricoles réalisent des prestations de services dans trois domaines d'activités :

- Les travaux agricoles qui composent les 2/3 des activités de l'ensemble des prestations fournies par les ETARF.
- Les travaux forestiers qui représentent 20 % des activités des ETARF.
- Et les travaux ruraux les 15 % restant.

Les travaux de foresteries sont proposés par 44 entreprises avec 60 emplois et les travaux agricoles et ruraux par 195 qui détiennent 439 emplois en 2015.

Au total 201 équivalents temps plein repartis sur 499 emplois (22% de femmes) pour l'ensemble des ETARF dont :

- 184 emplois permanents.
- 315 emplois saisonniers.

Avec une moyenne de 0,84 ETP par entreprise, la moitié d'entre elles ont moins de 1 équivalent temps plein et à peine un quart emploie au moins 2 ETP.

Au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine le département concentre 6 % des ETARF et 1 % au niveau national. Les activités agricoles des ETAR progressent chaque année alors que le nombre d'agriculteurs diminue.

### Natures des différentes prestations de travaux agricoles :

- Le développement de la prestation de travail à façon intégrale ou quasi intégrale représente la principale activité des ETAR. Cette prestation regroupe toutes les activités d'interventions culturales depuis la mise en terre jusqu'à la moisson.

- Arrive ensuite la récolte fourragère avec une trentaine d'ensileuses qui se répartit à peu près les 2/3 des chantiers départementaux d'ensilage de maïs ou d'herbe.

- La moisson concerne pratiquement toutes les ETAR pouvant détenir plusieurs moissonneuses.

- Le pressage prend une place importante dans le département en lien avec les activités de commerce de paille réalisées avec une cinquantaine de presse à balles cubiques. L'activité de pressage en bottes rondes beaucoup moins développée est destinée aux éleveurs.

- La pulvérisation a pris de l'importance ces dernières années, liée aux exigences réglementaires de certification imposées aux agriculteurs.

- L'épandage d'amendement calcique ou organique, et des effluents d'élevage représentent une part d'activité majeure pour certaines ETAR.

- Les travaux d'élagage sont également partagés avec les activités de services aux collectivités.

- Les travaux du sol et de semis sont également proposés par de nombreuses entreprises.

### Nature des travaux forestiers :

- Abattage, débardage, et la plantation sylvicole avec préparation du sol représentent l'ensemble des activités de ces entreprises.

### Nature des travaux ruraux :

- Des prestations comme l'entretien des accotements et des fossés, l'élagage des arbres et des haies également réalisés en agriculture ainsi que la création de fossés complètent les activités des ETARF.

## L'installation en agriculture

### Le Point Accueil Transmission

Mis en place par les Chambres d'agriculture de la Vienne et des Deux-Sèvres et la MSA Poitou, le Point Accueil Transmission (PAT) est un service public qui s'adresse aux exploitants en activité s'interrogeant sur leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation. Son rôle est de renseigner, aider, orienter, informer et accompagner.

En 2018, des départs à la retraite de plus en plus importantes pour les années à venir :

- Entre 150 et 200 départs pour les générations nées entre 1956 (62 ans) et 1965 (53 ans) et presque 200 départs pour les générations nées entre 1959 et 1961 (âge légal en 2021 et 2023).
- Le nombre de départs envisageables dans les 7 ans à venir serait de 1700 agriculteurs.

La Vienne compte parmi les départements où la part des exploitants ayant 57 ans et plus est la plus importante.

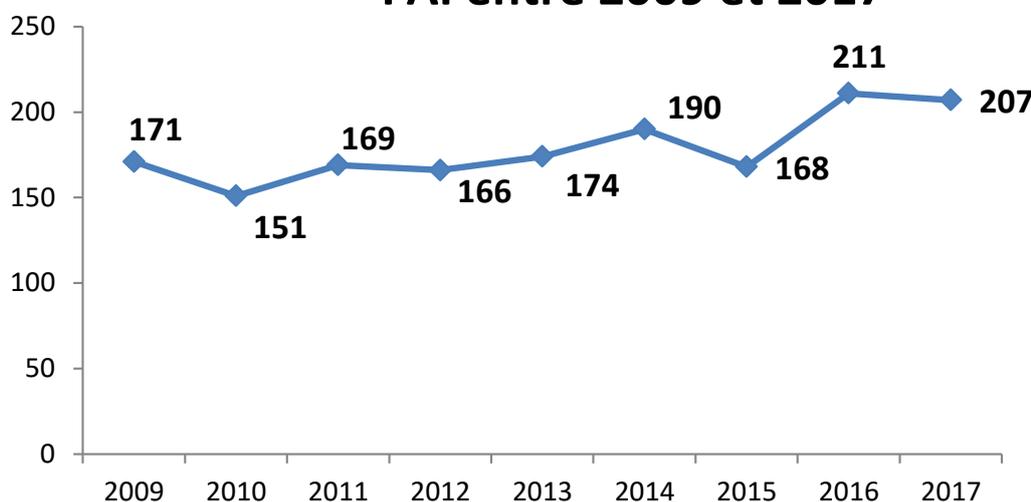
### Le Répertoire départ-installation (RDI)

Le Répertoire départ-installation (RDI) est un service public national dont l'animation a été confiée au réseau des Chambres d'agriculture. Il facilite la mise en relation des porteurs de projet à la recherche d'une exploitation

agricole pour s'installer, avec des agriculteurs prêts à céder leur exploitation ou souhaitant trouver un nouvel associé. Un site internet référence les annonces : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

Des porteurs de projets plus nombreux ces dernières années :

### Nombre de porteurs de projet reçus au PAI entre 2009 et 2017



Source : CA86

## Profils des porteurs de projet

	2014	2015	2016	2017
% hommes	63	68	60	63
% femmes	37	32	47	37
Age moyen	26	30	30	30
<b>Productions envisagées</b>				
Maraîchage %	14	14	23	19
Grandes cultures%	29	31	19	15
Productions diversifiés%	6	11	22	18
Bovin viande %	12	16	6	9
<b>Type d'installation</b>				
Individuelle %	55	59	42	58
Associé %	35	33	57	30
<b>Type d'installation</b>				
Hors cadre familial	53	60	63	70
Cadre familial	47	40	37	30
% ayant la Capacité professionnelle				49

### Problématiques actuelles des porteurs de projet :

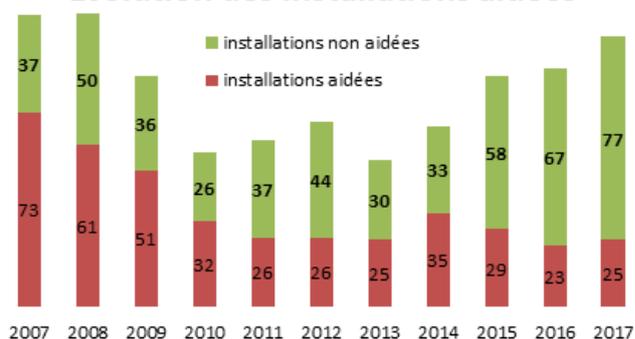
- Inadéquation entre l'offre et la demande.
- Financement.
- L'accès au foncier.
- L'accès à l'eau.
- Manque de formation, compétences et / ou de réalisme face au métier.
- Demande d'accompagnement du cédant.

.... Et pourtant le renouvellement n'est pas assuré

Le nombre d'agriculteurs s'installant chaque année ne permet pas de remplacer les cessations d'activité. Le contexte économique, l'accroissement des unités de production, ainsi que l'artificialisation de terres agricoles peuvent expliquer les difficultés d'installation des porteurs de projet.

Parmi les chefs d'entreprise agricole qui s'installent, on distingue ceux qui s'installent dans le cadre du dispositif national des aides à l'installation (DJA) et ceux qui n'en bénéficient pas car non éligibles (plus de 40 ans, absence de capacité professionnelle) ou par volonté.

### Evolution des installations aidées



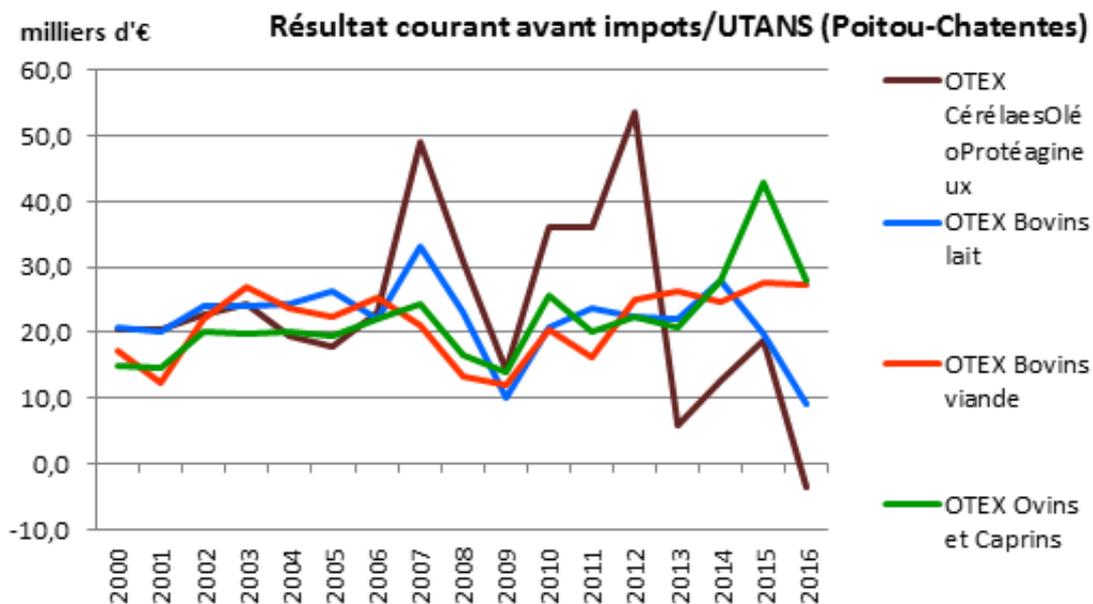
En 2017, le nombre d'installations aidées stagne. 2018 devrait voir une augmentation due au changement de dispositif d'aides devenu plus attractif. Dans ce graphique, sont comptés les chefs d'entreprise de moins de 40 ans. Entre 40 et 59 ans on dénombre 57 installations dont des reconversions.

Parmi les 102 installations de moins de 40 ans on compte 76 % d'hommes et 24 % de femme (69 % d'homme, 31 % de femme pour la tranche d'âge de 41-49 ans).

## Évolution de la situation économique des exploitations

(selon l'Orientation Technico-économique des Exploitations)

Résultat courant avant impôt par unité de travail non salarié (UTANS) en Poitou-Charentes : Source Agreste compte de l'agriculture par OTEX (orientation technico-économique des exploitations).



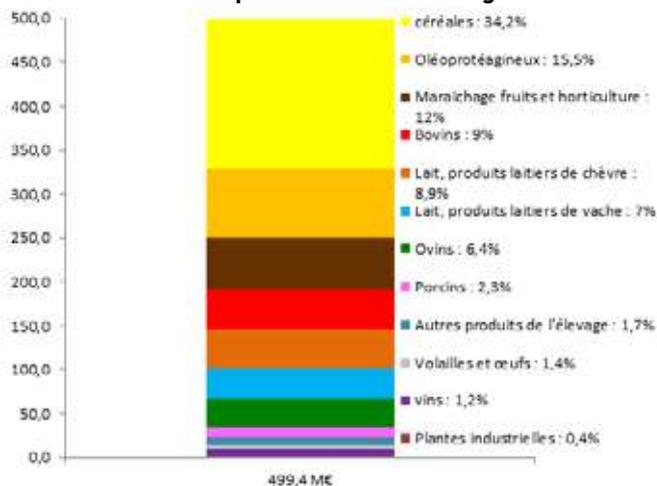
À partir de 2007, la fluctuation des résultats courants des différents OTEX n'a jamais été aussi importante. L'année 2016 enregistre les plus faibles résultats courants liés à la combinaison de la dégradation de la conjoncture des marchés des matières premières agricoles et des mauvaises récoltes.



## Valeur économique des productions agricoles

Avec 67% de la surface agricole, la céréaliculture représente la moitié de la valeur économique de la production agricole hors travaux agricoles.

### Valeurs économiques des livraisons agricoles 2016



La valorisation économique de la ferme Vienne au prix de marché hors subvention atteint 663 M€ avec les activités de service de travaux agricoles et la production de fourrage. Elle place le département au 42<sup>e</sup> rang national sous la moyenne nationale de 2015 à 748 M€.

### Valeur économique de la ferme Vienne hors subventions en 2016



Avec une approche surfacique, la production économique de biens agricoles s'établit à 1 440 €/ha de SAU plaçant le département sous la moyenne nationale à 2 450 € et au 70<sup>e</sup> rang national. Avec une moyenne régionale Nouvelle Aquitaine à 2 650 €/ha, le département se positionne au 9<sup>e</sup> rang régional.

Le graphique ci-dessous illustre la progression constante de la production de biens agricoles hors subvention aussi bien au niveau national que départemental. Alors que l'écart à la moyenne nationale est stable jusqu'au début des années 2010 à 820 €/ha, celle-ci progresse à 1 000 €/ha en 2015.

### Evolution de la production de biens €/ha de SAU



Valorisation économique

**663 M€**

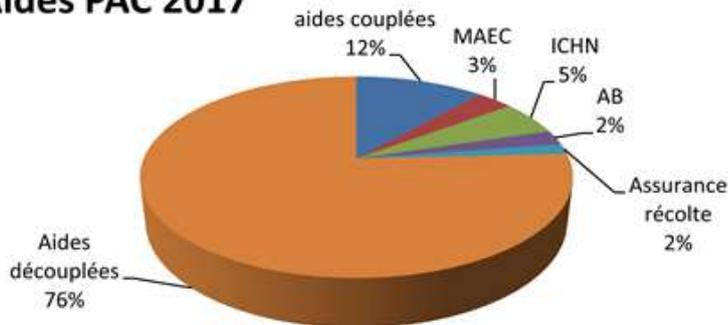
## Les aides de la politique agricole commune

### Les aides de la politique agricole commune : 136 M€ en 2017

Les aides du 1<sup>er</sup> pilier regroupent les aides découplées (paiement de base, verdissement, paiement distributif, paiement en faveur des JA), les aides couplées à la production (ABA, AO, AC, ABL, protéines végétales) et les aides en faveur des JA. La convergence des aides opérée au cours de la PAC 2015-2020 va entraîner une perte des aides du 1<sup>er</sup> pilier évaluée à 4,5 M€ à l'horizon 2019. (Source agreste isis 2015 simulation PAC). Le département se place au 13<sup>e</sup> rang national et au second rang régional (moyenne régionale 87,2 M€ : source ASP SSP).

Le montant des aides du second pilier atteint 17 M€ et comprend les indemnités de handicaps naturels (43%), les aides à l'agriculture biologique, l'assurance multirisque climatique ainsi que les différentes MAEC.

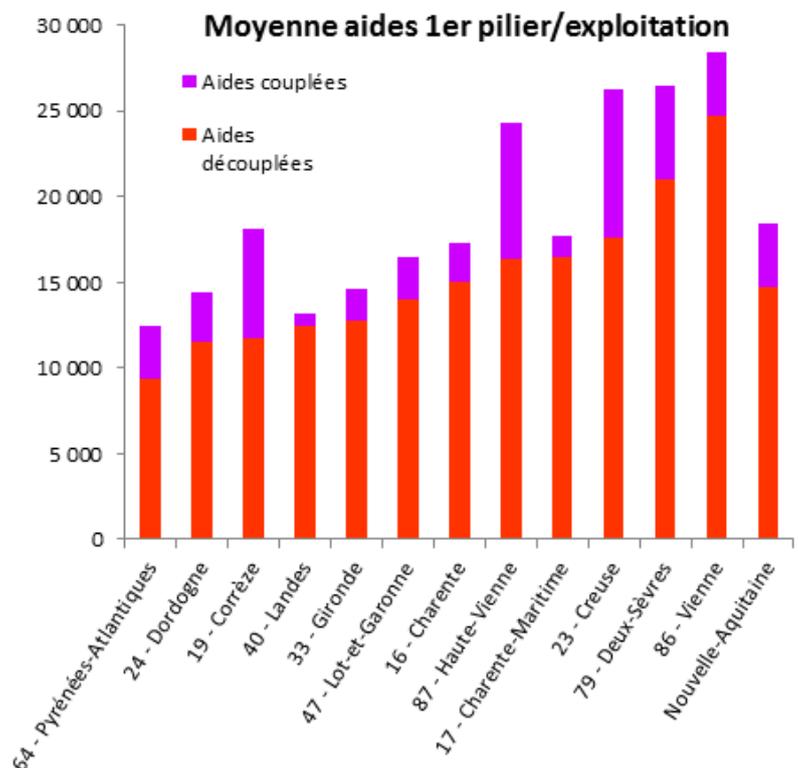
### Aides PAC 2017



source CA86 2017

**119 M€**  
montant des aides PAC 2017  
du 1<sup>er</sup> pilier

Les aides du 1<sup>er</sup> pilier s'élèvent en moyenne par exploitations bénéficiaires à 28 400 € dont 87% d'aides découplées. La moyenne régionale s'établit à 18 400 €. Le département se place en tête de la région (source ASP-SSP 2016).

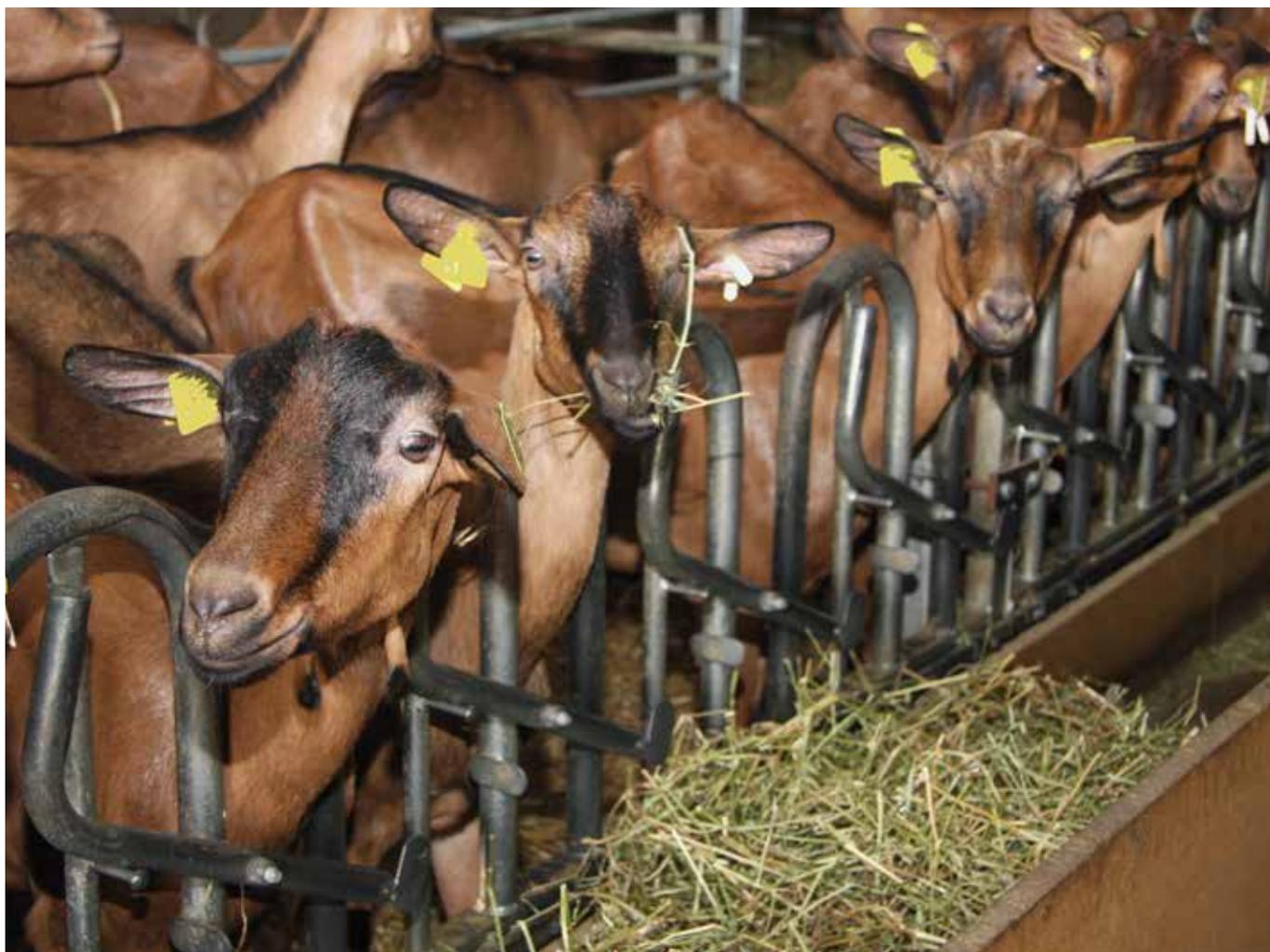


## Place de l'agriculture départementale dans la ferme France et la Nouvelle aquitaine

### En volume de production :

Place du département de la Vienne suivant sa contribution au plan national ou régional.

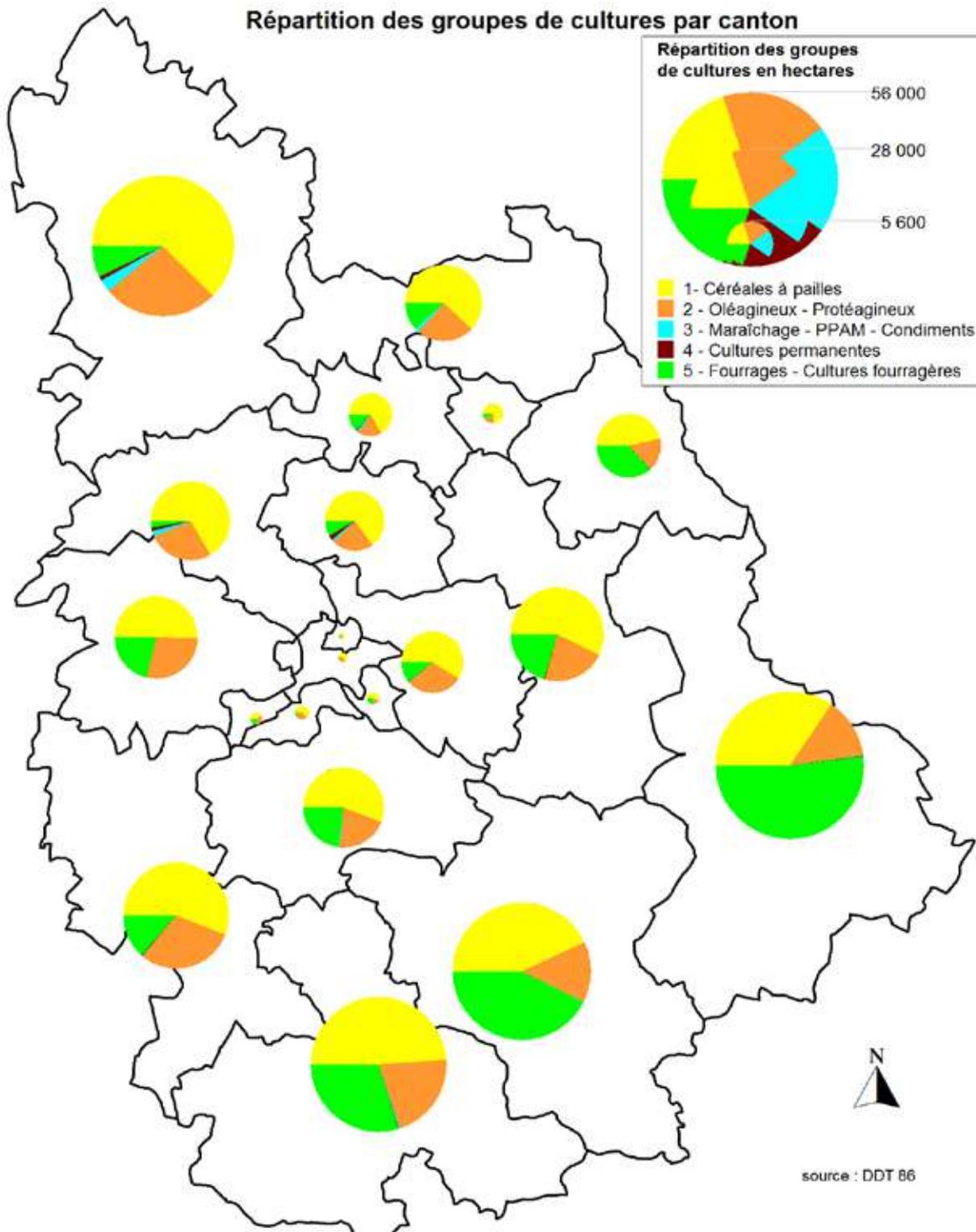
Production	Rang national	Contribution en % de la production nationale	Rang régional
Lait de chèvre	2	9%	2
Tabac	3	8,2%	2
Melon	5	8,1%	2
Viande ovine	5	4,8%	3
Grandes cultures	10	2,3%	2
Viande porcine	28	0,4%	6
Viande bovine	45	0,8%	8
Lait de vache	48	0,4%	5
Valeur économique de production de biens (€)	42	1%	8



## Les grandes cultures : 318 000 ha

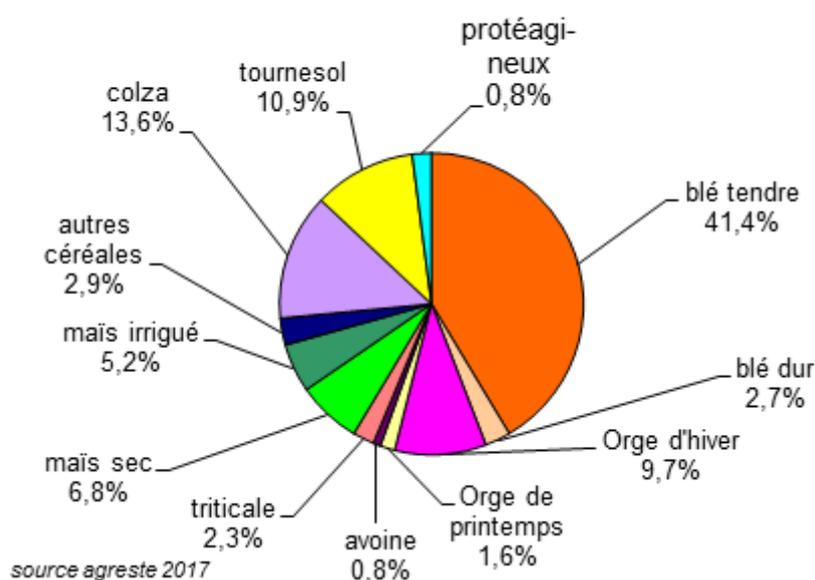
En 2017 le département compte 2 160 exploitations de polyculture dont 1 500 spécialisées en grandes cultures. Ces dernières exploitent 64 % de la surface en grandes cultures qui tend à se stabiliser après sa progression continue jusqu'au début des années 2010 (+6,9% depuis 2000).

La céréaliculture dans le nord et les surfaces herbagères plutôt dans le sud-est.



En 2017, les céréales représentent 73 % de l'assolement départemental des grandes cultures. Avec 2 % de la surface en culture, les protéagineux trouvent une toute petite place dans les assolements céréaliers du département. Sous l'influence des mesures incitatives de la PAC 2014-2020, cette surface en protéagineux a progressé de 3 700 ha depuis 2013. Les oléagineux (colza et tournesol) se partagent les 24 % de la sole en céréaliculture restante.

**L'assolement départemental des grandes cultures en 2017**

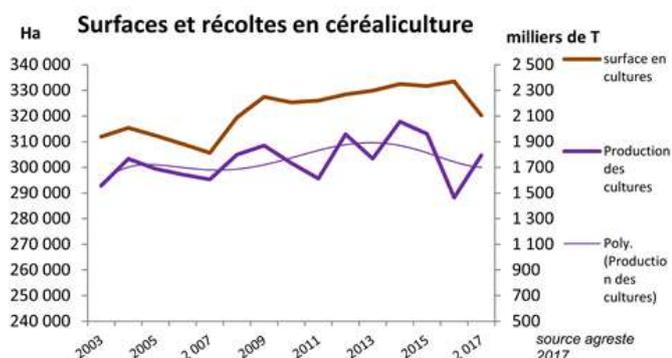


Après 2 années marquées par des conditions climatiques atypiques avec des rendements extrêmement bas en 2016 et des rendements particulièrement élevés l'année précédente, 2017 se rapproche des rendements moyens décennaux.

Production	2014	2015	2016	2017		
				Surfaces	Rdt t/ha	Production tonnes
Blé tendre	128 400	133 960	135 765	131 810	6,6	869 946
Blé dur	4 570	6 785	12 090	8 710	5,8	50 380
Orge d'hiver	30 400	29 140	33 290	30 925	5,9	182 457
Orge de printemps	3 600	2 910	1 910	5 005	5,0	25 025
Avoine	1 770	1 510	1 680	2 515	3,8	9 557
Triticale	7 850	7 800	7 940	7 230	4,7	33 981
Maïs sec	33 860	32 500	27 900	21 750	6,9	150 075
Maïs irrigué	27 930	20 500	17 100	16 180	10,7	173 126
Autres céréales	1 600	3 390	4 280	4 000	3,7	14 800
Colza	48 135	50 915	53 915	43 175	3,3	142 477
Tournesol	36 770	33 030	26 850	34 670	2,8	97 076
Féveroles	730	860	800	1 825	2,2	4 015
Pois protéagineux	1 615	1 825	2 200	3 235	3,2	10 352
Lupin doux	960	1 760	2 350	1 425	2,2	3 135

## Les grandes cultures : 318 000 ha

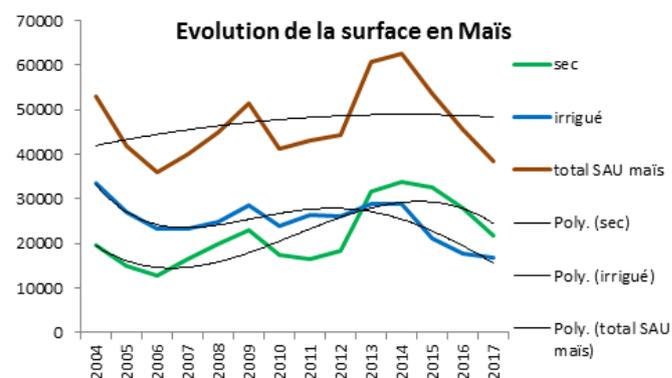
La production globale en grandes cultures ne progresse plus au même rythme que la surface alors que sa composition reste globalement stable. Les aléas climatiques mais aussi la nature de sols des nouvelles surfaces converties en céréaliculture en sont les causes. La collecte aurait tendance à décliner sous l'influence des aléas climatiques plus marqués et plus fréquents ces dernières années (cf. courbe de tendance ci-dessous).



Alors que le département occupe le 4<sup>e</sup> rang national des surfaces en céréale (1<sup>er</sup> régional), avec une production globale au 10<sup>e</sup> rang, le rendement moyen toutes céréales confondues se classe à la 59<sup>e</sup> place nationale (8<sup>e</sup> place régionale). La part de surface céréalière en agriculture biologique n'est que de 3,9% en 2017.

La surface totale en maïs tend au mieux à se stabiliser

voire à régresser si la tendance des deux dernières années se confirme en 2018. La répartition entre culture sèche et irriguée se modifie avec une baisse marquée des surfaces irriguées qui ne représente plus que 43% du total de la SAU depuis 2015 contre 60% au milieu des années 2000 (baisse de 12 000 ha depuis 2014).



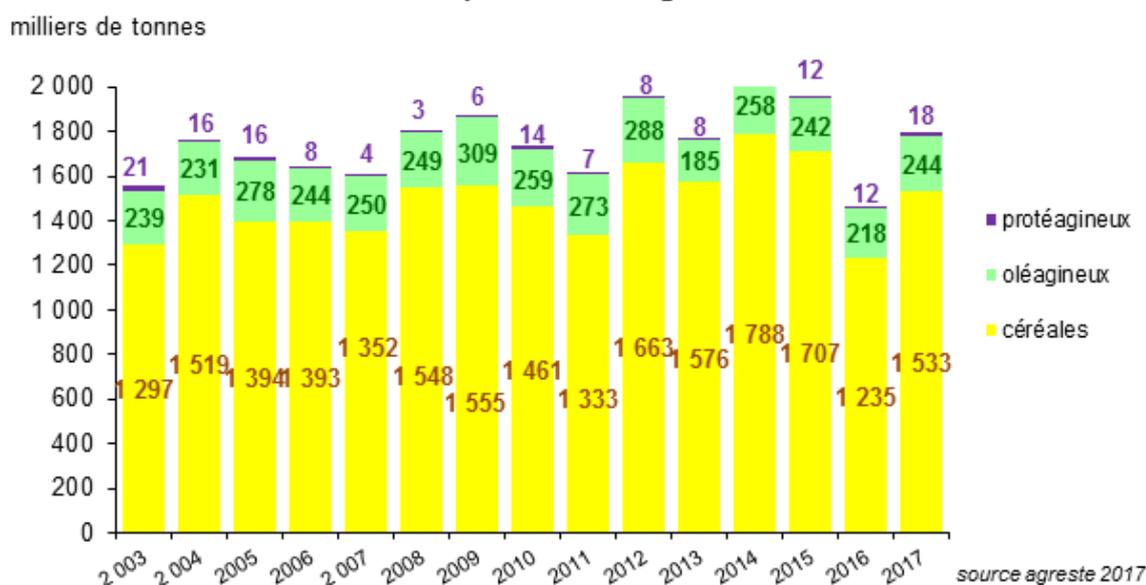
Les rendements moyens extrêmes se concentrent sur les dernières années (tableaux ci-dessous : fond vert les meilleurs rendements d'une culture sur la période 2000-2017 et fond orange les moins bons rendements sur la même période).

L'année 2016 enregistre les rendements les plus bas alors que 2014 et 2015 atteignent des rendements records. En résumé, les rendements extrêmes se concentrent sur ces dernières années liés en outre aux conditions météorologiques associées aux contraintes pédologiques des sols (Réserve utile, hydromorphie, texture...).

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Blé tendre	67	61	74	58	64	66	61	60	66	67	63	53	71	64	67	71	50	66
Blé dur	60	61	63	50	60	56	53	56	55	58	56	55	63	64	62	68	28	58
Orge d'hiver	64	54	66	52	62	62	63	53	65	63	58	53	70	58	64	65	56	59
Orge de printemps	48	43	55	46	45	44	47	40	55	51	52	40	50	46	60	56	50	50
Maïs grain irrigué	105	95	95	88	95	74	103	102	98	100	104	106	102	93	105	110	94	107
Maïs grain non irrigué	86	86	82	48	70	55	71	85	76	61	67	77	70	68	95	64	40	69
Colza d'hiver	30	29	34	32	32	38	29	26	29	36	29	30	35	25	35	33	30	33
Tournesol	24	21	22	22	22	22	24	27	23	26	23	23	22	19	24	21	19	28
Pois protéagineux	40	31	45	40	38	40	38	39	40	43	36	23	38	33	32	32	30	32

Malgré la récente augmentation des surfaces en protéagineux, la production départementale n'a pas retrouvé son niveau de la fin des années 90. Après la forte baisse de 2016 liée aux conditions météorologiques, la production départementale retrouve sa situation de la fin des années 2000 sous l'influence des mesures de soutien mises en place dans la PAC 2014-2020.

## Evolution de la production de grandes cultures



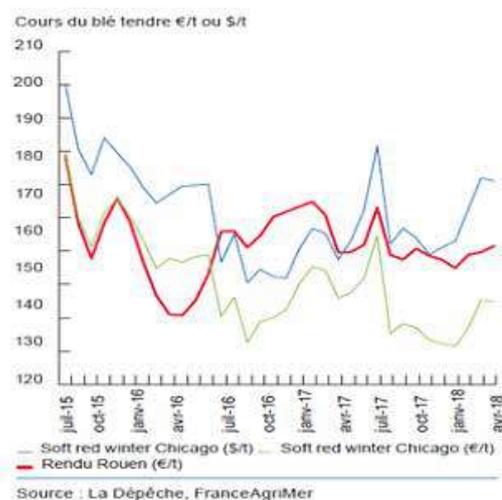
En 2017 le département de la Vienne participe à la production nationale à hauteur de 2,2% en céréales, de 3,1% en oléagineux et de 1,8% en protéagineux.

### Légumineuses graines :

La lentille connaît un fort développement dans le département depuis 2016 avec 338 ha semés en 2017 contre une soixantaine les années précédentes. C'est désormais une cinquantaine d'agriculteurs qui se sont engagés dans cette production.

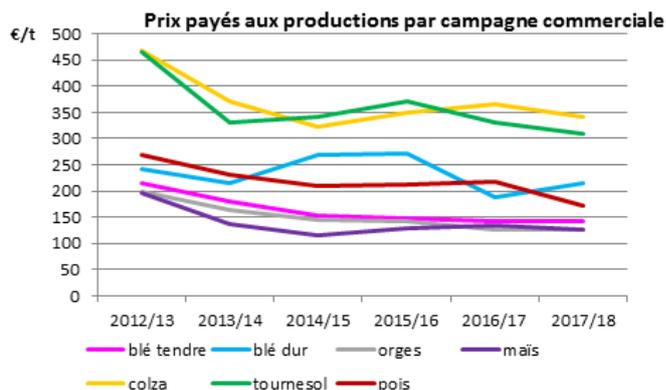
## Tendance des marchés

Sur la campagne 2017/2018, l'importance de l'offre mondiale et la concurrence internationale pèsent sur les cours des céréales. L'abondance et la qualité des récoltes céréalières des pays de la Mer Noire continuent de peser sur les cours mondiaux malgré une consommation record. La concurrence internationale induite par cette offre limite les exportations françaises vers les pays tiers et maintient les prix en France à un niveau bas malgré la qualité du blé. Depuis le début de la campagne 2017/2018, la parité euro-dollar a en outre plutôt joué en défaveur de la compétitivité française. Si une légère reprise des prix est perceptible sur la fin de campagne 2017/2018, ces derniers resteront en moyenne inférieurs à ceux, déjà bas, de la campagne précédente. Les cours du blé tendre se redressent en début d'année 2018.



## Les grandes cultures : 318 000 ha

Pour la prochaine campagne 2018/2019, les stocks mondiaux de blé se réduiraient pour la première fois en cinq ans. Les cours du colza et du tournesol sur le marché français sont eux aussi particulièrement bas mais bénéficient de hausses plus marquées que pour les céréales depuis le début de l'année 2018. (Source agreste).



### Organisation de la filière

#### Les acteurs économiques :

- Les coopératives agricoles

#### → Coopérative agricole de la tricherie

**Activité :** collecte et approvisionnement en grandes cultures.

**Siège :** Beaumont.

6 points de collecte sur le secteur est du département (pleumartinois, châtelleraudais, proximité nord et nord-est de Poitiers).

**Nombre d'adhérents :** 280.

**Volume de collecte :** 118 000 t.

La coopérative de la Tricherie est orientée vers la production de céréales et oléagineux sous contrat. Traçabilité, respect d'un cahier des charges au niveau de la production et du stockage, avec pour objectif un produit valorisé dans des filières qualité.

80 % de la collecte 2017 est contractualisée :

- Dont 90 % du blé en blé filière CRC (culture raisonnée contrôlée) sous la dénomination : « le blé de nos campagnes » pour la production de baguettes « tradition ».
- Blé filière Agriconfiance.

78 % du colza : variétés de colza oléiques ou éru-ciques.

76 % du maïs : variétés Waxy.

100 % du tournesol oléique.

#### → Coopérative Centre Ouest Céréales.

**Activité :** collecte, approvisionnement en grandes cultures et transformation des oléagineux.

**Siège :** Jaunay clan.

13 points de collecte sur la vienne.

**Zone d'Activité :** ouest et nord-ouest du 86, nord du châtelleraudais et sud Chauvigny St Savin. sec-

teur Lusignan / Rouillé, et civraisien. + zones limi-trophes dans l'Indre et Indre et Loire.

**Nombre d'adhérents :** 1800 adhérents.

**Volume de collecte :** 650 000 t avec environ 48 % de blé tendre. 18 % de colza, 14 % d'orge d'hiver, 13 % de maïs 4 % de tournesol. Depuis 2008 la coopé-rative transforme sa collecte d'oléagineux dans son usine de Chalandray. 240 000 t de colza ainsi que 5500 t de tournesol sont transformés. Pour une production annuelle de 90 000 t de biodiesel, 30 000 t d'huile alimentaire et 120 000 t de tour-teaux.

#### → Coopérative : Groupe Ocealia

**Activité :** collecte céréales, approvisionnement en grandes cultures, vigne et élevage. Fabrication et vente d'aliments du bétail.

**Siège :** Cognac.

**Secteur d'Activité :** en Vienne, 25 points de collecte repartis sur le sud, sud-ouest du département. OCEALIA est présent également en Charentes, Charentes-Maritimes, Deux-Sèvres et Dordogne. Sur la vienne : 500 adhérents céréaliers +250 ad-hérents polyculteurs éleveurs. 7 200 adhérents sur l'ensemble de la zone d'activité.

**Volume de collecte sur la Vienne:** 255 000 t. 54 % de la collecte régionale est exportée. Une partie de la production de blé tendre est valorisée régio-nalement : blé tendre label rouge valorisé sous la marque « signé Poitou Charentes ». Des céréales sont transformées en aliment du bétail via ALI-COOP filiale du groupe. OCEALIA est présent sur la filière Bio : collecte, stockage et accompagnement des agriculteurs. 3 silos de collecte mixtes Bio / Conventionnel (St Soline, Charroux, Millac).

## →Coopérative Agricole Pays de Loire

**Activité** : collecte céréales et oléo-protéagineux, approvisionnement en grandes cultures et viticulture.

**Siège** : la CAPL appartient au groupe UAPL basé à Thouarcé dans le Maine et Loire.

**Secteur d'activité** : la CAPL est présente dans le nord-ouest du département de la Vienne. Hors Vienne, la CAPL est présente essentiellement dans le Maine et Loire.

**Volume de collecte sur l'ensemble de la zone d'activité** : 180 000 t de céréales. La coopérative est présente sur les filières qualité : Lu Harmony, « Le blé de nos campagnes ». En plus des céréales, la CAPL est présente sur des cultures moins traditionnelles : Quinoa (Quinoa Anjou).

## →Coopérative TERRENA

**Activité** : collecte céréales et oléo-protéagineux, approvisionnement en grande culture, et élevage. Fabrication et vente d'aliments du bétail.

**Siège** : Ancenis dans le 44.

**Secteur d'Activité** : en Vienne, la coopérative est présente sur l'ensemble du territoire : c'est la zone TERRENA « Poitou Limousin » qui déborde sur le département d'Indre et d'Indre et Loire. Hors zone « Poitou Limousin » Terrena est présent sur l'ensemble de la région Pays de Loire. Sur la zone Poitou Limousin : 5300 adhérents.

**Volume de collecte sur la zone** : 430 000 t de céréales et oléo protéagineux. En plus des cultures traditionnelles : blé tendre, colza, maïs, tournesol, Terrena développe également des cultures tel que le lupin et le lin oléagineux. Une partie du blé tendre est valorisé en farine label rouge pour la marque « Festival des pains ». Une partie des céréales collectées est transformée en aliments du bétail dans 2 usines à Ingrandes et à l'usine du Coureau à Ceaux-en-Couhé.

- Les négociés

## →BELLANNÉ

**Activité** : collecte céréales et oléo-protéagineux, approvisionnement en grandes cultures et viticulture. Fabrication et vente d'aliments du bétail.

**Siège** : Thouars

**Secteur d'Activité** : nord-ouest du département de la Vienne. Hors Vienne, Bellanné est présent sur le nord du 79 et le sud-est du 49.

**Volume de collecte sur la zone** : environ 180 000 t de céréales. Une partie de la collecte est transfor-

mée dans les 2 usines de fabrication d'aliment du bétail situées à Thouars et Cholet.

## →NEOLIS

**Activité** : collecte de céréales et oléo-protéagineux, approvisionnement en grandes cultures et aliments du bétail.

**Siège** : Fleuré

**Secteur d'Activité** : sud et sud-est de la Vienne, Chauvigny / St Savin, Fleuré, civraisien. Présent également sur le nord Charentes, Deux-Sèvres, et Haute-Vienne.

**Volume de collecte** : 200 000 t dont 50 % de blé tendre et 25 % de maïs auxquels on peut rajouter l'orge d'hiver, colza, tournesol, et un peu de lupin. 60 % de la collecte est exportée via le port de la Rochelle. NEOLIS est présent dans les filières qualités en céréales : CRC, LU Harmony.

## →SOUFFLET agriculture -Groupe SOUFFLET

**Activité** : SOUFFLET agriculture est une entreprise de collecte de céréales, oléo-protéagineux et de distribution d'agrofouritures en France et dans 5 autres pays européens (1<sup>er</sup> collecteur privé de céréales en Europe). Le groupe Soufflet est très présent dans la transformation des céréales pour l'alimentation humaine : Meunerie, malterie, boulangerie et viennoiserie industrielle.

**Siège national** : Nogent-sur-Seine (Aube). Sur la Vienne, Soufflet agriculture est présent dans le Neuvilleois, le Mirebalais, le Loudunais et le Pleumartinois avec une dizaine de points de collecte.

**Volume de collecte sur la zone** : 150 000 t : 50 % en blé, 10 % d'orge, 7 % colza, 7 % tournesol, 4 % blé dur, 12 % maïs. On peut rajouter sorgho et lentilles dans le cadre de nouvelles filières. Pour le blé : une partie de la production est destinée à l'exportation via le silo portuaire de Soufflet Négoces de La Rochelle. Une part est transformée en farine dans les moulins de l'Ozon à Châtelleraut. Une partie des blés est valorisée dans la filière « Baguepi Farine Responsable ». Soufflet agriculture est également présent sur la filière bio avec une collecte en progression.

## Les grandes cultures : 318 000 ha

- Organisations économiques spécialisées en Agriculture Biologique

### → BIOGRAIN : dans le groupe CAPL -UAPL

**Activité :** collecte de céréales, oléagineux en agriculture biologique. Approvisionnement en semences et fertilisants destinés à l'agriculture biologique.

**Siège :** St Benoit (ou Thouarcé siège de l'UAPL).

**Secteur d'Activité :** l'ensemble du département de la Vienne avec un site de collecte et de stockage à Angliers. Hors vienne le 49 et 72.

**Volume de collecte :** 9 500 t de céréales oléagineux et cultures spéciales (épeautre, sarrasin cameline, lentille, quinoa...).

### → CORAB : coopérative de producteurs en agriculture biologique

**Activité :** collecte de céréales, oléagineux, protéagineux en agriculture biologique. Approvisionnement en semences et fertilisants destinés à l'agriculture biologique.

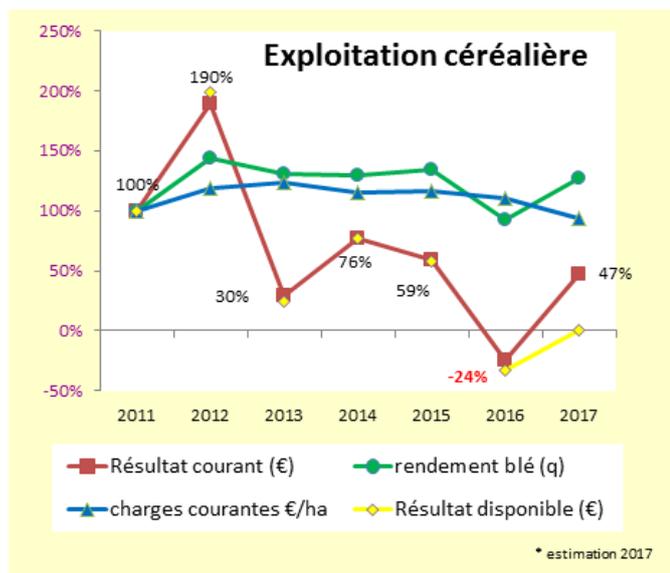
**Siège :** ST-Jean-d'Angely dans le 17.

**Secteur d'Activité :** l'ensemble du département de la Vienne avec un site de collecte et de stockage à POITIERS (3800 T) ; hors 86 sur l'ensemble du Poitou-Charentes.

**Volume de collecte :** environ 8000 t des productions traditionnelles + cameline, millet, sarrasin, lentille, pois chiche, épeautre...

## Situation économique du système grandes cultures

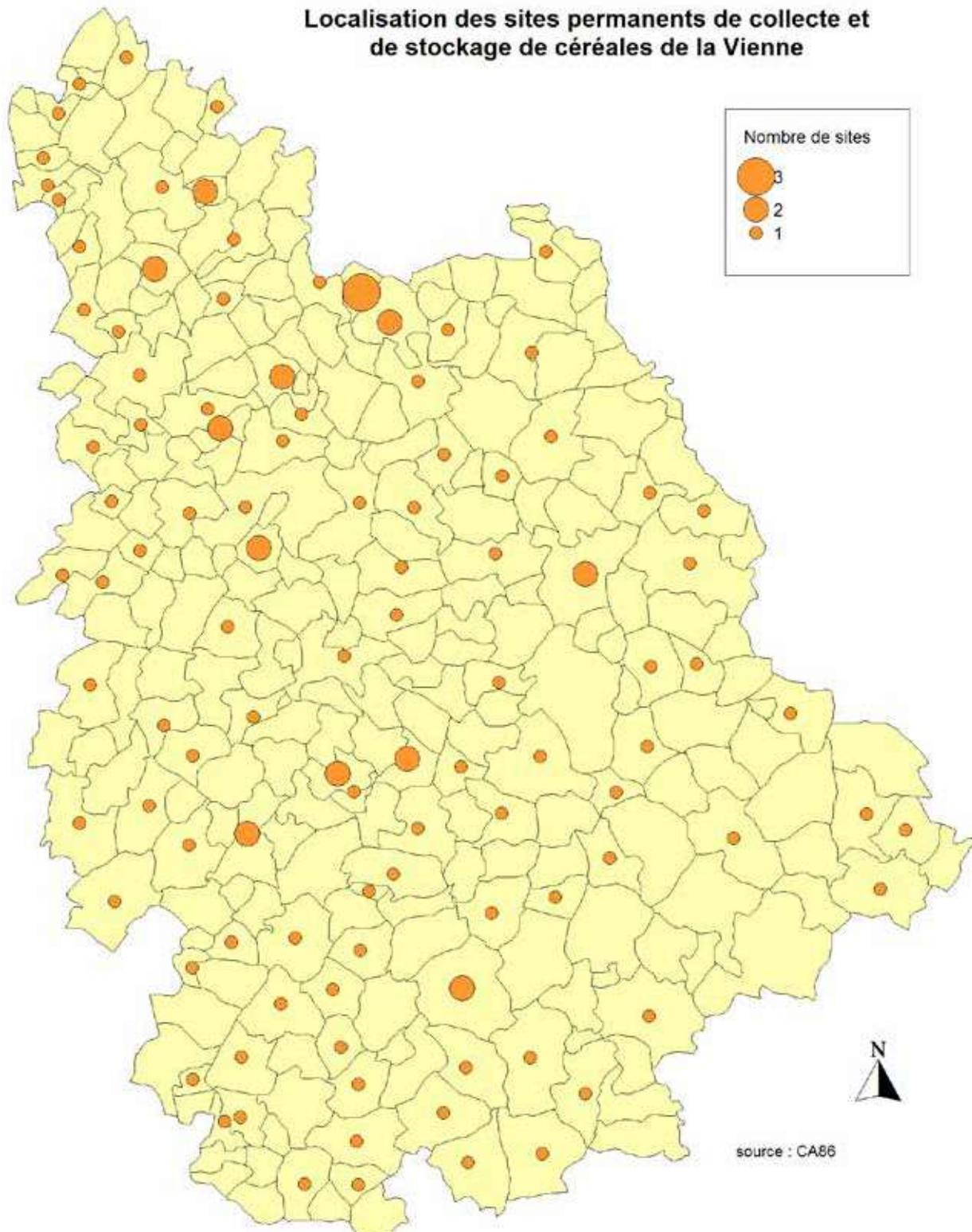
### Repères économiques en conventionnel



4,15<sup>M</sup>  
de tonnes récoltées  
en 2017 sur les surfaces  
en grandes cultures

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat courant (€)	49 382	93 688	14 662	37 758	29 111	-12 088	23 000
rendement blé (q)	52	75	68	67	70	48	66
charges courantes €/ha	727	867	900 €	836	849	806	682

Localisation des sites permanents de collectes et de distribution des principaux acteurs économiques de la filière grandes cultures.



## Les grandes cultures : 318 000 ha

### Place de l'agriculture biologique

En 2017, 223 exploitations sont en conversion ou engagées dans l'agriculture biologique avec une surface totale de 12 600 ha.

L'agriculture biologique représente 3,9% de la surface totale en grandes cultures.

La collecte nationale de céréales bio connaît une forte croissance sur la campagne 2017/2018. La meunerie transforme 37% de la production et les fabricants du bétail en utilisent 52%.

Collecte nationale	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18
Céréales bio	243 564	206 691	231 033	280 160	240 533	418 513
Oléagineux bio	29 665	27 255	42 584	42 714	47 429	74 297
Protéagineux bio	13 815	19 127	21 775	26 017	21 899	33 751

### Situation économique du système grandes cultures

#### Repères économiques en agriculture biologique

Cas Type grandes cultures biologiques	Bornais avec trèfle	Terre de groie superficielle sans luzerne	Unité
Caractéristiques techniques :			
Main d'œuvre totale	1	1	UMO
Surface Agricole Utile	100	100	ha
Rdt blé	35	25	q/ha
Rdt tournesol	22	20	q/ha
Rdt pois	20	20	q/ha
Rdt trèfle	3.5		t/ha
Consommation de carburant	37	69	l/ha
Critères économiques			
Marge brute avec aides blé	1 252	945	€/ha
Marge brute avec aides tournesol	1 230	1 128	€/ha
Marge brute avec aides pois	935	843	€/ha
Marge nette avec aides trèfle	721		€/ha
Marge nette globale avec aides	49 153	49 294	€
Chiffre d'affaires hors aides	84 153	96 583	€
% aides dans produit brut	30%	26	%

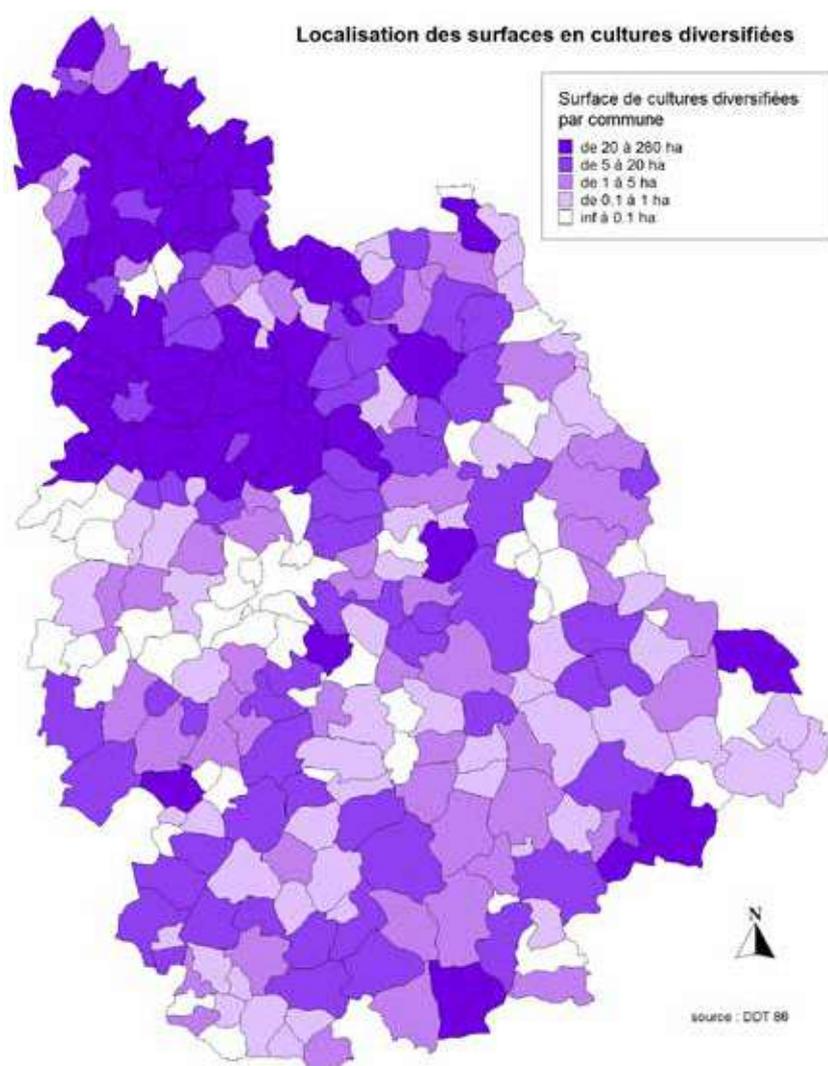
## Les cultures légumières

Une diversité discrète présente sur l'ensemble du territoire. Elle représente seulement 1,3% de la SAU départementale.

2017	Nombre de producteurs**	Surface en ha**	Rendements t/ha *	Production en t*	Contribution nationale*
Melons	228	2 162	19,8	42 000	8,2 %
Oignons	34	169	27	4 500	
Haricot et petits pois	20	208			
Pommes de terre*		159	18,9	3 180	0,32 %
Asperges en production*		182	3,5	637	2,7 %

Sources : \*Agreste et \*\*FranceAgriMer

- La surface de melon s'érode annuellement pour en perdre 15% en 6 ans et ne compter plus que 228 producteurs contre 292 en 2012. Au plan national le département occupe désormais la 5<sup>e</sup> place.
- La production d'asperge est évaluée à 637 t depuis une dizaine d'années.
- Haricots et petits pois font leur apparition avec respectivement 88ha et 120ha en 2017 apportant de la diversité dans les productions agricoles.
- La production d'oignons de couleur connaît depuis quelques années un développement important avec 34 producteurs qui ont contribué au doublement de la surface. Dans cette production, se distingue au nord de la Vienne un produit typique, l'échalion Cuisse de Poulet du Poitou (bulbe allongé, légèrement renflé et de couleur cuivrée). Une douzaine d'agriculteurs assure la production annuelle de 3500 t à partir de 130ha. Depuis 2011, ce produit est engagé dans un cahier des charges Échalion Cuisse de Poulet du Poitou « Signé Poitou-Charentes ». Aujourd'hui, la totalité de la production d'échalions est commercialisée par la coopérative TERRYLOIRE (fusion des 2 coopératives CAFPAS et la Reinette fruitière).
- La production de pomme de terre enregistre un développement important depuis 7 ans avec un triplement de la surface après avoir stagnée aux alentours d'une cinquantaine d'ha dans les années 2000. Cette surface se compose d'une cinquantaine d'ha en production de plants et de 159ha en production de pomme de terre de consommation.



Acteurs économiques des filières échalion :

- ADRODEP association de promotion et de développement de l'échalion du Poitou 86170 Champigny le sec.
- Terryloire 49390 Parçay les pins - Station échalion à Mirebeau.

## Les cultures industrielles

2017	Nombre producteurs**	Surface (ha)**	Rendements t / ha*	Production en t*	Contribution à la production nationale*
Tabac	21	250	3,39	652	8,3 %
Chanvre à papier	7	223	6,95	1 733	2 %

Sources : \*Agreste et \*\*FranceAgriMer

Le tabac de Virginie représente 95% de la production totale et le tabac de Burley les 5% restants. La surface a régressé de 15% depuis le début des années 2010 mais moins fortement que le national qui a chuté de 55% tout comme la production. Avec seulement 3% des producteurs, la contribution départementale au plan national progresse sensiblement en doublant en 10 ans.

Les acteurs économiques de la filière sont localisés en Dordogne.

Les plantes à fibre progressent dans le département au travers le chanvre à papier qui a vu sa surface multipliée par 10 en à peine 10 ans et ainsi contribuer à hauteur de 2% de la production nationale.

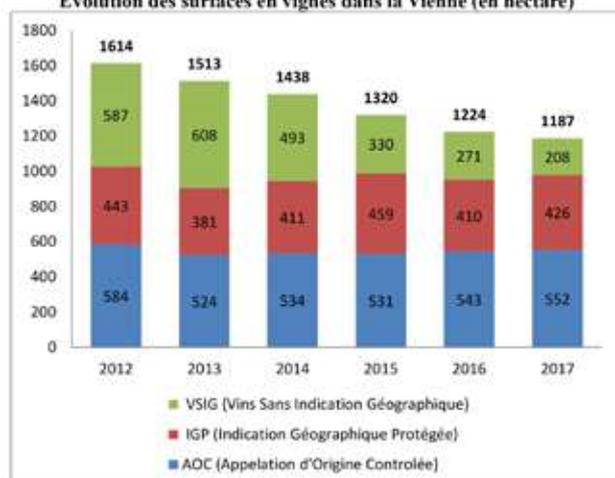
## La viticulture

La surface de vignes en production s'élève à 1187 ha en 2017 contre 1614 ha en 2012. L'érosion du vignoble de la Vienne est essentiellement due à l'arrachage de vignes destinées à la production de vins sans indication géographique (VSIG). Ce sont principalement des petites parcelles historiques destinées à l'autoconsommation de leurs propriétaires (consommation familiale).

Les surfaces à but économique (IGP et AOC pour l'essentiel) sont localisées sur deux zones :

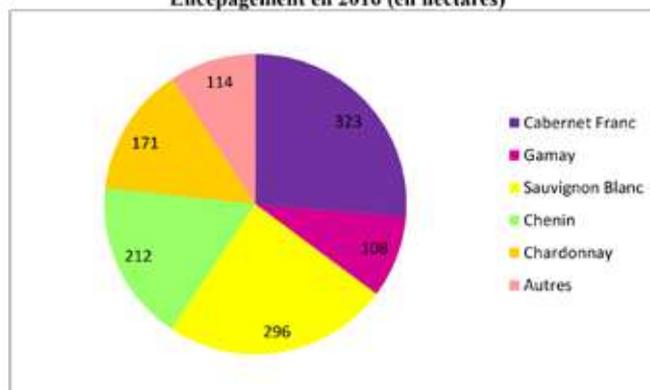
- le vignoble de Saumur Anjou s'étend au nord sur environ 430 ha.
- le vignoble du Haut-Poitou sur environ 600 ha au centre du département de Maisonneuve à Beaumont-Saint-Cyr.

Evolution des surfaces en vignes dans la Vienne (en hectare)



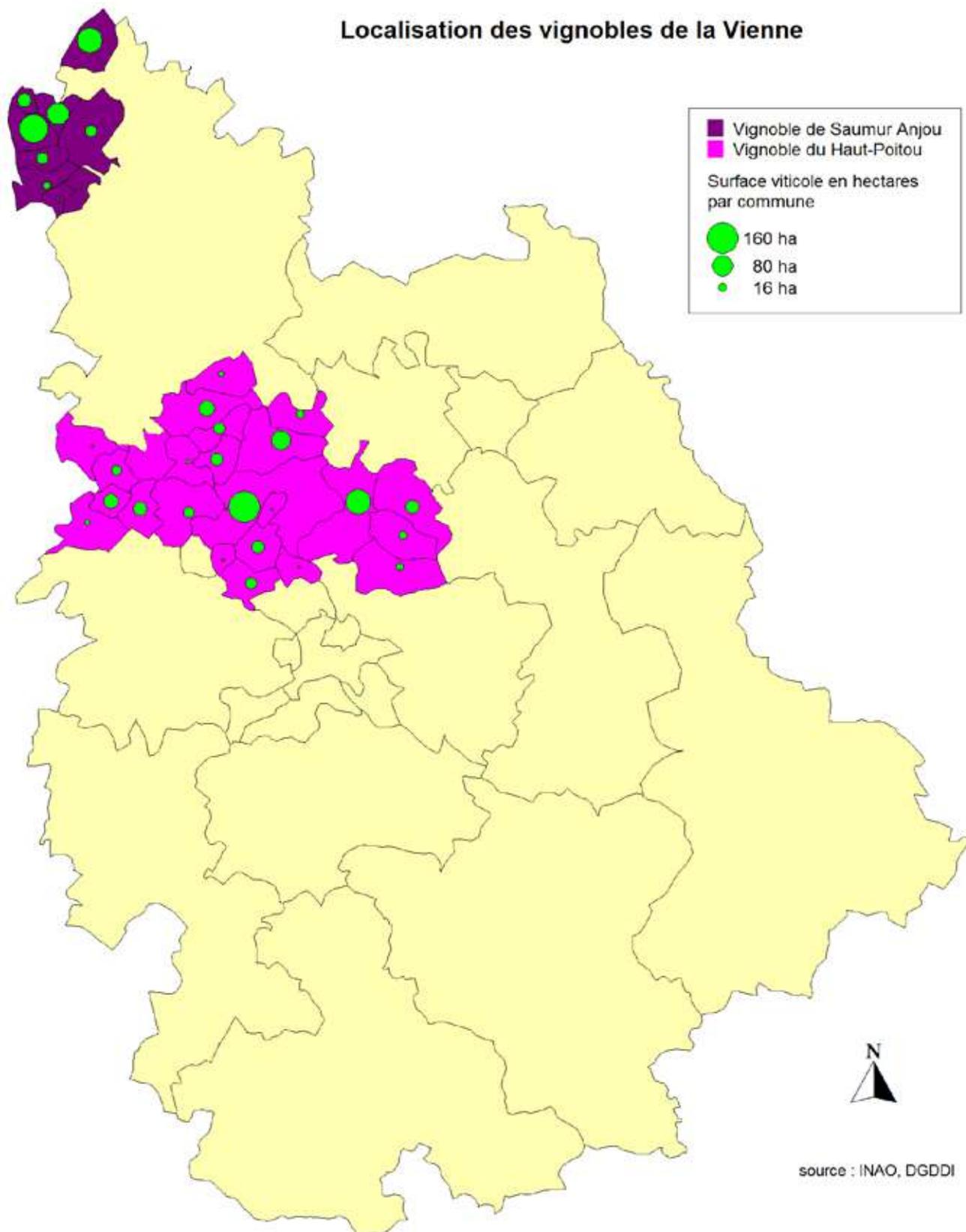
Source : DGDDI

Encépagement en 2016 (en hectares)



Source : FranceAgriMer

# La viticulture

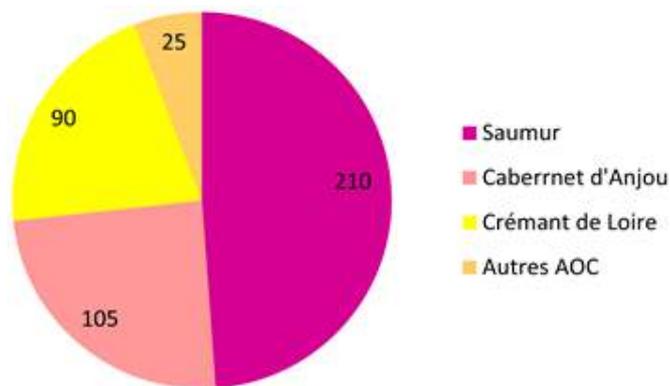


## La viticulture

### Le vignoble Saumur Anjou dans la Vienne

Sur ce secteur, on dénombre une quarantaine de viticulteurs dont 13 caves particulières. 19 autres sont adhérents à la Cave Coopérative de Saumur « Robert et Marcel », située dans le département voisin du Maine et Loire à Saint-Cyr-en-Bourg. Aussi, quelques viticulteurs commercialisent auprès des négoce du Val de Loire.

En 2017, 430 ha ont été revendiquées en AOC :



Source : Fédération Viticole de l'Anjou et du Saumur

### Le vignoble du Haut Poitou

La grande majorité des vins IGP (Val de Loire) du département est produite sur ce secteur.

En 2017, 146 ha ont été revendiqués en AOC Haut Poitou et 400 ha en IGP Val de Loire.

On compte sur cette zone une centaine de viticulteurs dont une trentaine engagés en AOC Haut Poitou, les producteurs d'AOC étant presque tous mixtes c'est-à-dire producteurs d'AOC, d'IGP et parfois de VSIG selon leur encépagement et leurs débouchés.

#### Organisation de la filière

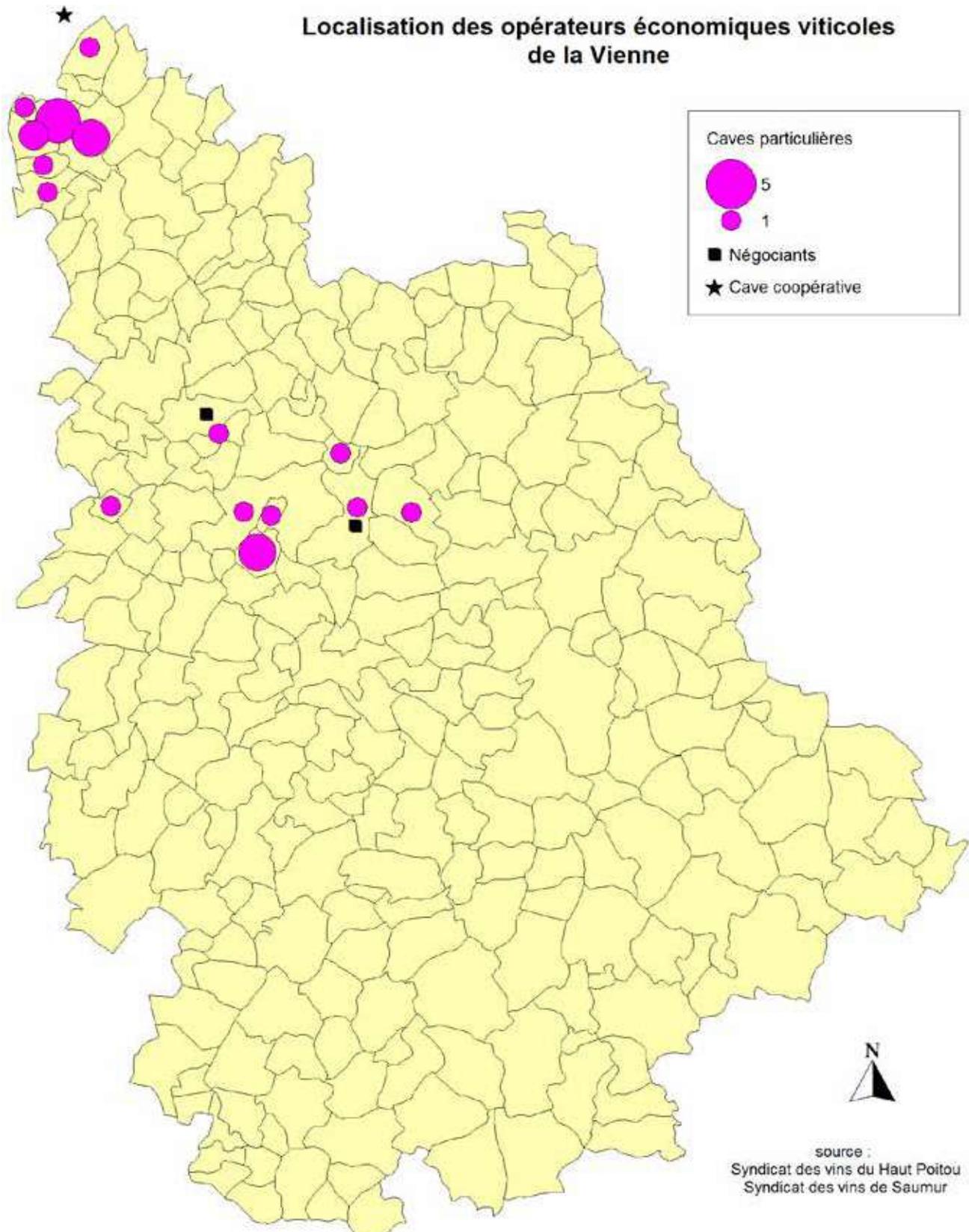
IGP : Sur les 68 viticulteurs, 55 sont des apporteurs totaux en raisins et/ou moûts au négoce, 10 sont vinificateurs et commercialisent soit en vente directe soit au négoce en vrac. Plusieurs négoce du Val de Loire collectent des vins ou des moûts pour les vinifier hors département.

AOC Haut Poitou : 35 viticulteurs engagés se répartissant ainsi :

- Producteurs vinifiant en cave particulière : 7 pour 51 ha, commercialisation en vente directe et/ou au négoce en vrac.
- Producteurs de raisins AOC: 28 pour 95 ha. Une vingtaine de viticulteurs sont d'anciens coopérateurs de la Cave du Haut-Poitou. Depuis sa liquidation juste avant la récolte 2013, une réorganisation de la vente s'est opérée sans répercussion sur l'arrachage de vigne. Ces producteurs commercialisent leur récolte auprès de deux négoce :
  - Ampelidae à Marigny-Brizay.
  - Lacheteau, du groupe Grands Chais de France, via le vendangeoir VitiPoitouPrestations à Chouppes.

Ces deux négoce, présents auparavant sur les IGP, achètent des raisins AOC depuis 2013 avec des formes de contractualisation pluriannuelle.

49 900  
hectolitres de vins  
produits en 2017



## La viticulture

### La place de la viticulture biologique

En 2016, la filière viticole biologique dans la Vienne comprend 10 exploitations viticoles avec 178 ha de vignes conduits en bio, ce qui représente près de 15% du vignoble de la Vienne. En comparaison, le pourcentage de vignes bio était de 9% au niveau national.

Depuis cette date, nous avons 6 nouveaux vigneron bio dans le département. La production biologique locale est encouragée par le négoce Ampelidae qui commercialise une grande partie de ses vins sous la certification AB. Ainsi en 2018, nous avons au total 11 vigneron bio (certifiés et en conversion) sur la zone Haut-Poitou et 5 dans le Saumur.

### Niveau de production

On constate des petites récoltes depuis 2012 avec des rendements très moyens accentués en 2016 et 2017 par des sinistres climatiques, de gel et de grêle ponctuels en 2016, et de gel et de sécheresse plus généralisés en 2017. Pour 2018, la sortie de grappes était assez importante, phénomène courant de compensation après de

petites récoltes. Le printemps fut très humide, ce qui a engendré une forte pression du mildiou. Néanmoins, les viticulteurs ont pu maîtriser cette maladie dans la plupart des situations. Ainsi, la récolte 2018 s'annonce prometteuse en quantité et en qualité grâce également à l'été sec et très ensoleillé.

Rendements maximums autorisés, par ailleurs atteints par la plupart des viticulteurs en 2018 :

Appellation	Vins Blancs	Vins Rosés	Vins Rouges
AOC Saumur	60 hl/ha	57 hl/ha	57 hl/ha
AOC Haut-Poitou	67 hl/ha	60 hl/ha	58 hl/ha
IGP Val-de-Loire	90 hl/ha	90 hl/ha	90 hl/ha

### Conjoncture économique

Du fait de stocks très faibles, les cours sont à la hausse en IGP. Néanmoins, pour les cépages blancs, après une baisse des cours, il a fallu attendre 2014 pour remonter au niveau des prix de 2008. Et les cours de 2017 (135 €/hl vin fini) sont seulement 25% supérieur à ceux de 2008. Les cépages rouges progressent doucement

mais restent faibles et flirtent juste avec les coûts de production (92 €/hl vin fini en rouge et 102 €/hl en rosé). Pour 2018, la situation semble stabilisée. Pour les AOC, il n'y a pas de cours connu mais il y a une plus-value intéressante par rapport aux IGP.



## Plantes aromatiques, médicinales et à parfum

Sur le territoire métropolitain, la culture des plantes aromatiques (aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, menthe, origan, persil, romarin, sarriette, sauge, thym...), des plantes médicinales (calendula, camomille, pavot œillette servant à la fabrication de la morphine et de ses dérivés...) et des plantes à parfum (jasmin, lavande, lavandin...) se développe, notamment en agriculture biologique. Ce sont des productions assez complexes et très diversifiées.

La surface cultivée en France est d'environ 42 000 ha. Les plus cultivées sont le lavandin (16 600 ha), le pavot médicinaux (9 690 ha) et la lavande (3 590 ha).

Parmi les principaux débouchés figurent l'industrie agroalimentaire pour les plantes aromatiques (commer-

cialisées en frais ou en sec), l'industrie pharmaceutique pour les plantes médicinales et l'herboristerie. On note actuellement un développement de ces cultures pour la fabrication d'huiles essentielles destinées à la cosmétologie ou à l'industrie chimique.

Dans le département de la Vienne, les ateliers en PPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales) sont variés. Des exploitations spécialisées PPAM cohabitent avec des PPAM ateliers de diversification, il y a autant de systèmes que d'entreprises. Pour valoriser au mieux, la quasi-totalité des produits, ils doivent subir une transformation avant de pouvoir être commercialisés (séchage, macération, distillation...). La vente en frais reste marginale dans notre département.



## Les fruits à coque et à pépins

2017 (source agreste)	Surface (ha)	Rendements t / ha	Production en t	Contribution à la production nationale
Noisette	43	1,9	82	0,7 %
Noix	59	1,5	87	0,3 %
Châtaigner	3	1,9	6	0,1 %
Pomme	40	51	2 045	0,2 %

Les surfaces en fruits à coques très modestes dans le département ont progressé d'une trentaine d'hectares en 10 ans avec un doublement de la surface en noisette. La surface en pommier est stable depuis 10 ans.

## La trufficulture

Entre 1994 et 2008, les mesures d'incitation à l'achat de plants mycorhisés ont permis à 130 trufficulteurs de planter 210 ha. La surface réelle en truffière plantée depuis les années 70 est estimée à 300 ha.

Avant le plan de relance initié dans les années 90, les principaux acteurs de la filière étaient des propriétaires de terres agricoles exerçant des fonctions libérales. L'inscription de la trufficulture dans le cadre de la diversification agricole (en 1994) ainsi que la mise en place de

soutiens techniques et financiers ont permis de sensibiliser des agriculteurs à la culture de la truffe.

Actuellement, plus de 65% des producteurs sont des agriculteurs actifs qui détiennent 75% des surfaces plantées.

La taille des plantations varie de 50 ares à 10 ha. Plus de 80% des plantations ont une surface inférieure à 1 ha.

La récolte est estimée, selon des experts, à 200 kg avec 50 ha en production sur les 300 actuellement plantés.

### Organisation de la filière

Au niveau national, la Fédération Française des Trufficulteurs (F.F.T.) regroupe les fédérations régionales qui elles-mêmes fédèrent les associations départementales des trufficulteurs.

Pour la région Nouvelle-Aquitaine : la Fédération Régionale des Trufficulteurs de Nouvelle-Aquitaine.

Pour la Vienne : l'Association des Trufficulteurs de la Vienne compte 210 adhérents. L'association des trufficulteurs de la Vienne a été créée en 1978 par un groupe de pionnier au Nord du département (Frontenay sur Dive). Elle portait le nom de l'Association pour la Rénovation et la Vulgarisation de la Culture du Chêne truffier dans le Haut Poitou. Le nombre d'adhérents ne dépassait pas une dizaine de trufficulteurs.

### La commercialisation

La production mondiale de truffe est de l'ordre de 100 tonnes. La France produit entre 20 et 50 t/an. La demande du marché français est de l'ordre de 150 t. Pour satisfaire cette demande, les principaux acteurs économiques de la filière ont recours à l'importation (L'Espagne, la Chine et l'Italie).

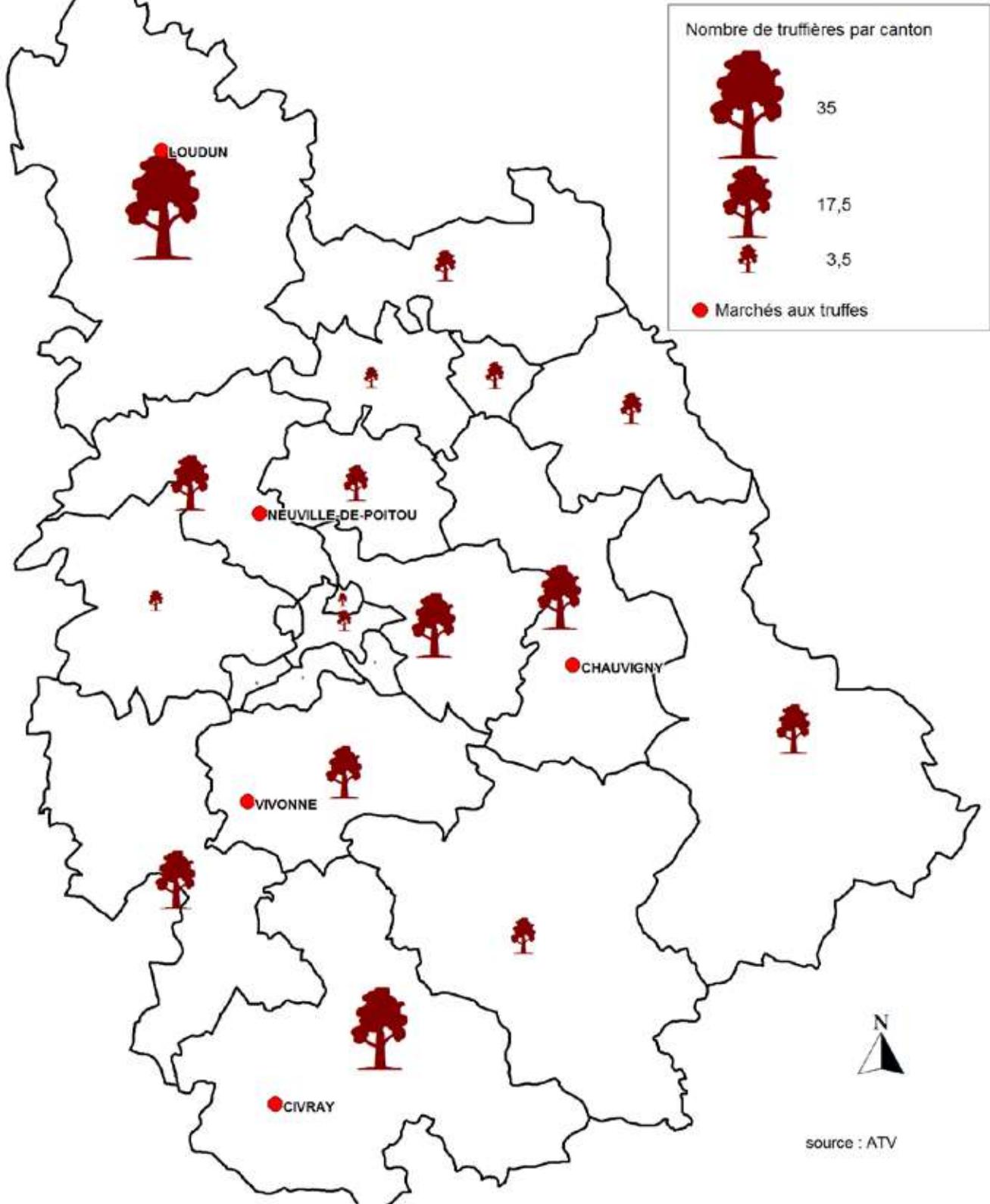
La commercialisation des truffes au niveau de la Vienne se fait à travers la vente directe aux restaurateurs locaux, artisans charcutiers ou sur les marchés aux truffes fraîches organisés par l'association départementale.

Ainsi, depuis plus de dix ans l'association des Trufficulteurs de la Vienne organise, chaque semaine de décembre à février, des marchés réguliers : successivement : Chauvigny, Vivonne, Neuville du Poitou, Civray et Loudun.

Ces marchés répondent à la norme de commercialisation de la truffe fraîche : les truffes sont lavées, brossées et triées par espèce et catégorie.



## Localisation des truffières et des marchés aux truffes



## Les surfaces fourragères

### Une légère progression des surfaces fourragères et une modification de sa composition.

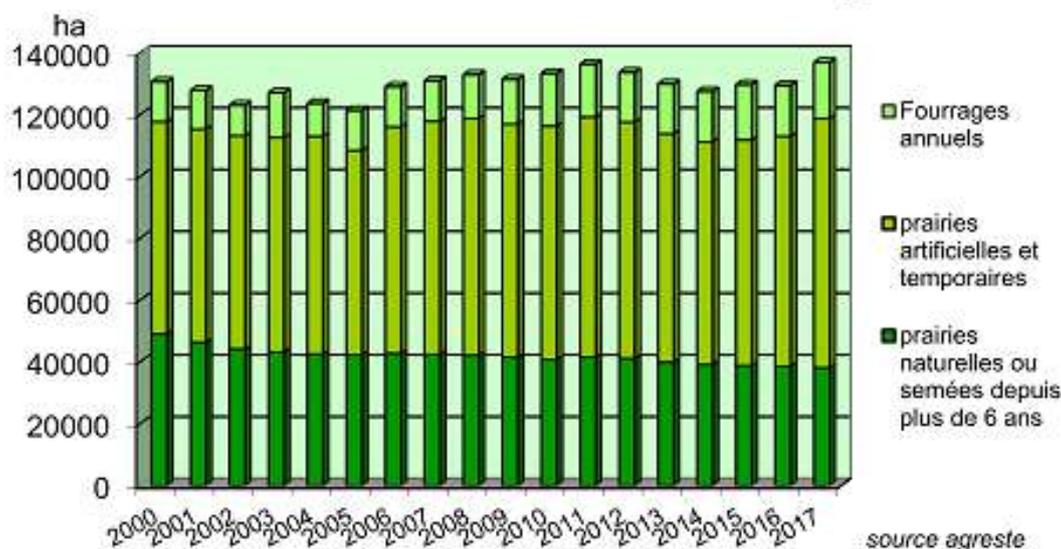
La composition des surfaces fourragère se modifie au profit des surfaces cultivées (fourrages annuels, prairies artificielles et temporaires). Aujourd'hui la surface fourragère totale représente 137 000 ha.

Depuis 2000, la surface en fourrage annuel a fortement progressé de 4 000 ha pour atteindre 17 140 ha en 2011 (année de sécheresse) et se stabiliser à 16 100 ha sur

2012 et 2013. La composition de ces fourrages annuels a évolué au détriment de la culture du maïs ensilage qui perd presque 10 000 ha depuis 2000 pour se stabiliser à environ 11 000 ha depuis 2005.

Au cours de la période 2000-2012 les surfaces en herbes sont restées quasiment stables aux alentours de 110 000 ha (fluctuation annuelle par rapport à la moyenne décennale de 3%). On note une progression des surfaces en prairies artificielles et temporaires au détriment des prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans.

Evolution des surfaces fourragères



La production fourragère totale atteint 2,27 Mt en 2017. En augmentation de 10% par rapport à l'année antérieure, mais en retrait de 10% par rapport aux années 2013 à 2015 (2,48 Mt), elle fluctue au gré des événements climatiques comme les sécheresses.

La production fourragère a augmenté de 15% en 2013 par rapport à 2012 grâce aux conditions climatiques favorables de l'été qui ont permis aux prairies d'assurer une production inhabituelle.

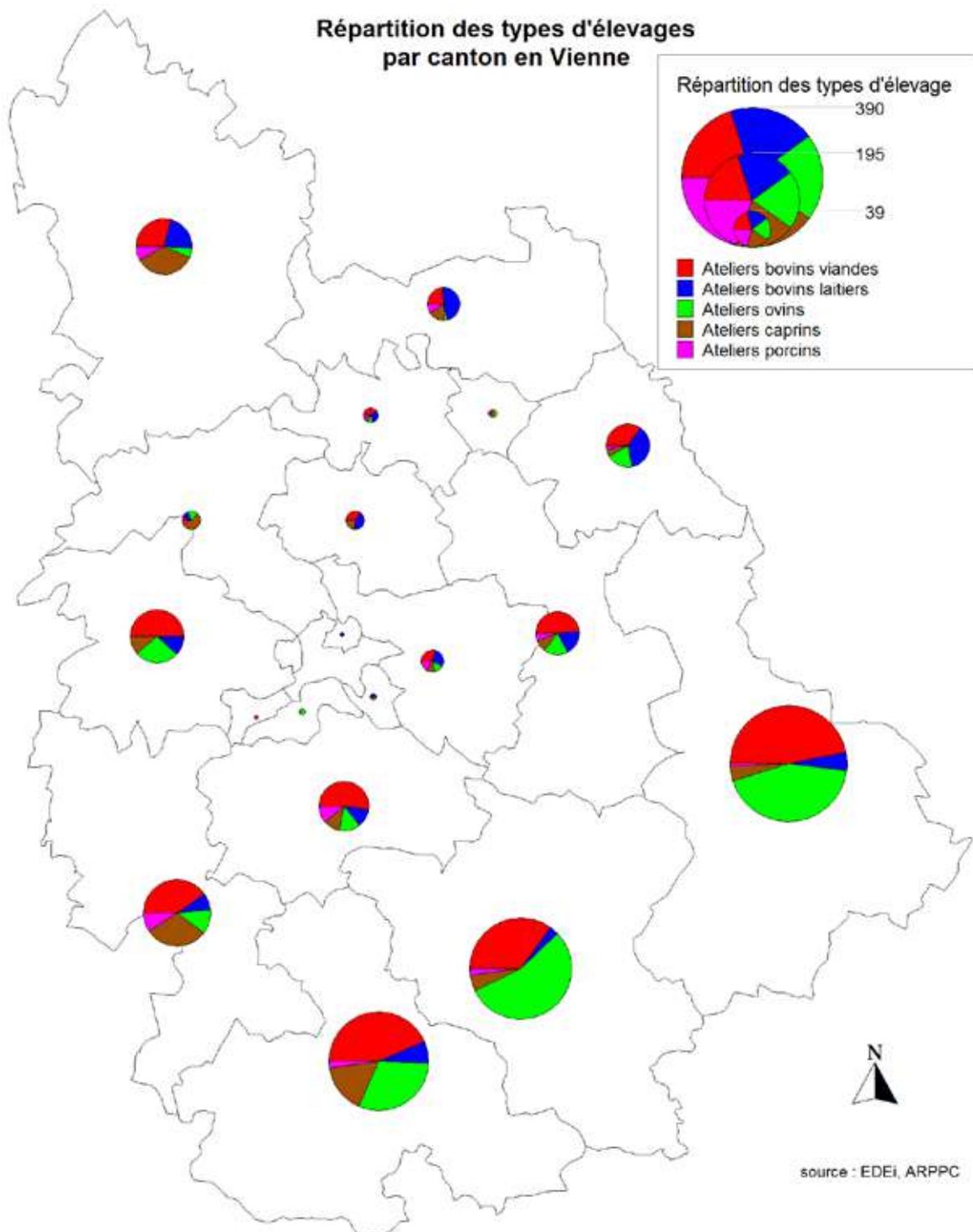
	2013	2014	2015	2016	2017	
	Rdt t/ha	Surfaces ha				
Mais fourrage (plante entière)	12	13	12	9.6	11.6	12600
dont maïs fourrage irrigué	14.0	16	15	14,1	16.0	2950
Autres fourrages annuels						5500
Prairies artificielles	10.8	10.9	10.6	9.5	9,5	10880
Prairies temporaires	8.8	9.5	8.4	7,4	7,5	69750
Surfaces toujours en herbe	7.3	6.7	6.3	5,3	5,4	38115

**Les surfaces fourragères engagées en agriculture biologique ou en conversion représentent 12 500 ha en 2017** soit 9,2% de la surface en production fourragère du département. Elles sont exploitées par 268 agriculteurs dont certains ne possèdent pas d'élevage.



## Localisation des principales productions d'élevage

Les élevages se regroupent essentiellement dans le sud-est du département avec une concentration importante des élevages ovins et de vaches allaitantes. Par contre les élevages laitiers se répartissent sur l'ensemble du territoire et les élevages caprins se retrouvent plus sur la façade ouest du département.

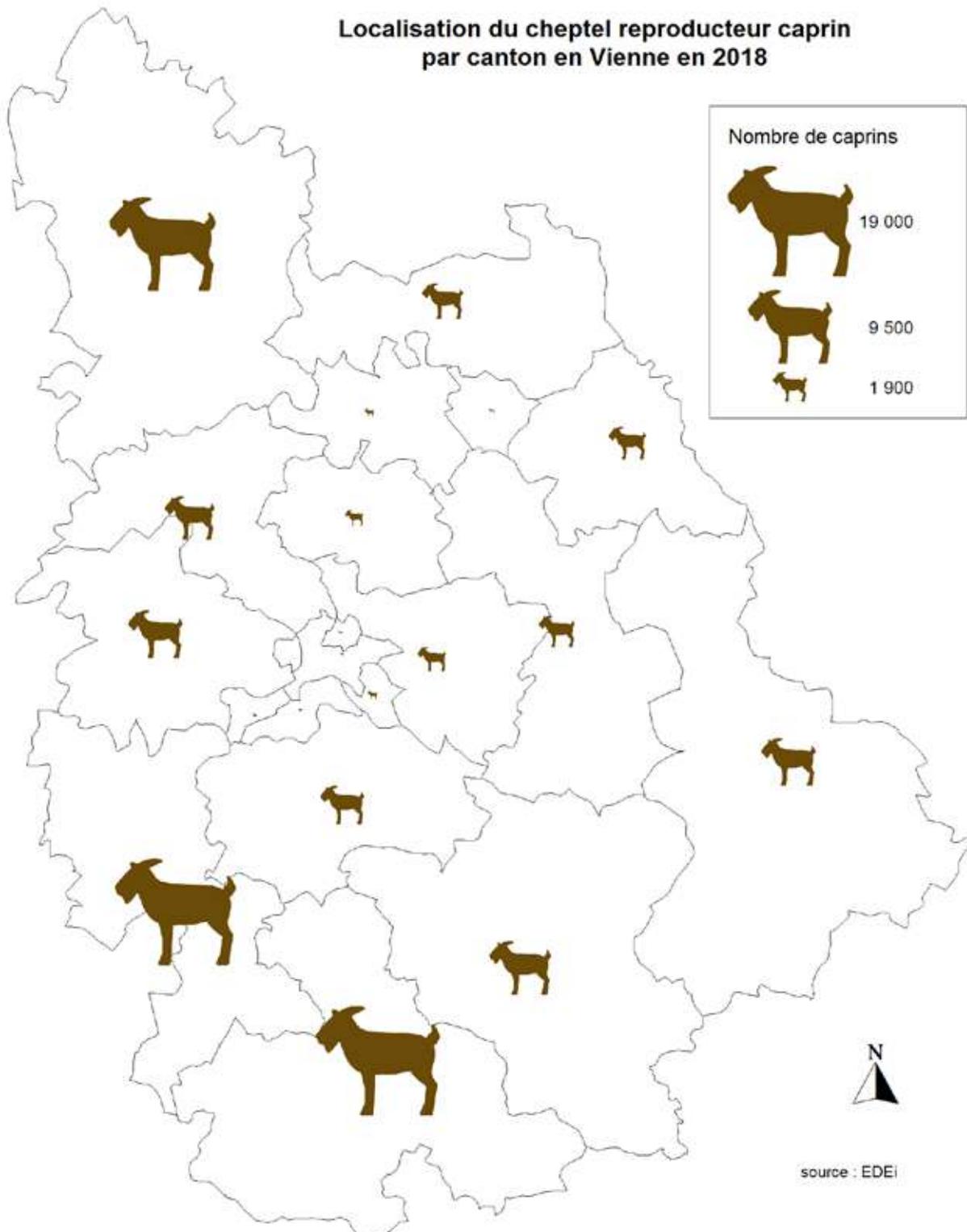


Localisation cantonale des cheptels toutes espèces confondues en 2013. (UGB : Unité de Gros Bétail)



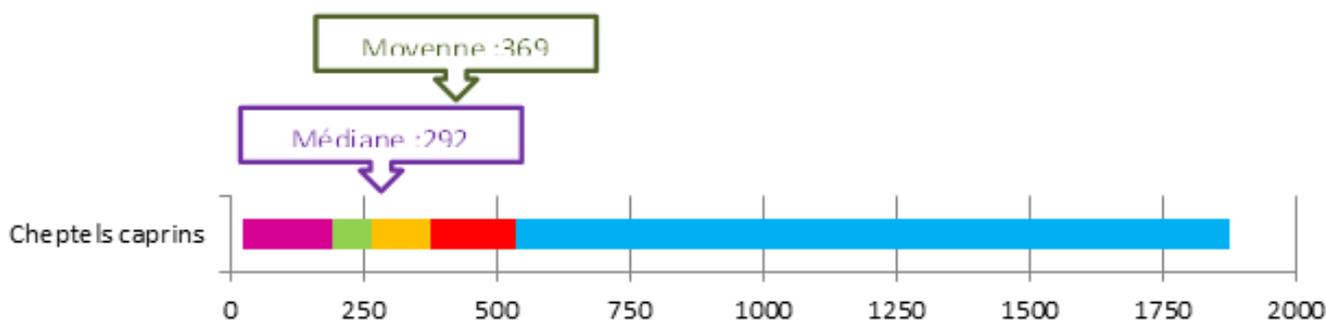
## La filière caprine

La Vienne compte 218 exploitations caprines et 80 500 chèvres (cheptel comprenant au moins 25 chèvres, Edei 2018). Parmi elles, 27 transforment tout ou partie du lait à la ferme (Chevriers Nouvelle-Aquitaine et Vendée, 2018). Le cheptel est essentiellement localisé sur la façade ouest du département, mais présent sur l'ensemble du territoire.



Entre 2014 et 2018 la taille moyenne des cheptels progresse de 29 chèvres. La réglette ci-dessous représente la distribution de la taille des cheptels de reproducteurs de chaque exploitation. Chaque couleur totalise 1/5 des exploitations d'élevage.

Sur cette période, la baisse des effectifs départementaux rapportés aux nombres d'élevage disparus, se traduit par une perte moyenne de 115 chèvres. Ce ratio est inférieur à la taille moyenne des cheptels de 2018. Il illustre la disparition de petits élevages compensé par un accroissement des effectifs reproducteurs des élevages en place. La production caprine poursuit sa concentration et sa professionnalisation.



## Production de lait

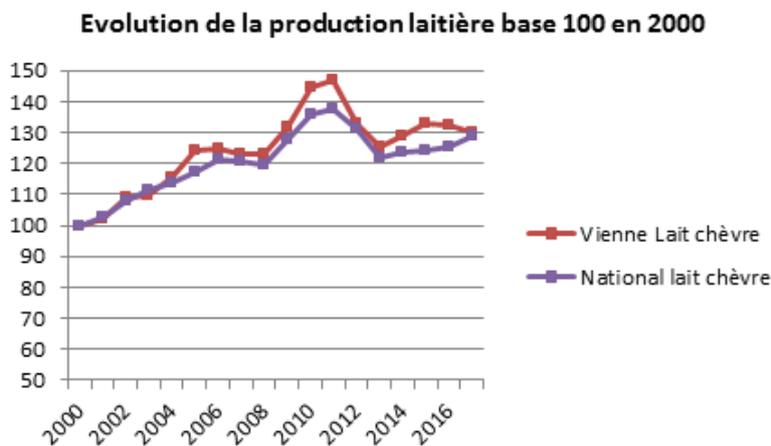
Le pic de production a été atteint en 2011 avec 620 000 hl de lait produit. Après cette année, la production de lait de chèvre décroche traduisant la combinaison de la baisse du cheptel, des pénuries de fourrage plus ou moins importantes rencontrées lors des sécheresses de ces dernières années ainsi que la chute du prix du lait de chèvre. La production départementale suit de près l'évolution de

la production nationale. Il faut noter que le département contribue pour 9 % à la production nationale. La production est essentiellement livrée à l'industrie laitière. La fabrication de produits fermiers et la vente directe de lait représente que 3,6 % de la production finale. Cette part de la production reste stable depuis 10 ans mais régresse en volume.

Lait	Production finale (hl)	Évolution /2000	Part nationale	Part régionale
Lait de chèvre	549 017	- 6 %	9 %	23,4 %

Source Agreste 2017

comparaison des volumes de lait produit en Vienne et en France (agreste 2017)



## La filière caprine

### Production de viande

	Tonnes équivalent carcasse	Évolution sur 10 ans	Part nationale	Part régionale
Production viande caprine	1 085	- 6 %	9,86 %	25,6 %
Dont chevreaux	926	- 6 %		
Dont caprins de réforme	159	- 6 %		

Source Agreste 2017

Les viandes issues des jeunes animaux assurent 85 % de la production.

### Tendance des marchés

#### Un contexte économique 2017 favorable à la production de lait de chèvre

- Un prix du lait encore en hausse en 2017 : +1 % par rapport à 2016 (703 €/1 000L prix moyen payé en France).
- Le bassin Centre-Ouest est pénalisé par la baisse de la qualité du lait et ne devait pas dépasser en moyenne annuelle les 700 €/1 000 L.
- En Espagne et aux Pays-Bas, le prix du lait se dégrade en 2018. Avec un prix en baisse en Espagne et aux Pays-Bas, inférieur au prix de marché français de respectivement 25 % et 18 %, un engorgement du marché pourrait survenir rapidement.

#### Perspectives nationales 2018

La collecte nationale de lait devrait progresser de 4 % en 2018 mais la fabrication de fromages baisserait de 1,3 %. Avec une hausse des importations, les stocks de produits de report pourraient augmenter.

#### Dernières données nationales – septembre 2018 (Tendances/lettre de conjoncture CNE et IDELE/sept 2018) :

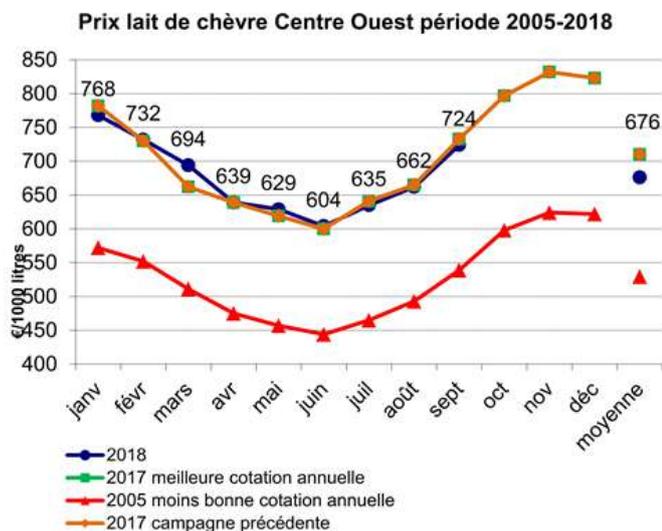
##### - Le Prix du lait de chèvre :

En France, le prix payé est stable pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 (672 €/1 000 L). - **Les Charges en élevage :** L'IPAMPA lait de chèvre (Indice des Prix et des Matières Premières Agricoles) est en hausse au premier semestre 2018 (+3 %/2017 et +5 %/2016). Les principaux postes de charges en hausse sont l'énergie (+16 %/2017) et l'alimentation achetée.

##### - La collecte française :

260 millions de litres de lait de chèvre ont été collectés au 1<sup>er</sup> semestre 2018 (+4 %/2017). Les fourrages 2017 de meilleure qualité et la hausse du nombre de reproductrices (+1 % en 1 an) en sont les origines. Par contre, les experts prévoient une légère baisse au 2<sup>nd</sup> semestre 2018, à la vue de la qualité des fourrages.

#### Évolution du prix payé du lait de chèvre, zone Centre-Ouest



**549<sup>M</sup>**  
de litre de lait collectés  
au 1<sup>er</sup> semestre 2017

## Organisation de la filière

### Les principales laiteries de collecte en Vienne

#### →Eurial, branche lait d'Agrial

Cette coopérative possède un site de transformation de lait de chèvre en Vienne, à Chaunay.

#### →Terra Lacta et Savencia

Ces deux entreprises associées transforment le lait de chèvre collecté dans les usines des départements voisins.

#### →Lactalis

Elle possède un site de transformation à Riblaire (79).

#### →La Lémance

Cette laiterie Bio installée en Vendée (la Verrie) collecte directement et achète le reste du lait transformé à un groupement d'éleveurs caprins (Chèvres Bio France, CBF).

#### →La Cloche d'Or

Fromagerie située dans le département de l'Indre à Pont de Ruan.

### Des partenaires techniques de la filière

#### →Centres d'insémination artificielle

Les coopératives Evolution et Copavenir basées à Mignaloux-Beauvoir.

#### →Organisme de sélection caprine

Capgènes union de coopératives basé à Mignaloux-Beauvoir travaille sur 14 races (laitières, angora et à faible effectif).

#### →Contrôle de performances

Copavenir basé à Mignaloux-Beauvoir.

#### →Groupement de défense sanitaire

Basé à Mignaloux-Beauvoir.

#### →Institut de l'élevage

Basé à Mignaloux-Beauvoir.

#### →Chambre d'agriculture de la Vienne

Basée à Mignaloux-Beauvoir.

### La structuration de la filière viande

Les chèvres de réformes et les chevreaux sont considérés comme des sous-produits du lait, sans grande valeur économique pour les éleveurs. Bien que la filière s'organise pour faire connaître et apprécier la viande de chèvre et de chevreau auprès des consommateurs (démarche qualité « le chevreau signé Poitou-Charentes ») la majeure partie des chevreaux engraisés et des chèvres de réforme est destinée à l'export.



### Les abattoirs spécialisés en caprins :

#### →Sodem

86150 Le Vigeant : 9 367 t (ovins /caprins).

#### →SAS Abattoirs Mélusins

86600 Lusignan : 2 324 t (ovins/caprins).

#### →Louel-Piriot

79100 Thouars (lapins/chevreaux).

#### →Les volailles Mansloises

16230 Mansle.

### Les ateliers de transformation :

#### →Les Sicaudières Bressuire (79)

#### →Sarl Bonneau Payré (86)

#### →Agro-Prestation Ruffec (16)

#### →Les jardins de l'Auroch Vert, Pogné (16)

### Les coopératives de collecte de chevreaux et de chèvres :

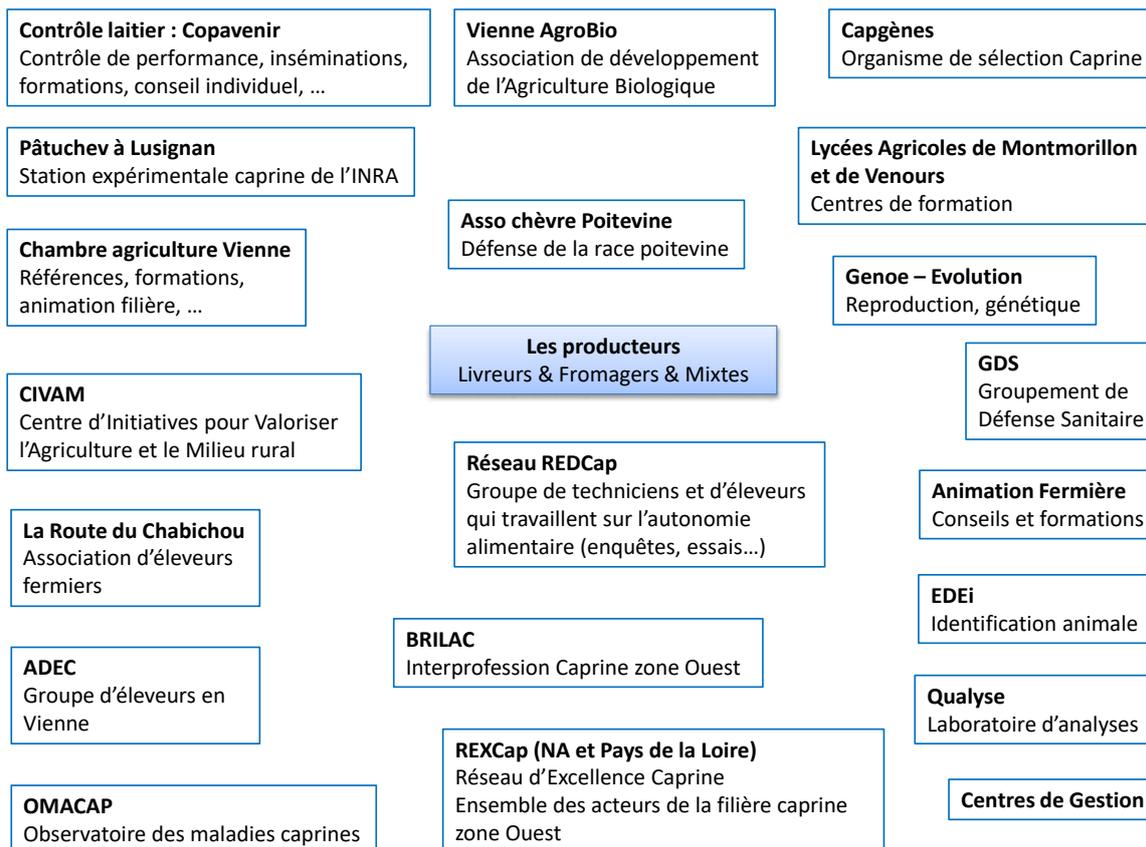
#### →CAVEB

Située à Chatillon sur Thouet en Deux-Sèvres, elle regroupe 180 adhérents sur les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et des départements limitrophes. Elle collecte 40 000 chevreaux placés chez leurs engraisseurs spécialisés impliquée dans la démarche « Chevreaux Signé Poitou Charentes ». Elle collecte des chèvres pour les revendre à des abattoirs spécialisés.

Certains éleveurs, principalement des fromagers fermiers, font transformer quelques chèvres et/ou chevreaux engraisés. Cela leur permet notamment de diversifier leur gamme de produits.

## La filière caprine

### Les acteurs techniques sur le territoire



### Consommation nationale, valorisation, transformation, sous-produits

#### • Signes de qualité

- En France : 14 fromages de chèvre AOP, soit 30 % des fromages AOP.
- En Vienne : l'AOP Chabichou du Poitou. Le Mothais-sur-feuille est en cours d'obtention

#### • Transformation

- La France est le 1<sup>er</sup> pays fabricant de fromages de chèvre au monde. La majorité du lait est transformée.
- En 2016 : 120 000 t de fromages de chèvre ont été produites (17% fermier) . La forme bûchette représente 60% des volumes de fromages fabriqués.

#### • Consommation nationale

- France : 1<sup>er</sup> pays consommateur de fromages de chèvre (80% de la production).

- 84 % des foyers français en achètent, à raison de près de 2 kg/ménage/an.
- Consommation plutôt stable → c'est l'augmentation démographique et les innovations qui permettront de gagner des parts de marché.

#### • Enjeux Transformation et Commercialisation

- Développer le marché viande de chèvre et chevreau (sous-produits aujourd'hui).
- Faire face aux défiances sociétales (bien-être animal, compétition avec l'alimentation humaine, hygiène, fraîcheur des produits...).
- Développer l'export : demande croissante.

## Les démarches de qualité

### La filière Caprine Bio se développe en Nouvelle-Aquitaine

En 2017 la Nouvelle-Aquitaine compte 122 exploitations caprines en Agriculture Biologique soit 2,3% des exploitations bio de la région (+6%/2016).

75% des producteurs de lait de chèvre bio transforment leur lait et le commercialisent en vente directe. Aujourd'hui, les principaux collecteurs de lait de chèvre Bio en Nouvelle Aquitaine sont Chêne Vert (24), La Lémance (Nouvelle-Aquitaine), la Cloche d'Or et Agrial. Un groupement de producteurs, nommé Chèvres Bio France, compte 40 producteurs en 2018. Ils livrent en majorité à la laiterie La Lémance.

Le nombre des conversions caprines en AB est en augmentation, notamment dû au dynamisme des collecteurs. En effet, dans la région, les experts estiment les besoins à environ 4 millions de litres de lait de chèvre AB. Les structures de collecte (Agrial, Lactalis, Terra Lacta & Savencia) réfléchissent tous aujourd'hui à un projet de collecte de lait de chèvre Bio.

### Les exploitations caprines AB en Vienne

Au premier semestre 2018, 11 éleveurs caprins produisent du lait de chèvre Bio (environ 4,5% des exploitations caprines de la Vienne) et 2 éleveurs ont engagé leur conversion en agriculture biologique.

Globalement, la filière caprine Bio est en émergence en Vienne et la production actuelle ne satisfait pas le demande des laiteries.

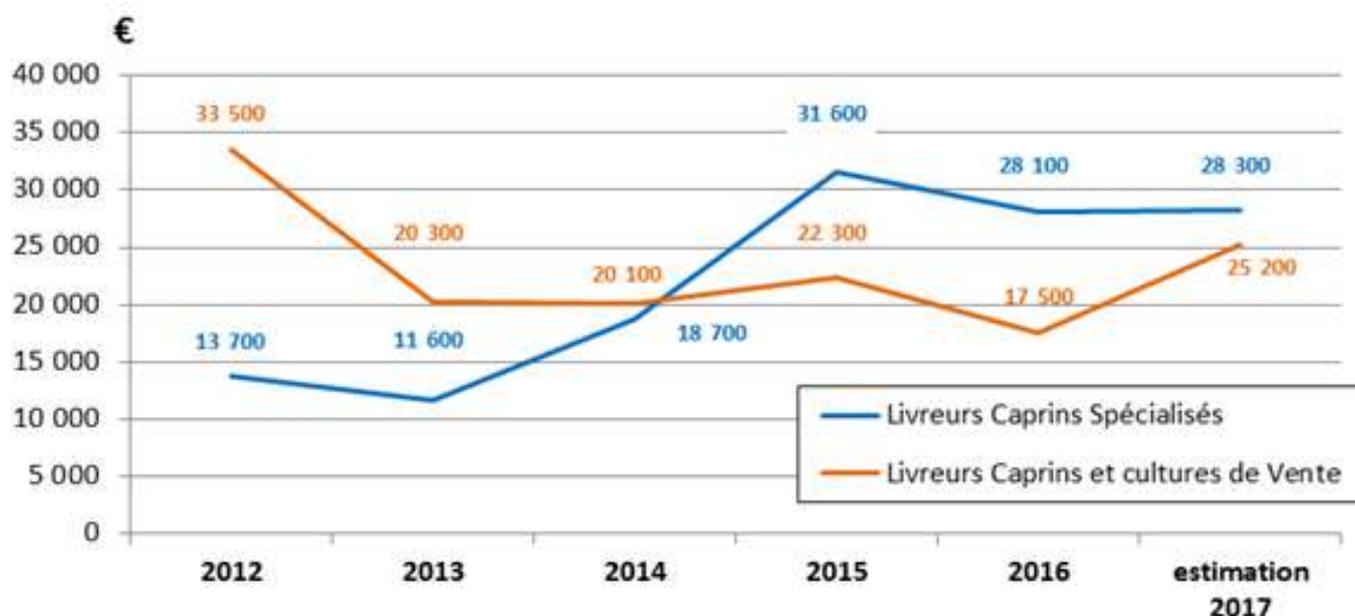
75 %  
des producteurs de lait de chèvre bio transforment leur lait et le commercialisent en vente directe



## La filière caprine

### Situation économique des 2 systèmes caprins dominants en Vienne

Évolution du résultat courant/UMO exploitant (Source INOSYS, IDELE)



L'amélioration du revenu pour les Caprins livreurs et cultures de vente prend ses origines dans la hausse du produit de l'atelier caprin et des meilleurs rendements céréaliers qu'en 2016.

Avec un prix du lait et des volumes de production en légères hausses le revenu des systèmes Caprins livreurs spécialisés se maintient.

L'indice des Prix d'achat des moyens de production agricoles est en hausse au premier semestre 2018 : +3%/2017 et +5%/2016. L'énergie (+16%/2017) et l'alimentation achetée sont à l'origine de cette hausse qui devrait amputer les performances économiques des exploitations caprines.





Bouc alpin suisse

## La filière ovine

Le cheptel départemental dans les ateliers d'au moins 50 reproducteurs est détenu par 510 éleveurs qui se partagent les 179 000 reproducteurs.

Des éleveurs compétents avec un savoir-faire, des systèmes de conduite complémentaires permettent d'ap-

provisionner régulièrement une filière de qualité. Ils ont également un rôle dans l'aménagement du territoire et notamment les zones à forts enjeux environnementaux.

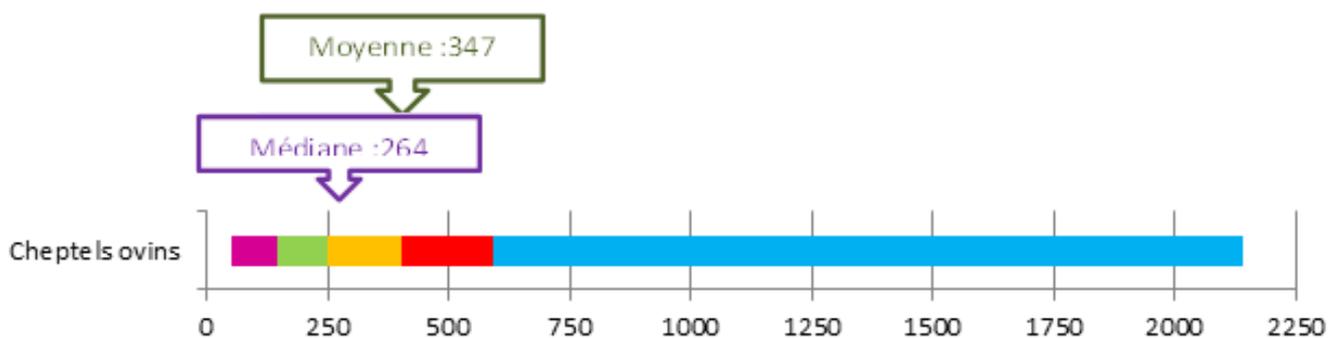


L'élevage est essentiellement concentré dans le sud / sud-est du département avec également un bassin en gâtine. L'élevage ovien est fréquemment associé à un élevage bovin viande pour 30 % des exploitations ovines. Beaucoup moins fréquent l'association avec un atelier laitier représente à peine 4 % des exploitations.

## Importance de l'élevage ovin

La combinaison de la perte d'élevage et de l'abandon d'une partie des effectifs de brebis pour certains élevages en place se traduit par une baisse de la taille moyenne des cheptels de 13 brebis entre 2014 et 2018. La réglette ci-dessous représente la distribution de la taille des cheptels de reproducteurs de chaque exploitation. Chaque couleur totalise 1/5 des exploitations d'élevage.

Sur cette période, la baisse des effectifs départementaux rapportée aux nombres d'élevage disparus, se traduit par une perte moyenne de 472 brebis. L'élevage ovin combine perte d'élevage et baisse des effectifs pour les troupeaux en place.



- [En France](#) : 5,2 millions de brebis dont 3,6 millions de brebis allaitantes.
  - [Dans la Vienne](#) : 516 élevages détenteurs d'au moins 50 reproducteurs se répartissent les 179 000 reproducteurs du département (source Edei).
- Évolution des effectifs déclarés à l'aide ovine (source DDT86) : Cheptel d'au moins 50 brebis reproductrices.

Vienne :

	2010	2015	2016	2017	2018
NB éleveurs	679	523	515	500	472
Brebis engagées	213 510	169 640	168 985	164 214	157 164
Évolution/2010	-	-20,55 %	-	-	-26,39 %

La diminution du cheptel départemental est plus forte au niveau départemental que la tendance constatée au plan national.

## La filière ovine

### Production de viande

	Tonnes équivalent carcasse	Evolution sur 10 ans	Part nationale	Part régionale
Production viande Ovine	4 618	-35,4 % (-24 % national)	4,46 %	19,1 %
Dont agneaux	3 697			
Dont ovins de réforme	921			

Source Agreste 2017

Les viandes issues des jeunes animaux assurent 80% de la production. La baisse du cheptel reproducteur entraine mécaniquement une baisse de la production de viande ovine après l'augmentation conjoncturelle constatée en 2012 due aux abattages causés par la sécheresse 2011.

### Principaux systèmes d'exploitation rencontrés

Repères économiques 2016 : source Inosys réseau d'élevage Poitou-Charentes, pays de la Loire, Bretagne :

- **Ovins spécialisés** (exploitations situées sud-Vienne, nord-Charente). Système caractérisé par des exploitations avec des surfaces et des troupeaux importants, des potentiels agronomiques et fourragers plus limités.
- **Ovins- grandes cultures** : 2016 année difficile. Ces systèmes ont été fortement impactés par des conditions climatiques et conjoncturelles 2016 peu favorables.

Il n'y a pas eu de valorisation des dérobées traditionnellement mises en place dans ces exploitations. Les exploitations ovins-céréales ont été classées en 2 systèmes, en fonction du chargement d'UGB à l'ha de Surface Fourragère Principale.

- **Ovins-bovins** : bonne complémentarité. Les structures ont des dimensions importantes avec des capitaux qui vont de pair. La conduite de deux ateliers animaux sur ces exploitations se traduit souvent par une charge de travail plus importante.

Systèmes conventionnel 2016	Ovin spécialisé	Ovins grandes cultures		Ovins Bovins viande		Unité
		Fourrager Chargement <1,4 UGB/Ha	Herbager Chargement >1,4 UGB/Ha	Fourrager Chargement <1,4 UGB/Ha	Herbager Chargement >1,4 UGB/Ha	
Main d'œuvre totale	1,3	100	174	1,7	2,1	UMO
Surface Agricole Utile	124	100	174	151	174	ha
Part de la surface fourragère principale	90	34	49	67	77	%
Effectif brebis	690	410	582	417	480	Têtes
Part des UGB ovin	100	100	100	31	47	%
Produit Brut total	109 900	155 200	129 000	153 700	127 700	€
EBE/UMO	44 000	35 600	32 200	65 800	52 500	€
Revenu disponible /UMO	33 700	15 000	10 000	37 200	31 400	€



## Tendance des marchés

D'une façon générale, le premier semestre connaît habituellement un pic des prix autour de pâques, mais peut fluctuer en fonction des importations et du devenir des agneaux issus des troupeaux laitiers de la France.

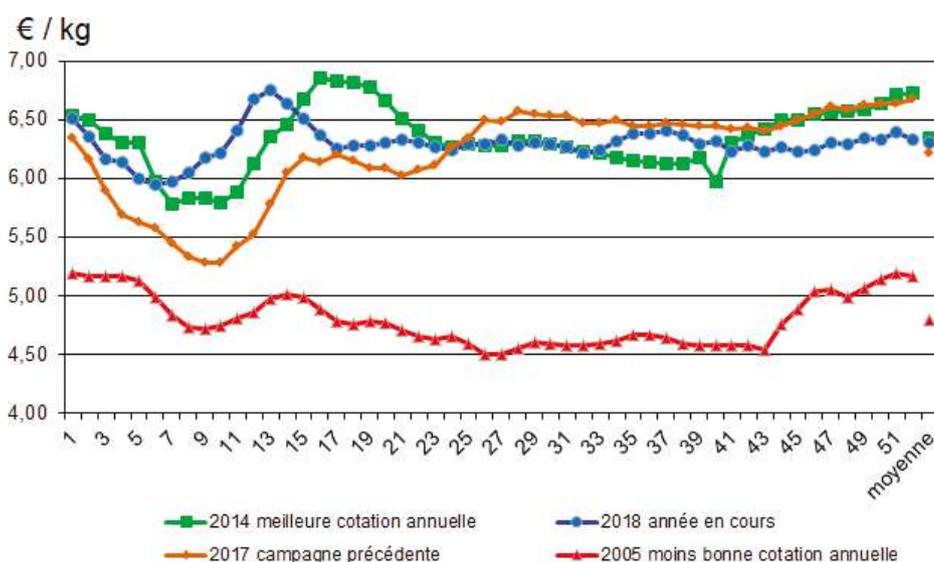
Le second semestre se caractérise souvent par une bonne tenue des prix.

Ainsi, en 2017, après un premier semestre difficile suite à des importations importantes et beaucoup d'agneaux issus des troupeaux laitiers français sur le marché, les cours ont bien progressé au cours du second semestre suite à des disponibilités faibles en agneaux.

Conjoncture 2018 : les agneaux se sont bien valorisés sur le premier semestre (pour revenir à un niveau de 2015, ...) compte tenu d'un certain manque d'offre dans les exploitations et une diminution des importations (On notera une hausse des abattages d'ovins de réforme en avril 2018, ...).

Les cours du second semestre sont en recul par rapport à 2017 avec une diminution de la demande et une offre importante (agneaux rentrés en début été et engraisés en bergerie vu la sécheresse).

**Cotation nationale hebdomadaire prix moyen pondéré national agneaux de boucherie depuis 2005**



## La filière ovine

### Organisation de la filière

#### Les partenaires économiques de la filière

- Des Organisations de producteurs ovins (commerciale et non commerciale) intervenant sur le département :
  - ADOV** (Montmorillon 86).
  - CAVEB** (Parthenay 79).
  - ECOOVI éleveurs du centre ouest ovin** (St Ouen sur Gartempe 87).
  - POITOU-OVIN** (Montmorillon 86).
  - CELMAR** (La Souterraine 23).
  - LIMOVIN** (Nexon 87).
  - TER'ELEVAGE** (Viennay 79).
  - CCBE** (Parsac 23).
  - ABS** (Agneau Berry Sologne : Sacierges saint martin 36)
  - OPALIM** (Panazol 87).
- Des abattoirs ovins, dans la Vienne (source DDPP86, année 2017) :
  - SODEM** (société des éleveurs de moutons) 86150 Le Vigeant : 9367T (ovins /caprins).
  - Abattoir Montmorillon** : 734 T (ovins/caprins).
  - Abattoir MELUSIN** (86500 Lusignan) : 2324 T (ovins/caprins).
- Marché :
  - SAS marché au cadran des Hérolles** (86290 Coulonges).

- Des négociants en bétail :
  - Auburtin** (Saint Germier 79).
  - Deblois et fils** (Bessines-sur-Gartempe 87).
  - Ets Tribert** (Charroux 86).
  - EURL Fenneteau didier** (Oradour-Saint-Genest 87).
  - Sarl Decelle et Fils** (Chatain 86).
  - Sarl Jouhannau** (Moussac 86).
  - SARL Vuzé et Fils** (Poitiers 86).
  - SODEM-COVIMO** (Le Vigeant 86).
- **Groupement d'Intérêt Economique ovine du centre ouest** : Montmorillon.

#### Des partenaires techniques de la filière

**Organisme de sélection Geode** (Montmorillon) ([www.geodesheep.com](http://www.geodesheep.com)) : assure la sélection des races suivantes :Berrichon de l'Indre, Berrichon du Cher, Charmoise, Clun Forest, Dorset Down, Est à Laine Mérinos, Finnoise, Hampshire, Romanov, Rouge de l'Ouest, Solognote, Suffolk ainsi que la mise en marché des reproducteurs de la race Romane.

**Agro fournitures** : Alliance pastorale Montmorillon.

**Conseil Chambre d'agriculture de la Vienne** : Mignaloux-Beauvoir.

**Contrôle de performances des animaux Bovins Ovins croissance** à Montignaloux-Beauvoir.

**Recherche appliquée Institut de l'élevage** à Mignaloux-Beauvoir.

### Consommation nationale, valorisation et transformation

D'une façon globale, la consommation de viande, (toutes viandes confondues) a baissé de 12% en 10 ans (source CREDOC).

La consommation d'agneau n'échappe pas à cette baisse : 2,4kg/habitant (-2% par rapport à 2016) et 44% de la viande ovine consommée est d'origine française.

C'est une consommation très saisonnière qui dépend beaucoup des différentes fêtes religieuses.

Des actions « séductions » sont menées par Interbev en proposant d'autres façons de consommer l'agneau (ex. : hamburger...) destinées à un public plus jeune.

**44%**  
de la viande ovine  
consommée est française

## Consommation nationale, valorisation et transformation

La production d'agneaux est structurée et valorisée par le GIE Ovin du Centre Ouest( 86 Montmorillon) qui a été le premier à déposer une marque commerciale dès 1980 [www.agneau-poitou-charentes.com](http://www.agneau-poitou-charentes.com)  
Ainsi, le Label rouge « le DIAMANDIN » et l'IGP « Agneaux du Poitou-Charentes » sont devenus des signes officiels de qualité incontournables :

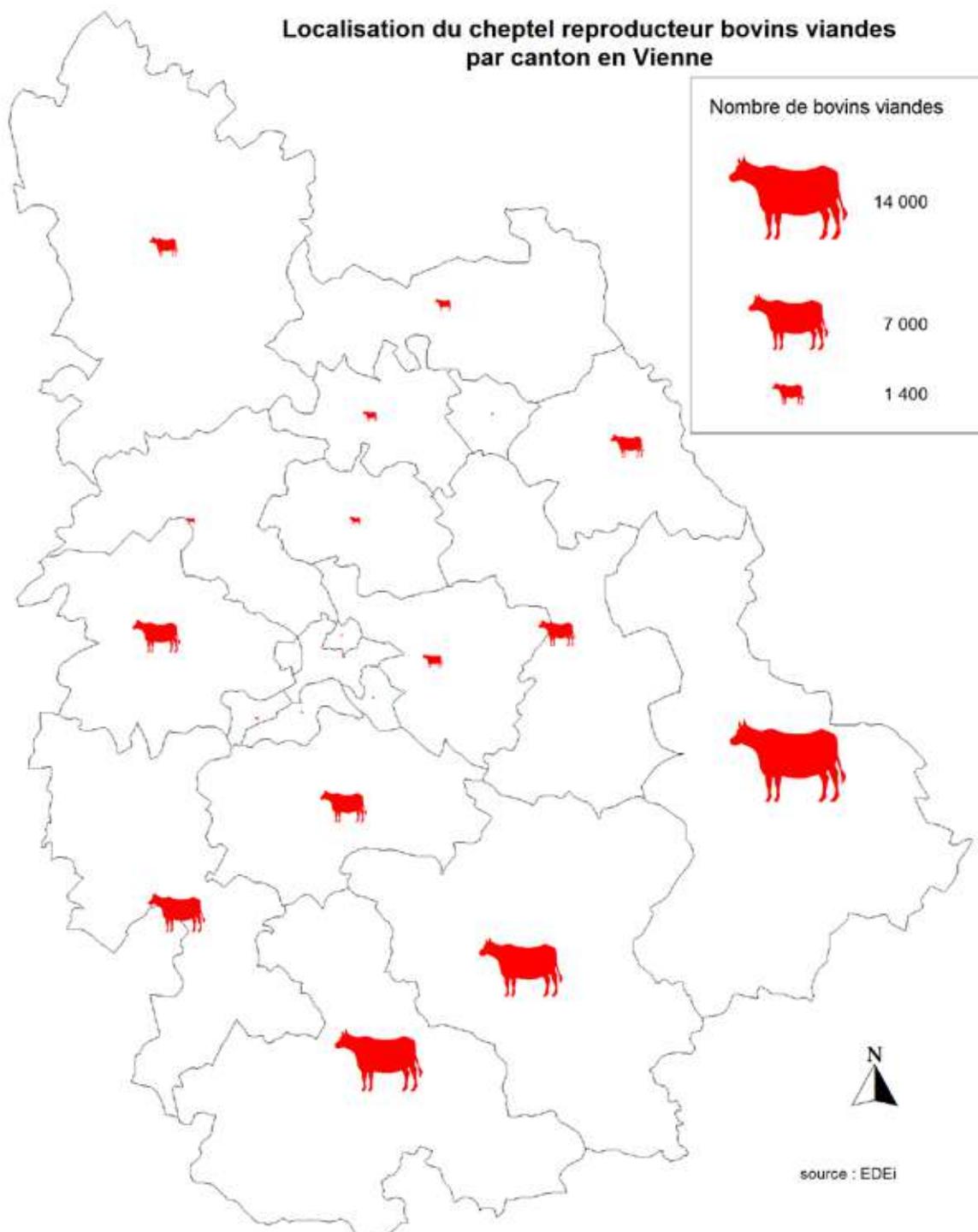
- 254 élevages habilités en IGP Agneau du Poitou-Charentes et/ou Label Rouge « le Diamandin ».
- 104 000 brebis engagées (Source GIE Ovin du Centre Ouest).
- 28 élevages engagés dans la filière Bio dans la Vienne qui concernent 4 600 brebis (viennne agrobio avec une moyenne de cheptel de 164 brebis).



## La filière bovin viande

La filière compte 680 producteurs d'atelier d'au moins 10 vaches allaitantes. Ces exploitations d'élevage détiennent 45 000 vaches allaitantes (soit 1,1% du cheptel allaitant français). L'élevage bovin est présent sur l'ensemble du département avec une concentration plus

marquée sur les cantons du sud-est. Pour 35% de ces exploitations l'atelier de vaches allaitantes peut être associé à un ou deux autres élevages de ruminants (ovin, caprin, vaches laitières).



La Vienne présente une grande diversité de systèmes d'élevage de bovins allaitants, selon l'état d'engraissement des animaux qui sortent des exploitations. On retrouve principalement les types d'exploitation suivants :

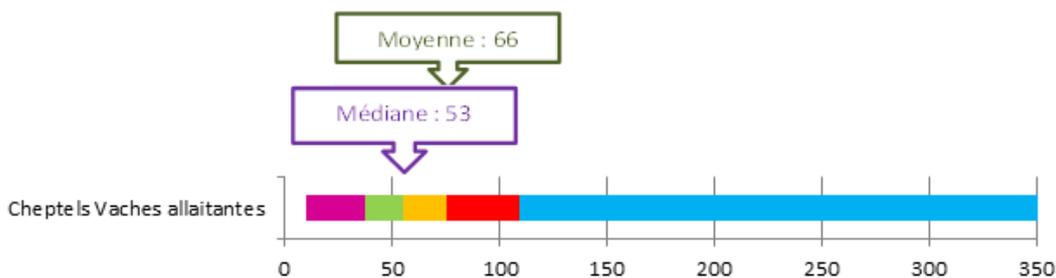
- Naisseur avec cultures de vente (les jeunes sont vendus maigres, les mères réformées sont par contre souvent engraisées sur l'exploitation).
- Naisseur avec génisses de boucherie (en plus des vaches de réforme, l'éleveur engraisse des génisses afin de ne pas être soumis à la faible valorisation des femelles maigres).
- Naisseur-engraisseur avec jeunes bovins de moins de 1 an (animaux poussés, carcasses d'environ 320 kg).
- Naisseur-engraisseur avec taurillons lourds (plus de 400 kg de carcasse) et génisses de 30 mois.

- Naisseur-engraisseur de jeunes bovins (abattus en général autour des 370 kg de carcasse) avec cultures de vente.
- La réglette ci-dessous représente la distribution de la taille des cheptels de reproducteurs de chaque exploitation. Chaque couleur totalise 1/5 des exploitations d'élevage.

En moyenne un atelier est composé de 66 vaches allaitantes et le département compte 133 exploitations qui détiennent un atelier d'au moins 100 vaches.

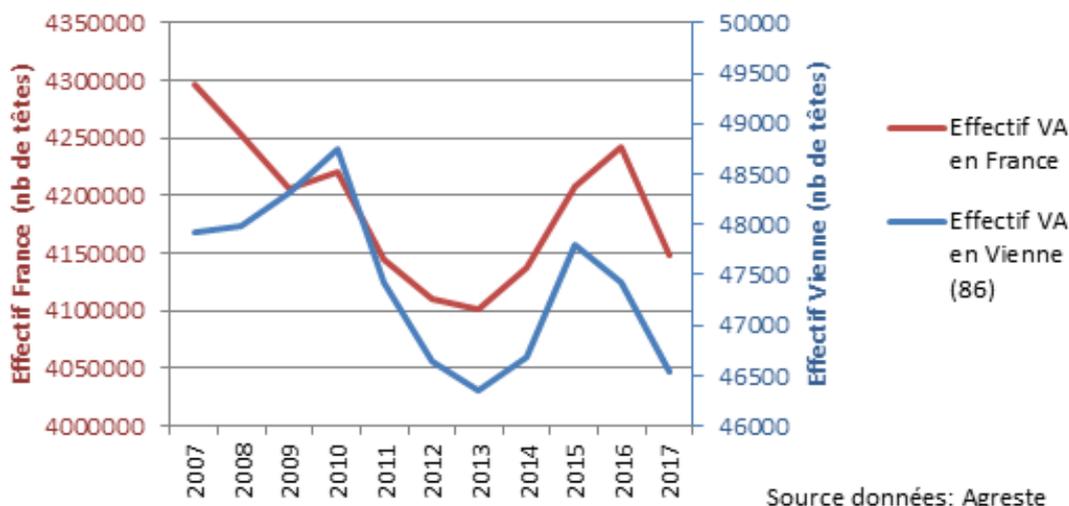
Entre 2014 et 2018 la taille moyenne des cheptels a légèrement progressé de 3 vaches allaitantes.

La production poursuit sa concentration géographique et sa professionnalisation.



En 10 ans, le cheptel bovin allaitant de la Vienne a laissé plus rapidement que la moyenne française. La chute 2010-2013, couplée à la flambée des cours des matières premières, aux mauvaises récoltes fourragères, et à des crises sanitaires, avait pourtant laissé place à une hausse des effectifs jusqu'en 2015. Cependant la baisse a repris en 2016, puis 2017, avec une décapitalisation importante du troupeau allaitant, et rien ne laisse attendre une hausse des effectifs bovins en Vienne.

## Evolution des effectifs vaches allaitantes en France et en Vienne (86)



## La filière bovin viande

### Les volumes de productions

#### Les animaux finis

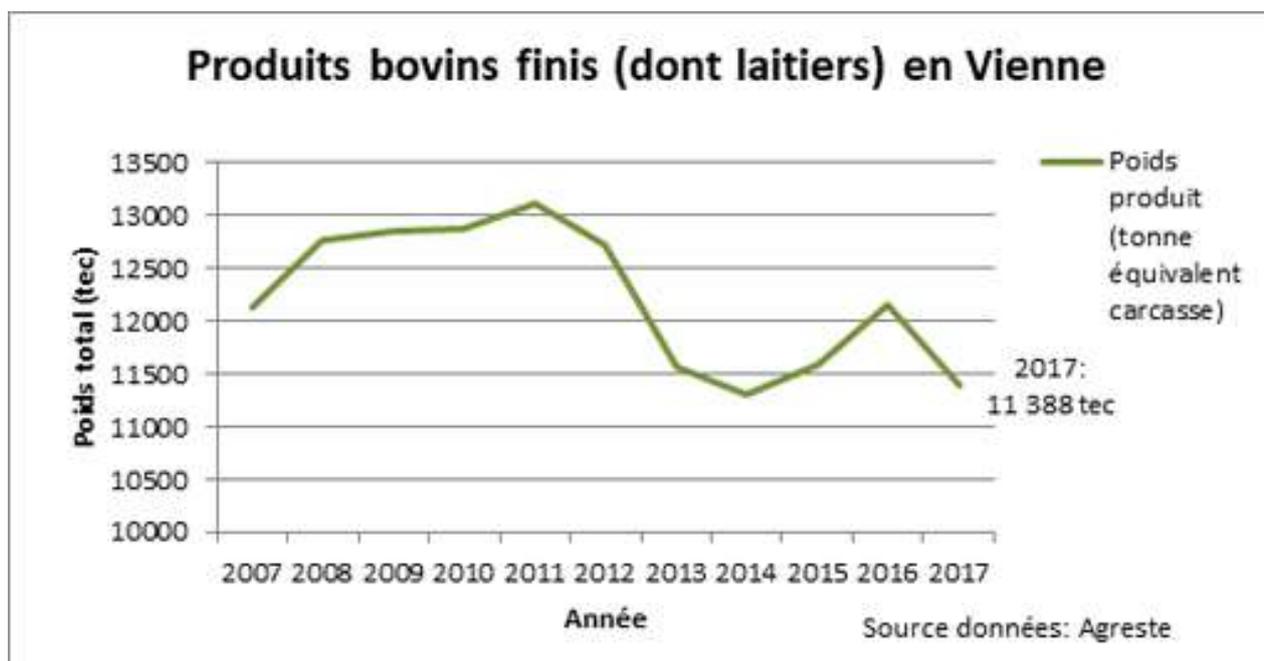
Les animaux engraisés issus de la Vienne sont, principalement et à parts presque égales, les jeunes bovins d'1 à 2 ans, et les vaches de réforme. Les génisses grasses suivent, mais ne représentent pas le quart de la production (leurs cours stagnants, leur proportion ne devrait pas être amenée à augmenter).

La production d'animaux engraisés pourrait se calquer sur les effectifs bovins viennois : après une chute sévère de 2011 à 2014 (-14%), la production a repris jusqu'en 2016, mais en 2017 la tendance s'est de nouveau inversée. L'offre en vaches de boucherie a augmenté de par la décapitalisation et l'offre de jeunes bovins mâles finis en est érodée. Au total, en 2017, le produit engraisé viennois aura été autour des 12 000 tec/an.

	Tonnes équivalent carcasse	Part de la production	Évolution sur 10 ans	Part nationale	Part régionale
Production viande bovine	11 953		-1,4%	0,83%	6,3%
Dont vaches réformes nourrices	3 446	28,8%	+16,2%	1,25%	7,1%
Dont génisses viande	2 614	21,8%	+14,0%		
Dont mâles	4 267	35,6%	-11,8%	0,81%	7,7%
Dont veaux de boucherie viande	311	2,6%	-17,6%		1,3%

Source Agreste 2017

La part d'origine laitière représente 11,2% des abattages totaux.

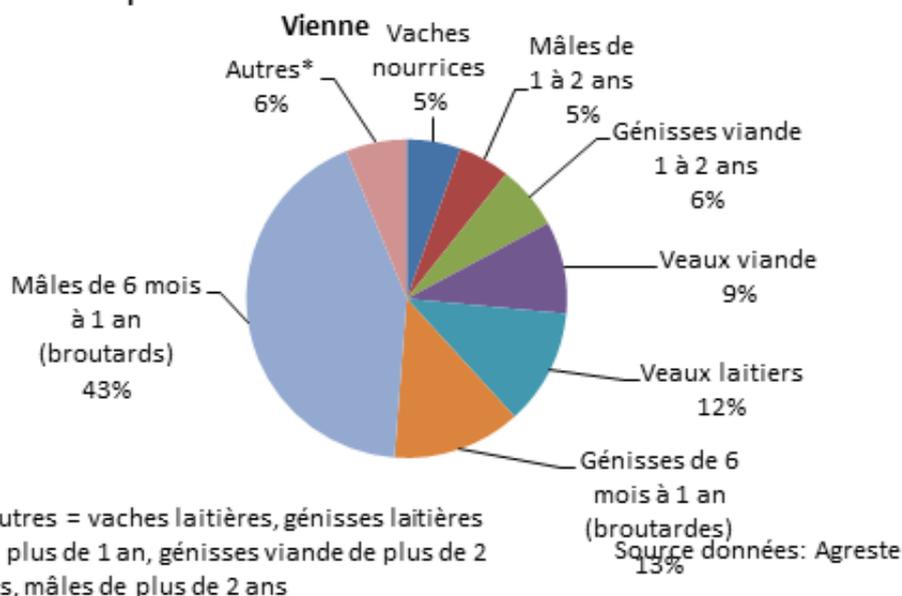


## Animaux vendus en vif

Près de la moitié des animaux maigres mis sur le marché par la Vienne est composée de broutards mâles. La vente de broutards peut être pratiquée de façon opportuniste par des éleveurs habituellement engraisseurs, si

la plus-value du bovin engraisé ne compense plus les coûts de l'engraissement. À contrario, un éleveur-naisseur peut parfois pousser l'engraissement des femelles de réformes, si la demande du marché est porteuse.

Répartition de la production d'animaux vendus en vif en

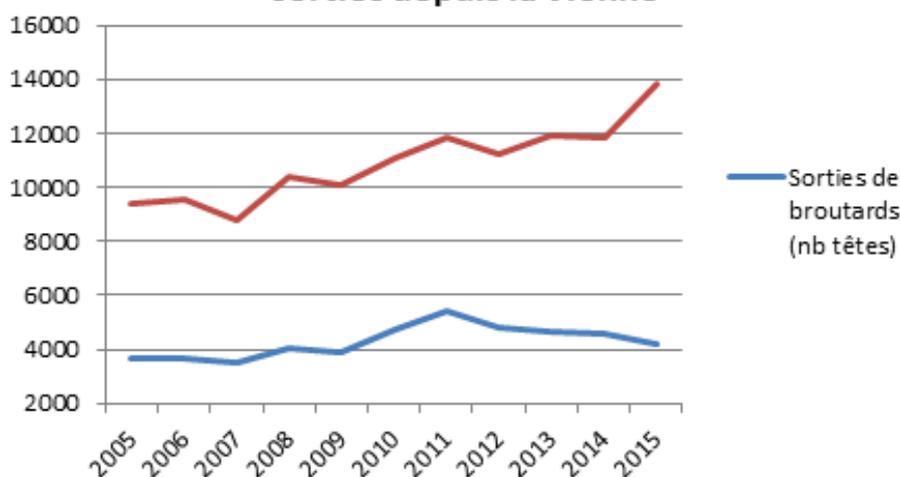


Les broutards sont destinés à l'export, bien plus demandeur de mâles (pour l'engraissement), que de femelles. C'est bien visible sur le graphe qui suit, avec une hausse

constante des sorties de broutards, entre 2005 et 2015, tandis que les femelles restent loin derrière, et que leurs sorties décroissent même depuis 2011.

Évolution des ventes en vif :

**Broutards et broutardes: évolution des sorties depuis la Vienne**

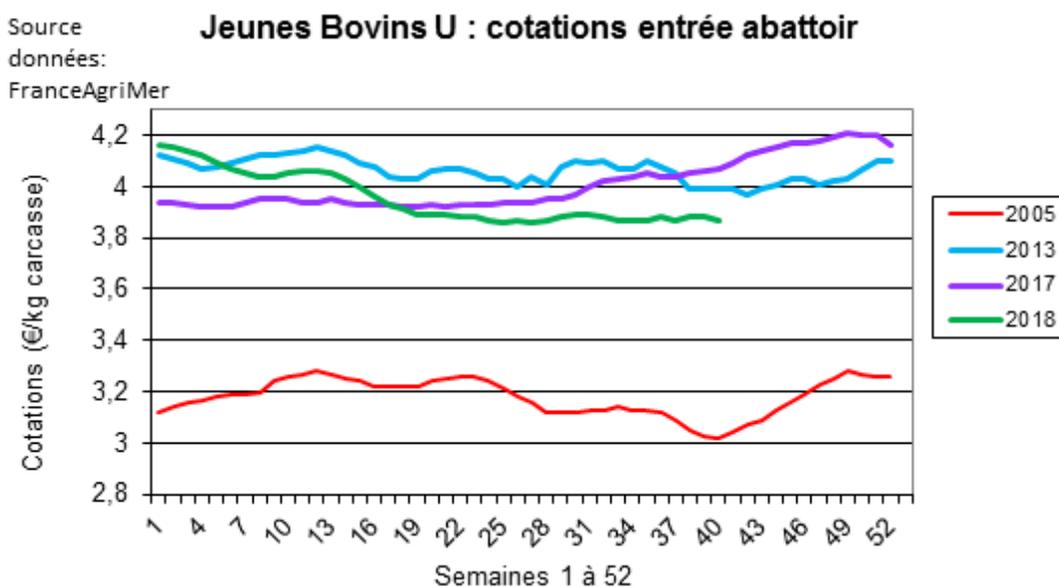


## La filière bovin viande

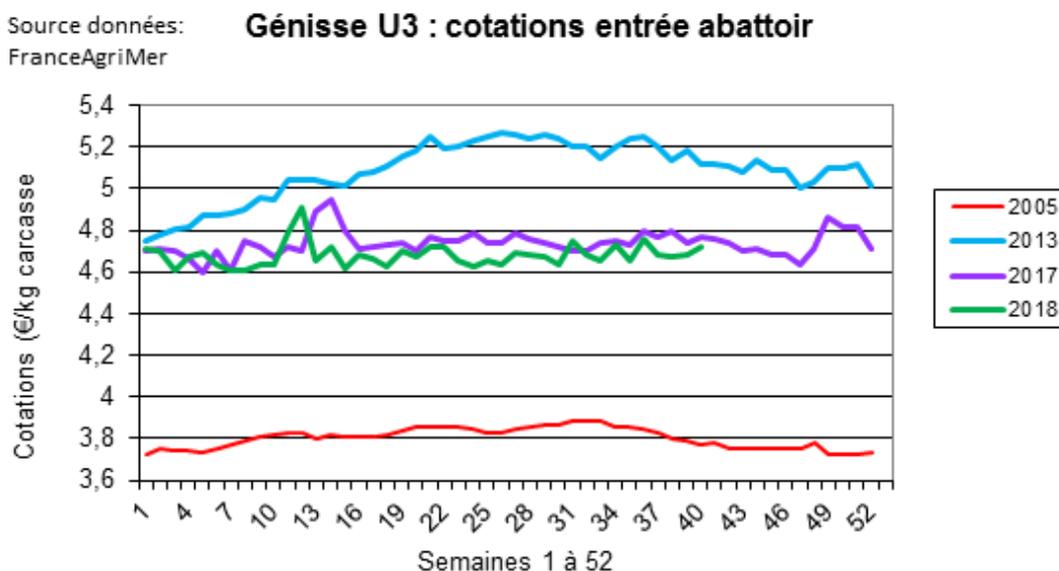
### Tendance des marchés

#### Les marchés de la viande bovine

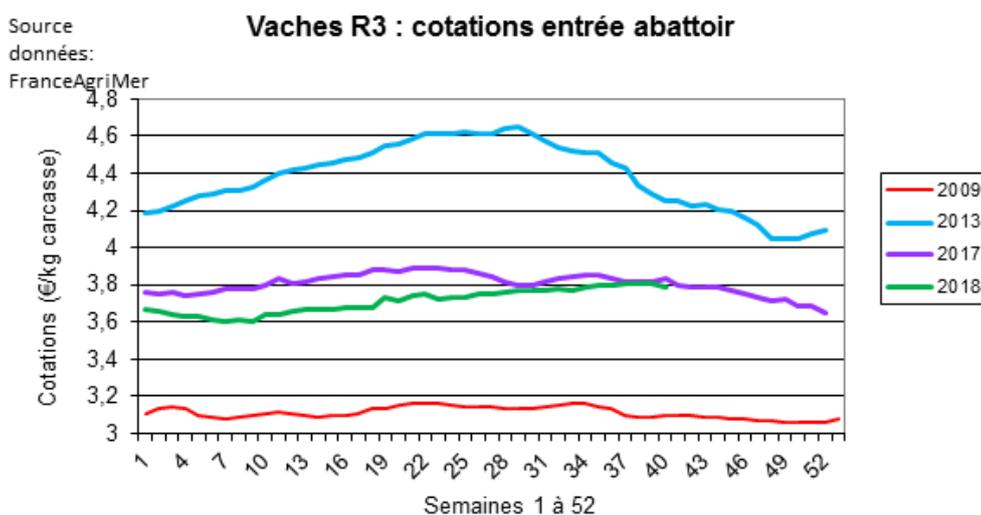
Pour les jeunes bovins gras, les cours restent assez élevés ces dernières années, malgré une érosion puis une stagnation en 2018 (3.87 €/kg carcasse en octobre 2018). La baisse de l'offre française en JB (Jeune Bovin), confrontée à une reprise de l'exportation, contribue cependant à maintenir des cours élevés.



Les cotations des génisses grasses sont assez similaires à celles des jeunes bovins ; pour elles, en 2017, les cours sont restés autour des 4,70€/kg carcasse presque toute l'année.



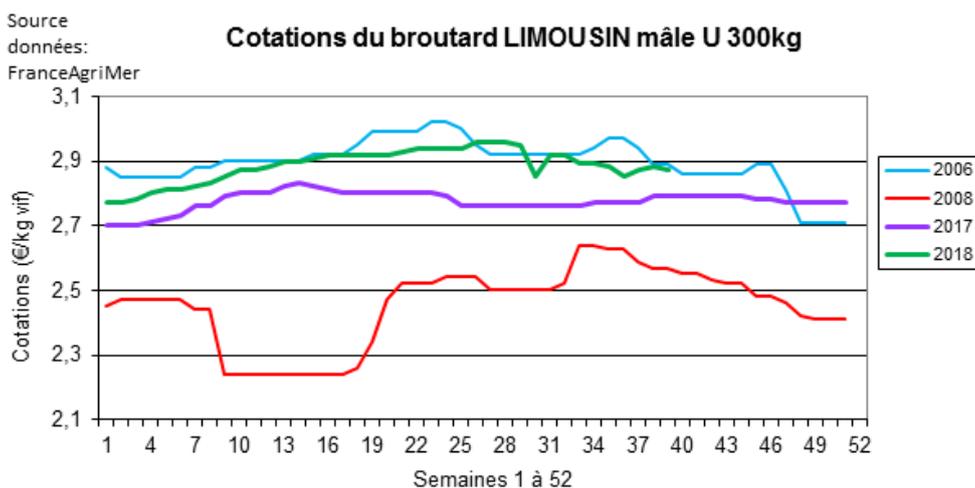
Les vaches de réforme engraisées sont, elles, plus en difficulté ces dernières années : malgré une tendance à la hausse en 2018, les 3,80€/kg carcasse de la fin 2018 sont bien loin des cours de 2013, où les prix avaient accusé jusqu'à 4,65€/kg. L'offre accrue des derniers temps, suite aux réformes massives de 2016 et 2017, n'a pas permis de soutenir les cours, qui cependant semblent se redresser depuis début 2018. En Vienne, certains éleveurs parviennent à s'affranchir de cette morosité par la vente en circuits de qualité, au sein desquels la viande des vaches grasses peut atteindre 4,80€/kg carcasse.



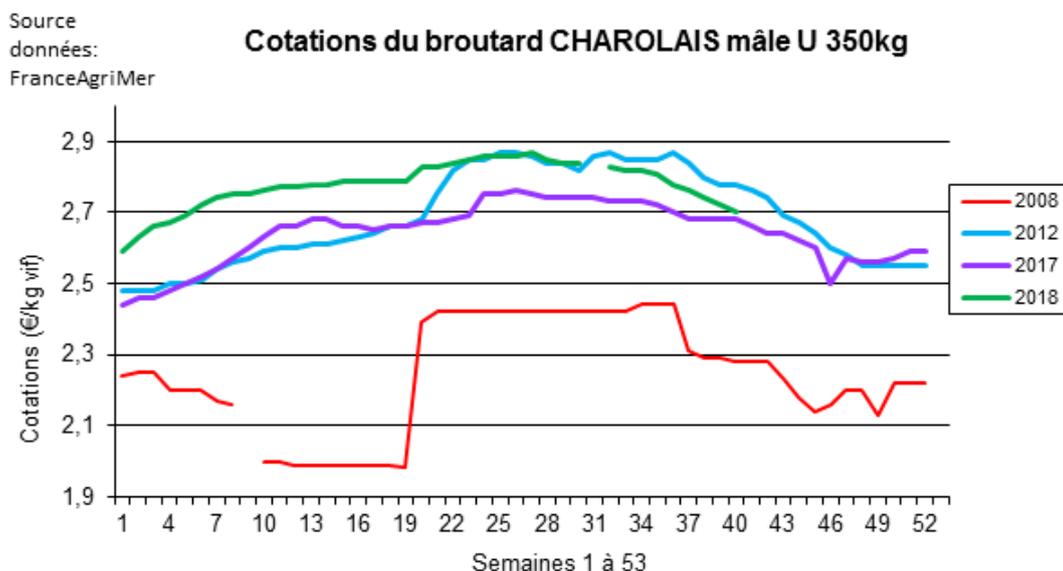
## Les cours du maigre

La Vienne, qui produit avant tout des animaux de race Limousine et Charolaise, doit prendre en compte une plus faible valorisation du Charolais : en moyenne, en 2018, le broutard mâle charolais se vend 11 centimes/kg vif de moins que son homologue limousin. La différence est plus marquée au niveau des femelles, avec des broutardes charolaises moins bien valorisées de 26 centimes/kg vif par rapport aux limousines.

Les broutards, représentent la plus grande partie des ventes en vif. Pour la race Limousine, la broutarde est payée 16 centimes/kg vif de moins que le broutard. En charolais, cette différence selon le sexe s'élève à 33 centimes/kg vif. Globalement, quelle que soit la race et le sexe, les cours de ces deux dernières années, tirés par un export très demandeur (surtout l'Italie), sont restés proches de ceux de 2006 ou 2012 (les meilleures années depuis 2005).



## La filière bovin viande



### Organisation de la filière avec les acteurs économiques et techniques

#### Les abattoirs

En Vienne deux abattoirs traitent les bovins :

**Abattoirs Mélusins** à Lusignan à l'ouest du département (tonnages 2017, source données : DDPP 86/ SIA).

-Veaux : 58,3 tec.

-Gros bovins : 783,1 tec.

**Abattoir de Montmorillon** au sud est du département (tonnages 2017, source données : DDPP 86/ SIA)

-Veaux : 50,2 tec.

-Gros bovins : 10 264,3 tec.

Les bovins peuvent être abattus en dehors du département comme aux abattoirs à Confolens (16), Limoges (87), Bressuire (79), Surgères (17).

#### Les organisations économiques et l'accompagnement

Différentes organisations économiques interviennent sur le département. Les organisations de producteurs (société coopérative agricole) :

**Caveb** : la bressandière 79200 Chatillon-sur Trouet.

**CCBE** : la gare 23140 Parsac.

**Celmar** : Malonze 23300 La Souterraine.

**Corali** : Viviers 116260 Chasseneuil-sur-Bonnieure.

**GLBV LEC** : le Verdeau 87590 Saint-Just-Le-Martel.

**Ter'Elevage** : 49450 Beaupréau-en-Mauges.

#### Une organisation de producteurs non commerciale

**ADEBV** : 1 avenue de Chauvigny 86500 Montmorillon.

#### Des négociants en bétail

**Sobevia Lortholary bétail** : Mignaloux-Beauvoir (86550).

**SARL Jouhanneau** : Moussac-sur-Vienne (86150).

**Sarl Ranger bétail** : Le Vigeant (86150).

**SAS Vienne Bétail** : Civray (86400).

**SODEM-COVIMO** : Le Vigeant (86150).

#### Un marché au cadran met en relation vendeurs et acheteurs

**SAS marché au cadran des Hérolles** : 86290 Coulonges.

#### Des partenaires techniques de la filière

**Agro fournitures** : ALLIANCE PASTORALE Montmorillon.

**Conseil** : Chambre d'agriculture de la Vienne : Mignaloux-Beauvoir.

**Contrôle de performances des animaux** : Bovins Ovins croissance à Mignaloux-Beauvoir.

**génétique :** Copavenir à Mignaloux-Beauvoir.  
**Groupement de défense sanitaire** à Mignaloux-Beauvoir.  
**Recherche appliquée :** Institut de l'élevage à Limoges.

La sélection est assurée pour la Limousine par l'OS France Limousin Sélection basée à Lanaud (87), sur le même site que la station nationale de qualification et le Herd-Book Limousin. Pour la Charolaise, l'OS de sélection est Charolais France et les stations de sélection les plus proches du 86 sont à Bressuire (79) et aux Etablières (85). Cela sans compter les nombreuses exploitations faisant du testage « en ferme ».

## Les démarches de qualité

### La bio :

En Vienne, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, on dénombrait 1432 vaches allaitantes en AB, soit 3% des effectifs du département (chiffres Vienne AgroBio) ; on peut comparer ce chiffre au pourcentage national de 4,53% de vaches allaitantes en AB (source : Agence BIO / OC 2018, Agreste 2017 : % bio + en conversion/nombre total national).

Pour ce qui est des exploitations, en 2018, la Vienne compte 59 élevages avec bovins viande et en AB, dont 22 commercialise une part plus ou moins importante de leur production en vente directe (données Vienne AgroBio).

### Signes de qualité et certifications :

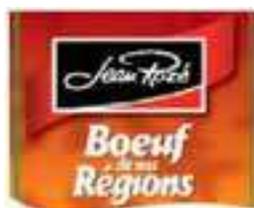
En 2010, on dénombre en Vienne 216 exploitations bovins viande répondant à un cahier des charges de signe de qualité (source : statistiques DRAAF sur le RA 2010).

Le signe de qualité prépondérant en Vienne est le Label Rouge « Bœuf Limousin », qui concerne des animaux de

plus de 28 mois (vaches ou génisses grasses), alimentés selon les conditions d'un cahier des charges. Ces animaux sont ensuite commercialisés, soit en grandes et moyennes surfaces sous la marque Qualité Limousine, soit en boucheries et restaurants sous la marque Blason Prestige.

Une autre démarche de qualité, très axée sur le territoire, est celle de la viande bovine « Signé Poitou-Charentes », pour des bovins nés, élevés et abattus en Poitou-Charentes, et répondant aux exigences d'un cahier des charges.

Des grandes et moyennes surfaces portent quant à elles des démarches de certification, comme la Filière de Qualité Carrefour ou le « Bœuf de nos régions » du groupe Intermarché.



## La filière bovin viande

### La consommation nationale, valorisation, transformation, sous-produits

La consommation française de viande bovine n'a cessé de baisser depuis 10 ans. Si l'année 2015 semblait avoir marqué la fin de cette chute de consommation, celle-ci a repris depuis 2016, et la tendance se poursuit. Les français consomment de moins en moins de viande, et tout particulièrement de moins en moins de viande rouge, hormis le haché, présent dans les produits transformés. Pour illustration, la consommation de viande bovine (veaux inclus), en 2011, était de 1 653 milliers de tonnes (source SSP), alors qu'en 2017, cette consommation n'était plus que de 1518 milliers de tonnes (source : GEB-Institut de

l'Élevage d'après SSP, Douanes et prévisions propres).

Un focus sur les deux dernières années montre, sur 2017, un recul des achats de viande bovine des ménages de 2,4%. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 7 octobre 2018, ces achats ont baissé de 2,6% (baisse de 5,1% des achats de bœuf hors élaboré, insuffisamment compensé par une hausse de 1,4% des achats de haché pus bœuf). (Source : Baromètre consommation, Kantar worldpanel, Interbev).

### Situation économique de quelques systèmes d'exploitation bovins viande

#### Systèmes en agriculture conventionnelle

La situation micro économique de la filière bovine en Vienne, peut être illustrée par deux représentations du bassin Limousin :

- Le système d'un Naisseur Engraisseur avec cultures de vente,

- Le système d'un Naisseur avec cultures de vente. Les élevages spécialisés sont peu nombreux, la majorité possédant au moins quelques terres dédiées aux cultures vente ou à destination du troupeau.

Systèmes conventionnel Réseau Limousin 2017 Race limousine	Cas-type Naisseur et cultures de vente (CT 2.d)	Cas-type Naisseur engraisseur et cultures de vente (CT 4.d)	Unité
Caractéristiques techniques :			
Main d'œuvre totale	1,7	2,5	UMO (exploitantes ET salariées)
Part de la MO salariée	12 %	40 %	UMO salariées/UMO totales
Surface Agricole Utile	180	180	ha
Part de la surface fourragère principale	50 %	50 %	Proportion SFP/SAU
SAU/Unité de Main d'Œuvre	106	72	ha SAU/UMO
Nombre d'UGB/UMO	49	52	UGB techniques/UMO
Chargement de la SFP	0,95	1,44	UGB techniques/ha SFP
Viande produite/UMO/an	14476	17916	kg viande vive/UMO
Critères de productivité économique par unité de main d'œuvre travaillant sur l'exploitation (conjoncture 2017)			
Produit viande bovine/UMO	36976	42206	€/UMO
Produit grandes cultures/UMO	60824	39790	€/UMO
Aides/UMO	30924	23118	€/UMO
Charges opérationnelles bovins et fourrages /UMO	11615	15904	€/UMO
Charges opérationnelles atelier grandes cultures	17826	12122	€/UMO
Marge brute exploitation/UMO	99282	77088	€/UMO
Excédent brut d'exploitation et résultat courant, ramenés à la main d'œuvre exploitante (conjoncture 2017)			
EBE/UMO exploitante	68260	68580	€/UMO exploitante
Résultat courant/UMO exploitante	49533	45767	€/UMO exploitante
Évolution du résultat courant 2017/2015	4 %	-1 %	-

(source données : Cas-types Inosys, Réseau d'Élevage Bovin Limousin, IDELE et CA, conjoncture 2017, édition juin 2018).

Au niveau technique, les naisseurs engraisseurs se distinguent par un chargement et une productivité de la main d'œuvre (UGB/UMO et viande produite/UMO) généralement plus élevés que ceux d'un naisseur pur. Ce qui permet aux naisseurs-engrailleurs, malgré le surcoût de l'engraissement, d'obtenir un excédent brut d'exploitation généralement un peu plus élevé. Cependant leur haut niveau d'amortissements vient impacter leur résultat courant.

Par ailleurs ces dernières années on observe une stagnation voire l'érosion des résultats du système naisseur-engraisseur, tandis que le système naisseur avec grandes cultures a vu augmenter son résultat de +4% en deux ans. Cela n'a pas été sans s'accompagner d'une remise en question de l'engraissement sur certaines exploitations, qui se sont tournées vers la vente de brouillards et, selon leur potentiel pédoclimatique, les cultures de ventes.

## Système en agriculture biologique

Système biologique Pays de Loire – Deux Sèvres 2017	Cas-type Naisseur race charolaise	Unité
Caractéristiques techniques :		
Main d'œuvre totale non salariée	1	UMO (exploitantes ET salariées)
Nombre de vaches	60	
Surface Agricole Utile	94	ha
Surface fourragère principale/ SAU	91	%
Nombre d'UGB/UMO	92	UGB /UMO
Chargement de la SFP	1	UGB /ha SFP
Viande produite/UMO/an	24 490	kg viande vive/UMO
Critères de productivité économique par unité de main d'œuvre travaillant sur l'exploitation (conjoncture 2017)		
Produit brut total	102 880	€
Dont produit viande bovine	59 000	€
Aides/Produit brut	34	%
Charges opérationnelles/ Produit Brut	24	%
Marge brute viande / UGB	578	€/UGB
Charges structure /Produit brut	40	%
Excédent brut d'exploitation et résultat courant, ramenés à la main d'œuvre exploitante (conjoncture 2017)		
EBE/PB	36	%
EBE/UMO exploitante	37 360	€/UMO exploitante
Annuité / EBE	19	%
Résultat courant/UMO	21 820	€/UMO exploitante

## Les atouts de la filière

Les nombreuses organisations économiques qui interviennent sur le département permettent de maintenir une dynamique de filière par leurs activités commerciales et techniques.

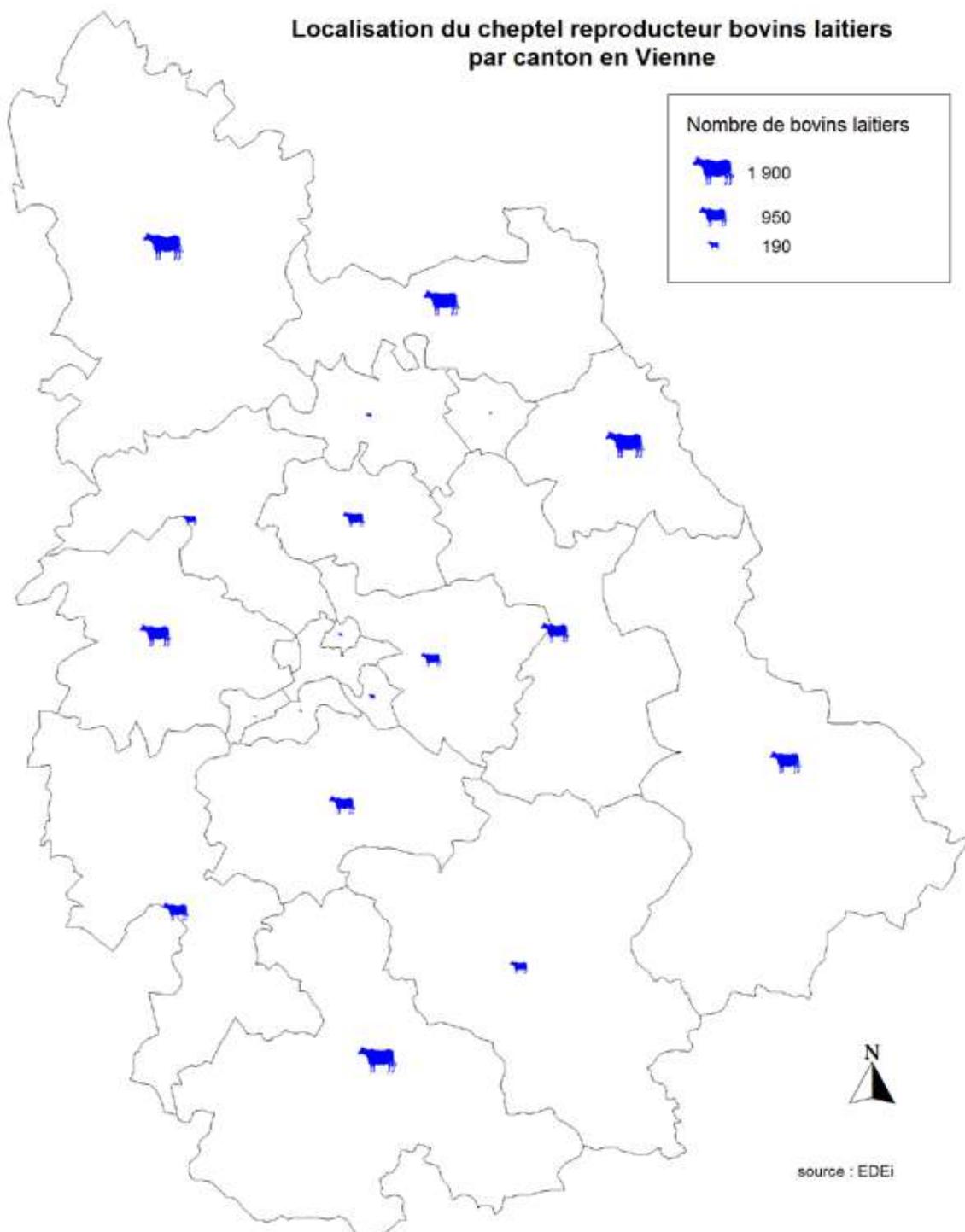
Les projets d'installation avec un atelier bovin restent importants dans le département.

## La filière lait de vache : des grands troupeaux

Le cheptel départemental compte 13900 vaches laitières réparties dans 190 élevages laitiers d'au moins 5 vaches. (source Edei).

Les exploitations se caractérisent plutôt par des troupeaux de grande dimension avec une conduite intensive.

Les exploitations dotées d'un bon potentiel agronomique font souvent le choix d'intensifier la production laitière afin de réserver des surfaces aux cultures de ventes pour diversifier leur revenu.

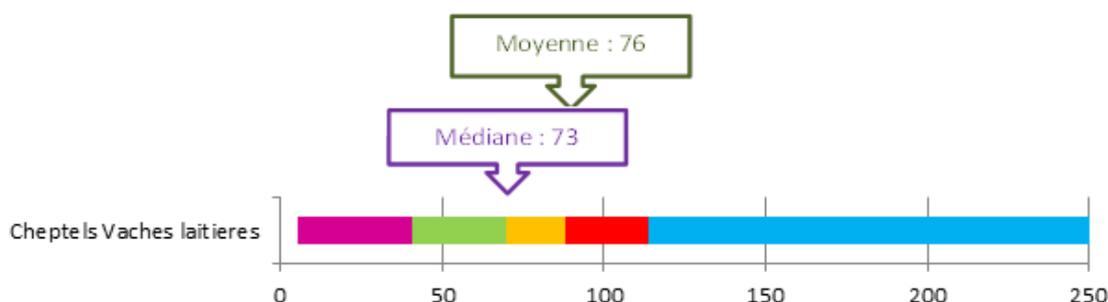


La répartition des élevages est relativement homogène sur l'ensemble du territoire avec une densité légèrement plus marquée au nord Est du département.

Sur les zones à bon potentiel agronomique (ouest du département), les élevages sont plus isolés et la concurrence des cultures céréalière plus forte.

La répartition ci-dessous représente la distribution de la taille des cheptels de reproducteurs de chaque exploitation.

Chaque couleur totalise 1/5 des exploitations d'élevage. Entre 2014 et 2018 la taille moyenne des cheptels progresse de 9 vaches laitières pour atteindre 76 vaches par élevage légèrement au-dessus de la médiane à 73 vaches. Cette production poursuit sa concentration et sa professionnalisation.



## Production de lait

La production finale de lait de vache fléchit de 18% depuis 2005 alors qu'au plan national elle progresse de 5% sur 10 ans. Les gains de productivité technique ne

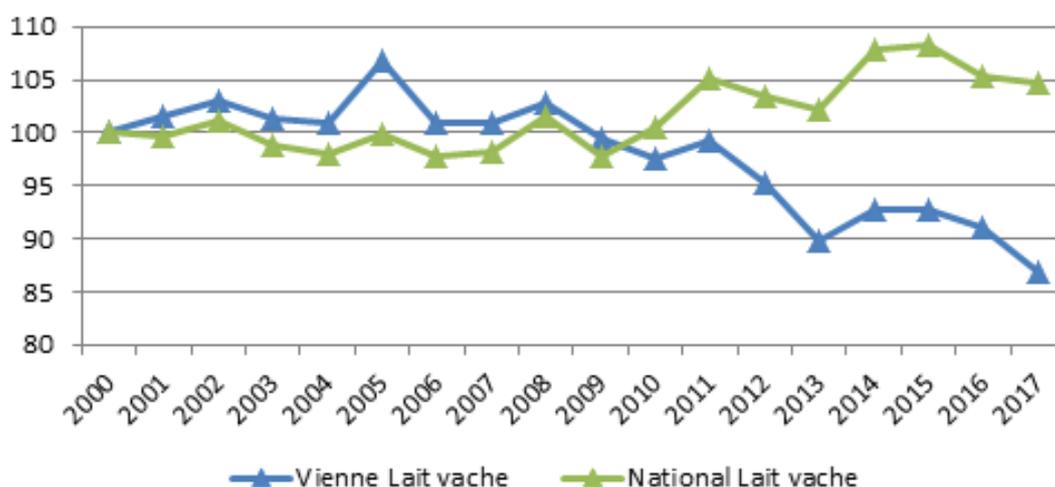
compensent plus la diminution du cheptel de vaches laitières constatée depuis le milieu des années 90.

Lait	Production finale (hl)	Évolution /2005	Part nationale	Part régionale
Lait de vache	1 035 363	-5%	0,43%	8,86%

La contribution au plan nationale s'étirole au grès des années pour ne représenter plus 0,43% de la production. La production est essentiellement livrée à l'industrie

laitière. La fabrication de produit fermier et la vente directe de lait ne représente que 0,5% de la production finale.

### Evolution de la production laitière base 100 en 2000

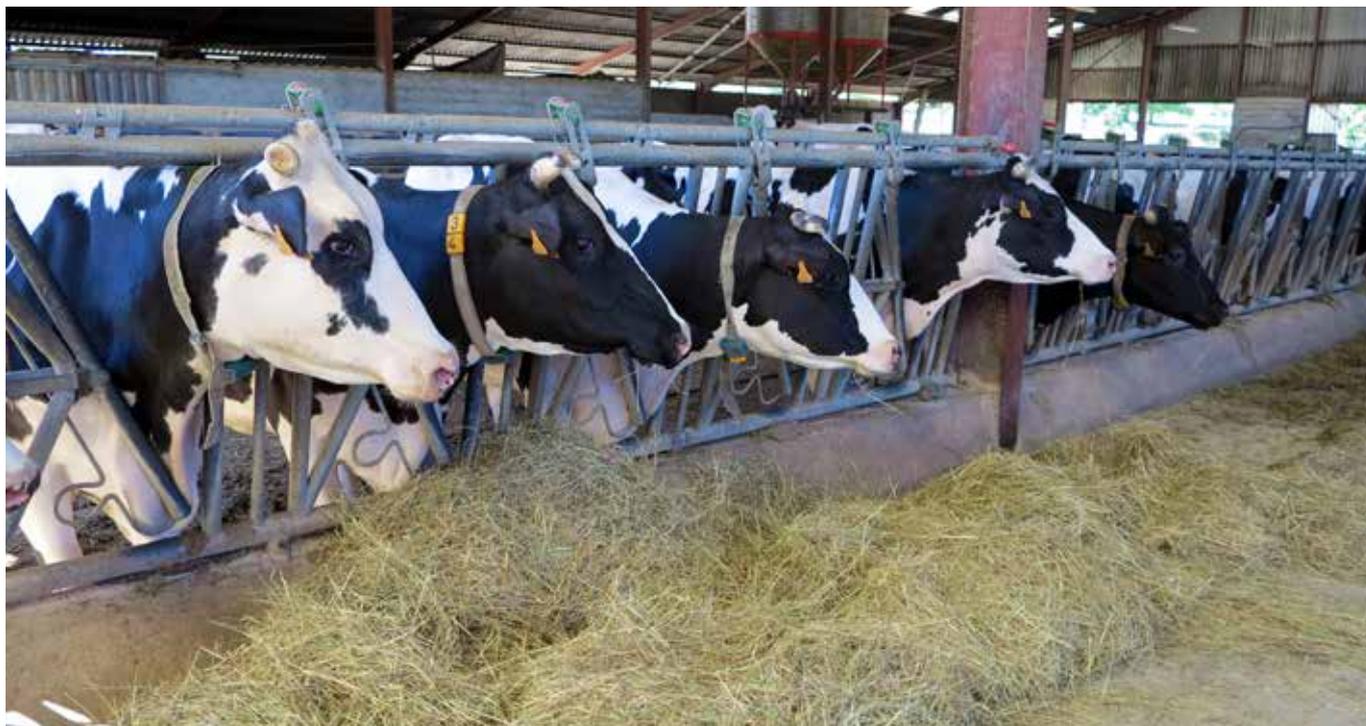


## La filière lait de vache : des grands troupeaux

La courbe des livraisons illustre la déprise laitière amorcée en Vienne au milieu des années 2000. La production finale de lait de vache fléchit depuis 2005 alors qu'au plan national elle progresse très légèrement. Les gains de productivité technique ne compensent plus la diminution du cheptel de vaches laitières constatée depuis le milieu des années 90.

La contribution au plan nationale s'étioule au grés des années pour ne représenter plus 0,43 % de la production. Une érosion régulière des livraisons, renforcée par la crise.

La production est sensible aux prix de marché. Ainsi la reprise des marchés en 2013/2014 avait eu des répercussions sur les livraisons laitières l'année suivante. Mais la crise des marchés mondiaux qui suit a enrayé instantanément cette reprise pour reprendre le rythme de la déprise amorcée à la fin des années 2000. L'ensemble des cheptels départementaux de l'ex région Poitou-Charentes partage une baisse d'effectifs de vaches laitières plus ou moins marquée.



### Production de viande bovine d'origine laitière

	Tonnes équivalent carcasse	Évolution sur 10 ans	Part nationale	Part régionale
Vaches de réforme laitière	1 097	-21 % (-3,5 % national)	0,4 %	8,3 %
Génisses laitières	90			
Veaux de boucherie	128			

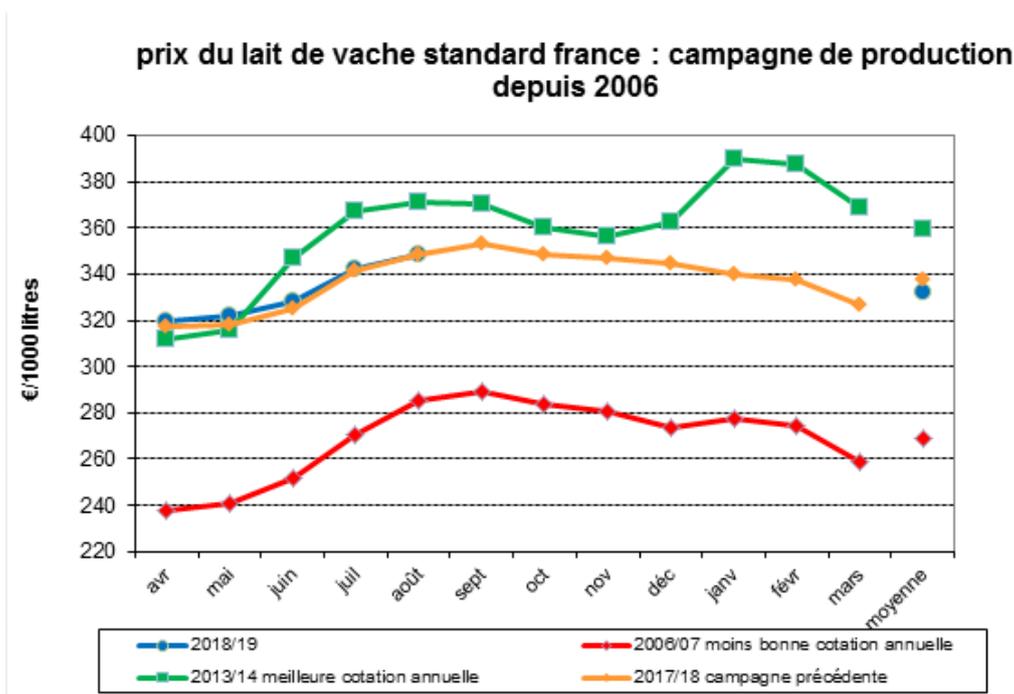
Source Agreste 2017

La production de viande d'origine laitière ne représente que 11 % de l'ensemble de la production de viande bovine départementale.

## Tendance des marchés

Une crise laitière passée mais pas encore « épongée » : Après une conjoncture 2013 et 2014 du marché du lait de vache très favorable, le prix a chuté brutalement en 2015

et 2016 suite à des dérèglements des marchés mondiaux. Cette crise violente a touché l'ensemble des pays producteurs.



## Organisation de la filière

### Les organisations économiques

Deux acteurs économiques rayonnent sur le département en raison de la faible densité d'élevage laitier. Deux usines de transformation aux deux extrémités du département produisent des fromages à pâtes molles à base de lait de vache ou de chèvre.

À noter également la présence d'un site expérimental de l'INRA à Lusignan, investit en outre sur l'adaptation des systèmes laitiers au changement climatique.

Le lait est collecté principalement par la branche EURIAL du groupe coopératif Agrial, l'un des trois groupes coopératifs français les plus importants en France. Le lait représente l'une de ses quatre branches d'activité, avec les fruits et légumes, les boissons et les viandes. La collecte laitière d'Agrial s'élève à 2,2 milliards de litres de lait conventionnel (soit environ 10% de la collecte française). La collecte s'effectue à Jaunay-Clan et deux fromageries sont implantées sur le département, l'une à Dangé-Saint-Romain et l'autre à Chaunay.

La collecte du quart sud du département est réalisée par Terra Lacta à Saint-Saviol (historiquement GLAC Poitou-Charentes), spécialisée dans les produits laitiers et présente sur 18 départements (centre-ouest de la France). Terra Lacta collecte 730 millions de litres de lait de vaches avec ses 1500 producteurs de lait de vache.

### Les partenaires techniques de la filière

**Centre d'insémination artificielle** : les coopératives Evolution et Copavenir basées à Mignaloux-Beauvoir.

**Contrôle de performances** : Copavenir à Mignaloux-Beauvoir.

**Groupe de défense sanitaire** à Mignaloux-Beauvoir.

**Conseil** : Chambre d'agriculture de la Vienne (Mignaloux-Beauvoir).

**Recherche appliquée** : institut de l'élevage.

## La filière lait de vache : des grands troupeaux

### Consommation nationale, valorisation et transformation

Les achats annuels de produits laitiers par français selon le panel KantarWorld en 2013 se décomposent en :

- 38 kg de lait.
- 28 kg de produits ultra frais (yaourts, desserts lactés, fromages blancs).
- 12,5 kg de fromage.
- 3,7 kg de crème.
- 3,1 kg de beurre.

80% des français consomment des produits laitiers chaque jour issus pour près de 60% de produits élaborés en France. (Source CNIEL).

### Situation économique des exploitations laitières en conventionnel

En 2017, le prix payé du lait moyen était de 341 €/1000 litres (Prix payé bassin Charentes-Poitou, moyenne pondérée selon les livraisons mensuelles).

Le prix de revient du lait (prix de vente pour payer toutes les charges liées à la production et rémunérer l'exploitant à hauteur de 1,5 SMIC) des exploitations laitières de la région était de 312 €/1000 litres en 2016.

Le redressement des comptes de résultat des exploitations laitières en 2017 ne suffisent pas encore pour compenser la dégradation des trésoreries constatée en 2014. Des nouveaux investissements sont encore différés.

L'amélioration des conditions de travail, de la productivité du travail et le manque de main d'œuvre qualifiée pousse les exploitants à investir dans l'automatisation des travaux d'élevage (robot de traite, robots d'alimentation, détecteurs de chaleurs, racleurs automatiques). Ces investissements, souvent indispensables pour conforter l'outil de production, peuvent fragiliser les exploitations lorsque les conditions de marché font chuter brutalement le prix du lait.

La révision des zones défavorisées appliquée en 2019 impacte directement 34 exploitations, les privant du bénéfice des aides de handicaps accordées 3 ans auparavant.

### Repères économiques en agriculture biologique

Cas concret biologique 2016	63 vaches 34 000 litres	Unité
Main d'œuvre totale non salariée	1,73	UMO
Surface Agricole Utile	128	ha
Surface Fourragère Principale	83	ha
Chargement	1,12	UGB/ha SFP
Lait produit/vache	5 730	litre
Produit brut total	258 600	€
Dont Bovins lait	171 300	€
Aides/Produit Brut	18	%
Charges opérationnelles/Produit Brut	21	%
Marge brute / Vache	2 021	€/Vache
Marge brute /ha SFP	1 524	€/ha
Charges de structure/Produit Brut	40	%
Excédent Brut Exploitation/UMO	51 000	€
Excédent Brut Exploitation /Produit Brut	39	%
Annuités / EBE	47	%
Revenu disponible /UMO	27 170	€/UMO

## Les atouts et défis de la filière laitière de la Vienne

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Productivité de la MO.</li><li>• INRA de Lusignan, un site d'expérimentation local.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coûts de production plutôt élevés liés aux investissements importants.</li><li>• Climat plutôt défavorable au pâturage.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• Potentiel agronomique plutôt favorable à une production fourragère de qualité.</li><li>• Revenu diversifié avec la présence d'un atelier de cultures de vente.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vieillesse de la population des éleveurs.</li><li>• Difficultés à trouver de la main d'œuvre qualifiée.<ul style="list-style-type: none"><li>• Concurrence des cultures céréalières.</li><li>• Sensibilité au changement climatique et aux contraintes d'irrigation pour la production de maïs ensilage (base alimentaire).</li></ul></li></ul>

Le renouvellement des actifs producteurs de lait est un enjeu majeur de la filière.



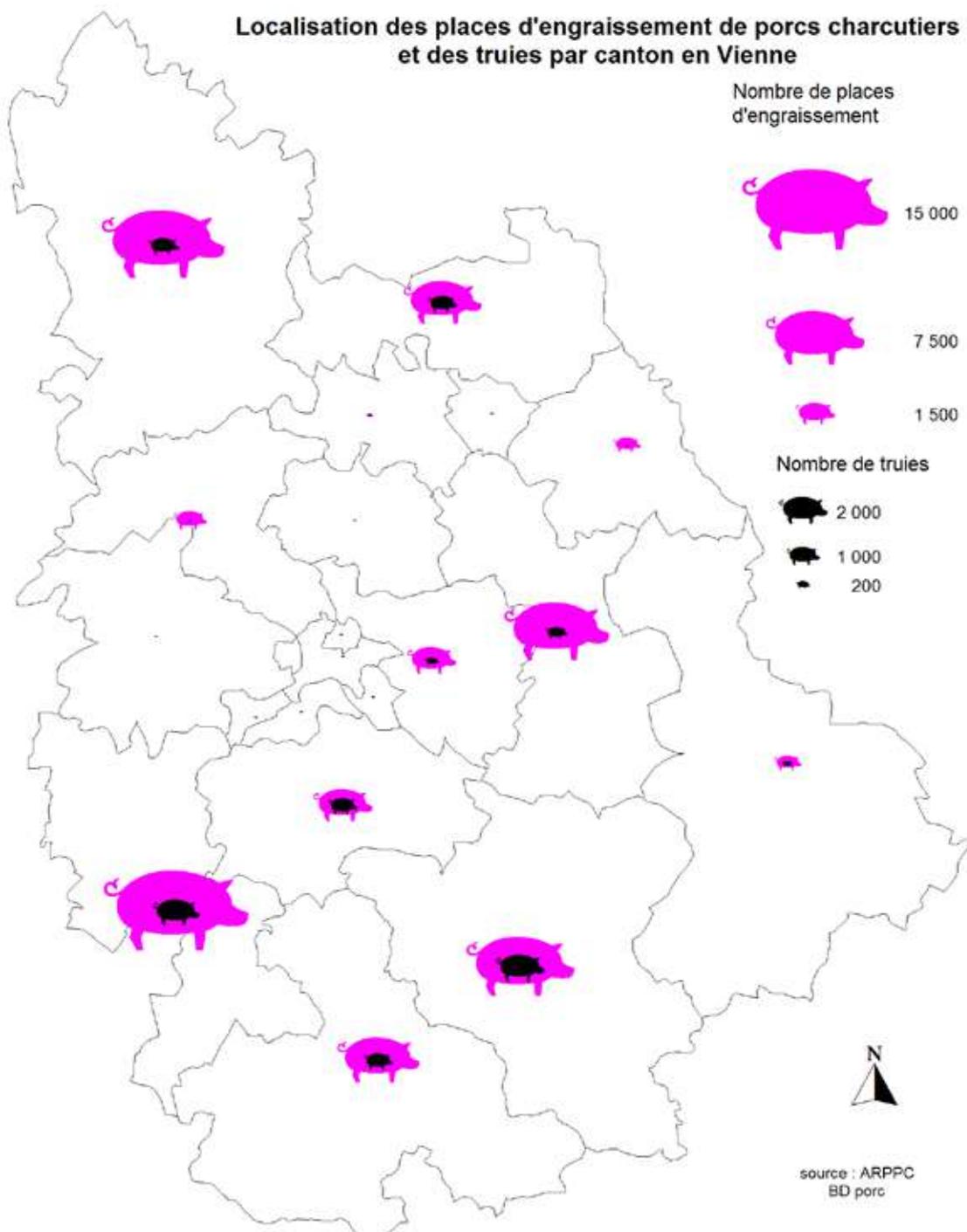
## La filière porcine

### La production

La Vienne compte 66 ateliers pour un effectif total de 8 000 truies et 62 000 places d'engraissement.

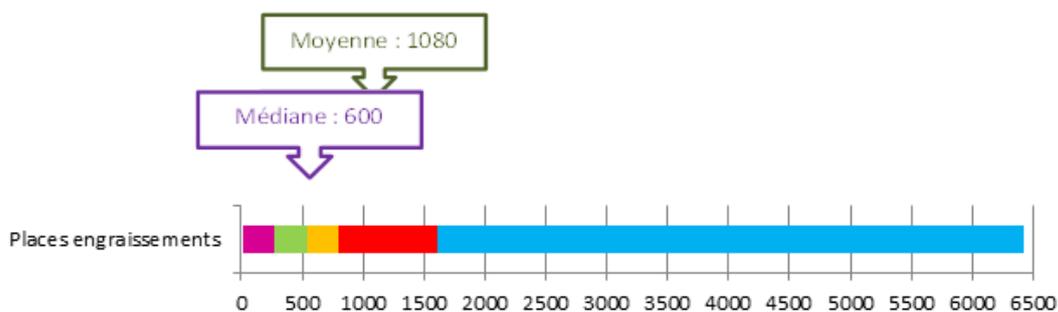
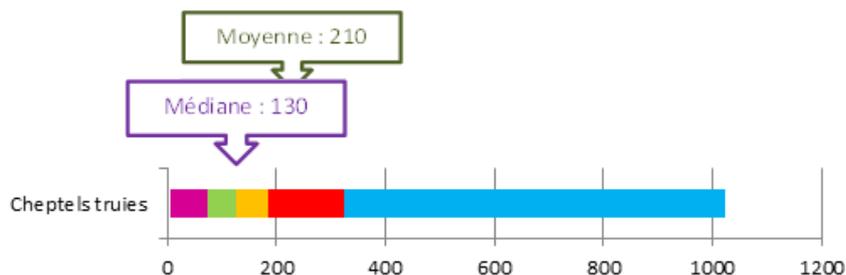
La France est le 3<sup>e</sup> pays producteur de porc de l'Union Européenne, derrière l'Allemagne et l'Espagne. Le chep-

tel en 2017 est de 12,8 millions de têtes dont 1 million de truies réparti dans 5 000 exploitations. Environ 23,1 millions de porcs ont été abattus pour un volume 2,1 millions de tec, soit 9 % de la production européenne.



## Taille des cheptels : des ateliers de taille modeste

La réglette ci-dessous positionne chaque élevage suivant la taille de son cheptel et une couleur totalise 1/5 des exploitations. En moyenne un atelier de naisseuse détient 210 truies et un atelier d'engraissement dispose en moyenne de 1 080 places d'engraissement.



## Production de viande porcine et tendances des marchés

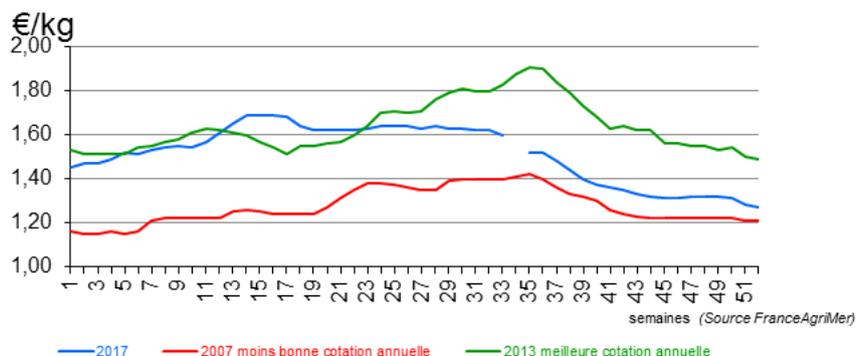
La production départementale est évaluée à 160 000 porcs charcutiers soit 16 000t équivalent carcasse (source ARPPC). Des ateliers de taille modeste sont répartis sur l'ensemble du territoire.

La contribution départementale au plan national se limite à 0,7% et à 9% au niveau régional (sriset DRAAF NA).

Tendance des marchés : En 2017, les prix européens du porc à la production ont augmenté de 10% par rapport à 2016. En France, le rebond a été de 7%, en moyenne annuelle. Comme en 2016, les cours européens du porc de 2017 ont été nettement influencés par les exporta-

tions vers les pays tiers. Mais le marché du porc reste aussi déterminé par une multitude d'autres facteurs tels que le cours de l'aliment, les niveaux de production et de consommation. Selon les dernières prévisions réalisées au sein de l'UE, sous l'effet d'une augmentation du cheptel de truies, la production devrait rebondir en 2018 de 1,2% en nombre d'animaux et de +1,5 à 2% en tonnage. En face, la consommation totale augmenterait très légèrement à l'échelle européenne. Du fait de la progression de la production des grands bassins mondiaux, les exportations européennes se stabiliseraient (Source : Baromètre Porc).

**Cotation porc charcutier à Nantes depuis 2005**



## La filière porcine

### Organisation de la filière

4 acteurs économiques rayonnent sur le département pour collecter la production à destination des abattoirs des départements voisins de la Vienne :

**COOPERL ARC ATLANTIQUE** : 22400 Lamballe  
Groupe coopératif qui collecte l'essentiel de la production du Poitou-Charentes.

**PORCINEO** : 85000 La Roche-sur-Yon.

**CIRHYO** : 03100 Montluçon.

**PORVEO** : 44150 Ancenis.

95% des porcs français sont abattus dans 23 abattoirs spécialisés.

Les deux entreprises leaders sur le marché national, Cooperl Arc Atlantique et Bigard, représentent chacune près de 20% des capacités d'abattage en France avec plusieurs outils de grande capacité.

La bio : Le cheptel de truies certifiées BIO représente 6% du cheptel départemental et 3,5% des places d'engraissement soit 3% de la production départementale.

### Consommation nationale, valorisation, transformation et sous-produits

- La consommation globale française, est de 2,1 millions de tonnes équivalent carcasse en 2017. La consommation par habitant est de 33,1 kg/hab./an en 2017. Les produits de charcuterie représentent  $\frac{3}{4}$  de la consommation, les viandes non transformées  $\frac{1}{4}$ .
- Selon les données du panel de consommateur Kantar, la tendance s'oriente vers une baisse des achats des ménages en volume aussi bien pour le muscle brut (côte de porc, rôti de porc) que pour la charcuterie. À cet égard, le porc connaît une évolution similaire à celle des autres viandes (ovins, bovins, volaille).

L'industrie de la salaisonnerie produit 1,2 million de tonnes de produits de charcuterie à partir de viande française pour 70%. Ce secteur représente plus de la moitié des débouchés de la production porcine française.

25% de la viande française (hors abats), essentiellement de la longe, est commercialisée en frais (70% en GMS). Plus de 50% de la viande porcine française est transformée en produits de charcuterie par l'industrie française, principalement à destination du marché national (95% des volumes).

### Les échanges nationaux

- Les exportations françaises sont de l'ordre de 600 000 tec par an auxquelles il faut ajouter 130 000 t d'abats pour un chiffre d'affaires global de 1,18 milliard d'euros. Les débouchés sont pour les  $\frac{3}{4}$  l'UE.
- Les importations françaises sont de l'ordre de 500 000 tec par an auxquelles il faut ajouter 70 000 t d'abats pour un chiffre d'affaires global de 1,37 milliard d'euros. Le principal fournisseur de la France est l'Espagne avec plus de 315 000 tec par an, suivi de l'Allemagne, 71 000 tec par an.

La balance commerciale de la France en tonnage est positive en 2017 (+160 000 t). La filière française affiche en valeur un déficit proche de 200 millions d'euros (y compris les abats).

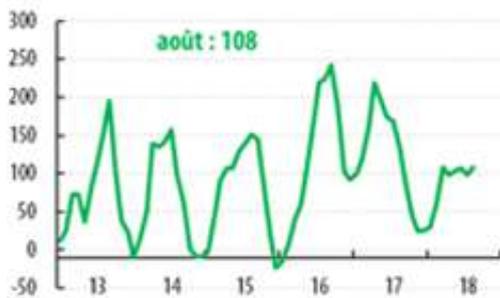
Les exportations françaises  
représentent  
**1,18 Mrd€**  
de chiffre d'affaire

## Situation économique des exploitations porcines

Après l'amélioration des indicateurs économiques des ateliers constatée sur 2016, la situation se détériore depuis le milieu de 2017. L'amélioration de courte durée a été effacée.

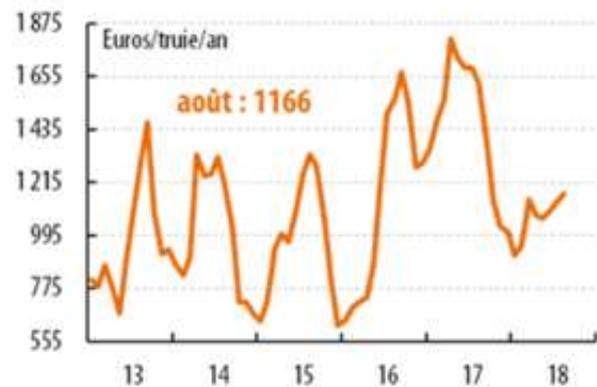
### Indicateur de marge pour les post-sevrés-engraisseurs

Indicateur de marge sur coût alimentaire et achat de porcelets en €/porc entré



source IFIP

### Indicateur de marge brute de l'élevage

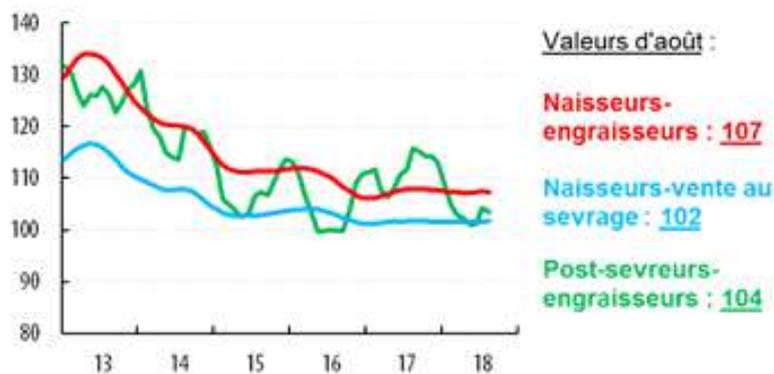


source IFIP

Par contre, la conjoncture des matières premières agricoles conjuguée avec les gains de productivité permet de contenir les coûts de revient et de faire face à la dégradation des cours de la Viande.

### Indicateurs de coût de revient

en base 100 = moyenne 2005-2009 (calculs IFIP, d'après GTE-Tableau de Bord)



Source IFIP

## Les productions animales en résumé

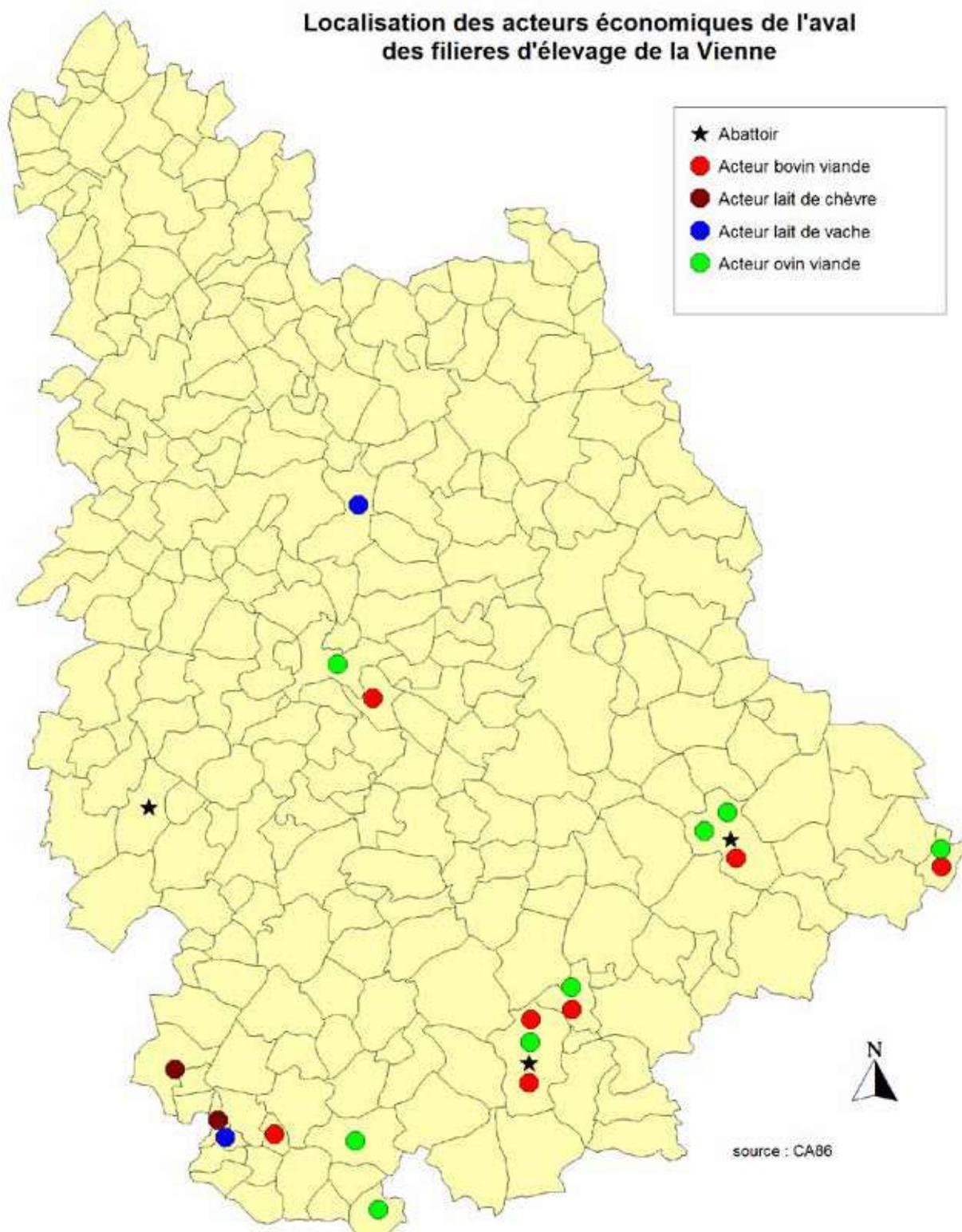
### Évolution des élevages par espèces

(source EDEi 2018)	Nombre d'élevages			Cheptel reproducteurs (source edei 2017)
	2012	2014	2018	
Vache laitière : troupeau > 5 vaches	228	224	183	13 900
Vache allaitantes : troupeau > 10 vaches	753	721	686	45 040
Caprins : troupeau > 25 reproducteurs	248	234	218	80 460
Ovins : troupeau > 50 reproducteurs	576	522	516	179 375
Porcins : truies > 5 places engraissements > 20	82	-	66	7 890 61 600

Toutes les espèces sont confrontées à la diminution du nombre d'élevage. Entre 2012 et 2018, 186 exploitations d'élevage ont disparu soit une baisse de 11% en 6 ans.



## Localisation des acteurs économiques des filières d'élevage



## La filière équine

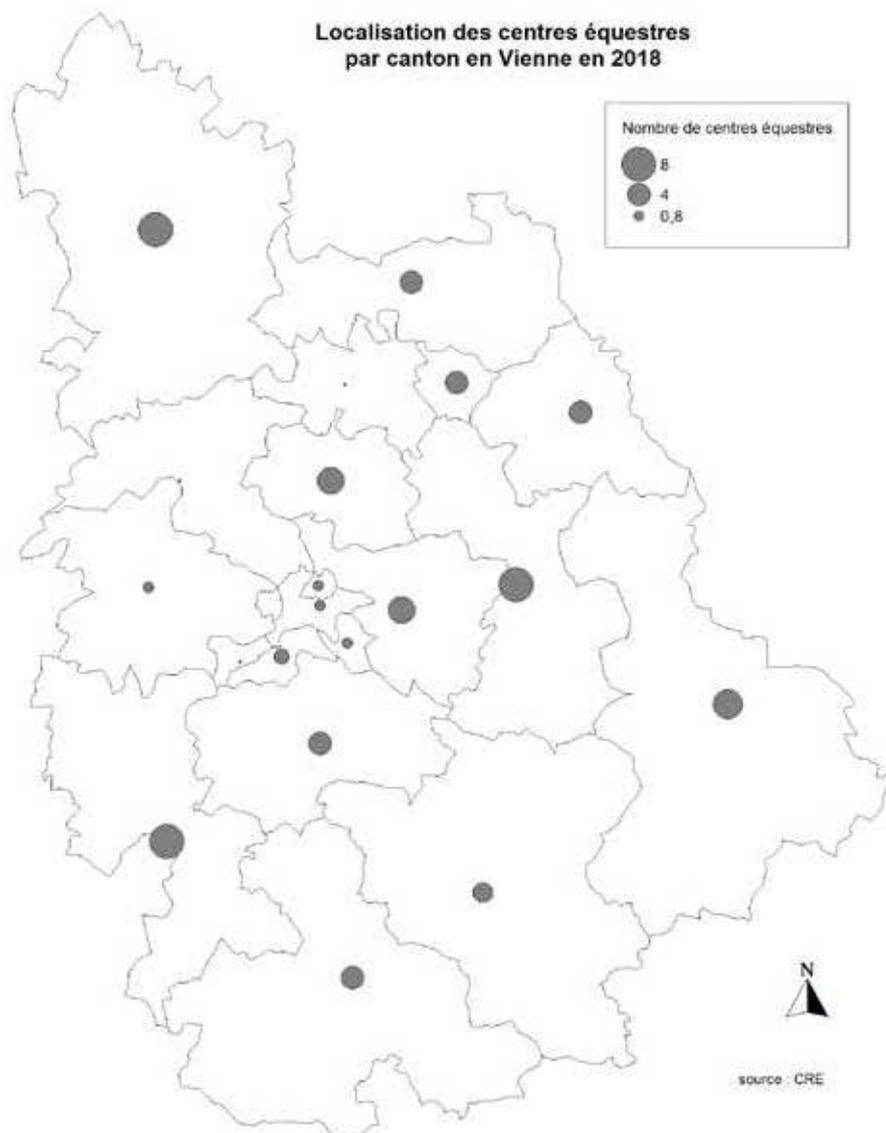
### La production

Le département compte 248 élevages équins qui se répartissent dans 5 catégories sur un total en France métropolitaine de 34 206 élevages. Le département se classe au 40<sup>e</sup> rang national et au 4<sup>e</sup> rang régional.

Source IFCE SIRE 2017	Chevaux de course	Races françaises de selle	Races étrangères de selle	Chevaux de trait	Poneys	Ânes
Nombre d'élevages	98	90	12	12	24	22
% régional	13.7%	6.3%	8%	1.8%	5.1%	14.7%
Nombres de saillies	66	56	25	35	65	50

Au cours de l'année 2017 il a été enregistré sur le département 381 naissances et 637 transactions d'animaux.

Les activités sportives et de tourisme équestre sont développées par les 70 centres équestres répartis sur l'ensemble du territoire (source CRE).



## Tendance des marchés (source IFCE SIRE)

En France, le marché du cheval de sport-loisir s'est sensiblement développé, en lien avec l'engouement pour l'équitation de sport-loisir. Son organisation est cependant complexe, compte-tenu de la diversité des produits, des acteurs et des circuits d'achats. À l'inverse, les marchés des chevaux de course et des chevaux de boucherie apparaissent plus structurés.

Le prix d'un cheval est extrêmement variable, selon le type d'activité pour lequel il est acheté, son potentiel, son âge, son expérience, ses origines, etc.

Les ventes aux enchères constituent une source d'informations sur les prix des chevaux.

### Prix moyens des équidés en 2017 (source IFCE SIRE 2017)

Utilisation prévue	Prix moyen €/anl
Course	10406
Élevage	4293
Sport loisir	3780
Autres	549

Type d'équidé	Prix moyen €/anl
Races de course	7178
Races de selle	5423
Races de poney	2494
Race de trait	1910

Le marché intérieur français est évalué à 82 400 équidés échangés en 2016. Les chevaux de race de course représentent un tiers des transactions d'équidés. Quant aux chevaux de trait, c'est 6,9% des transactions soit 5 700 animaux. Compositions des achats nationaux d'équidés :

- 33% des équidés sont achetés pour une utilisation en loisir,
- 27% pour le sport,
- 8% pour l'enseignement,
- 13% pour une utilisation en course,
- 12% pour de la reproduction (poulinières),
- 5% pour l'agrément,
- 2% pour le travail (chevaux de trait et ânes pour les travaux agricoles).

## Organisation de la filière

**IFCE** : institut français du cheval et de l'équitation.  
Délégation régionale Nouvelle-Aquitaine 17 Cours  
Xavier Arnoz 33000 Bordeaux.

**CRE** : Centre régionale d'équitation.

**Région SUD Hippodrome du Bouscat** 33492 Le Bouscat.

**Equitechnic** est la filiale de EVOLUTION en charge de toutes les activités de reproduction équine : 86550 Mignaloux-Beauvoir.

**Agro fournitures** : Alliance pastorale 86500 Montmorillon.



## La filière équine

### Situation économique des entreprises de la filière cheval

Résultats technico-économique 2015 réseau équin national (inosys réseaux d'élevage).

	Centres équestres	Centres équestres	Écuries de pension hébergement	Écuries de pension travail
UMO totaux	3,17	2,58	1,9	3,02
Equins (têtes)	54	38	44	44
SAU (ha)	21	145	70	35
Produit brut €	16 560	124 496	121 863	194 643
Aides/PB %	5	18	9	11
Charges opérationnelles en % du PB	25	21	39	32
Charges de structure en % du PB	67	66	57	61
EBE/UMO exploitant €	32 451	27 679	26 165	43 547
EBE/PB %	25	29	25	25
Annuité/EBE %	52	34	30	52
Revenu disponible/UMO exploitant €	19 565	17 976	13 486	23 052

Les fermes équestres ont souvent d'autres activités pour assurer leur revenu hors saison touristique. Le système écuries de pension avec travail délivre des prestations allant de l'hébergement du cheval en passant par le coaching jusqu'à la vente de chevaux de leur élevage.

### Consommation nationale viande chevaline (source IFCE SIRE)

La viande chevaline consommée en France provient principalement d'animaux ou de viandes importés, tandis que les chevaux produits en France pour cette filière sont principalement exportés. Les abattages d'équidés en France ont baissé de 70 % depuis 1999.



La consommation de viande chevaline est passée de 25 000 tec (tonnes équivalent carcasse) en 2007 à 10 200 tec en 2017 soit une baisse de 55 % en 10 ans. Le prix d'achat de 16,6 €/kg est le plus élevé de l'ensemble des viandes. En 2013 moins de 15 % des foyers français achètent de la viande chevaline.

## L'apiculture

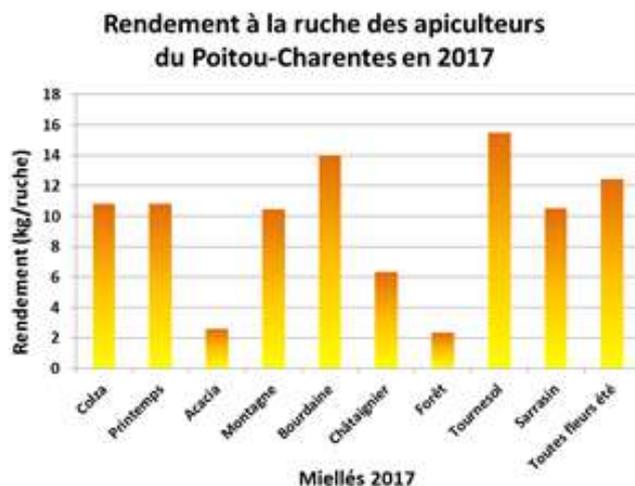
### La production

En 2017, le département compte 396 apiculteurs dont 60% ont moins de 10 ruches. Seulement 12% détiennent au moins 50 ruches, seuil qui qualifie l'apiculteur de producteur professionnel pouvant être pluriactif.

L'ensemble de ces apiculteurs élèvent 13707 colonies dont 75% détenus chez les producteurs professionnels. La France compte 1,32 millions de ruches en 2016. Le département concentre 0,7% des 53960 apiculteurs nationaux dont 8% professionnels. Le nombre d'apiculteurs progresse de 9% entre 2016 et 2017.

En moyenne les apiculteurs qualifiés de professionnels élèvent 220 colonies. Certains peuvent travailler avec plus de 1000 colonies.

La production des milliés varie en fonction des cultures de 2 kg sur les fleurs d'acacia à presque 16 kg sur tournesol. La production d'une ruche cumule plusieurs miellés pour atteindre un peu plus d'une vingtaine de kilos par an. La production tend à baisser depuis des années. Au cours des années 80-90 les rendements de production à la ruche sur des miellés de fleur de tournesol pouvaient atteindre 50 à 60 kg.



La part de la production nationale engagée en agriculture biologique en 2016 représente 12% de la production et 5,7% des apiculteurs.

### Organisation de la filière

#### Les partenaires techniques

**Une association d'apiculteurs professionnels Nouvelle-Aquitaine :** ADA NA (Association de Développement Apicole Nouvelle-Aquitaine). Un animateur sur la zone ex Poitou-Charentes. 20 adhérents en 2018 dans la Vienne.

**Une entreprise de matériel apicole** dédiée aux professionnels apicoles (Établissement Fort) à Saint-Gervais-les-Trois-Clochiers.

**Groupe Défense Sanitaire Apicole 86.**

**Quelques syndicats apicoles amateurs** qui sont aussi des « Ruchers écoles ».

### Consommation, commercialisation

La production française de miel atteint 16 100 tonnes de miel et ne permet pas de couvrir les 45 000 t consommées. Pour cela, la France a recours aux importations (plus de 35 600 t de miel en 2016 qui proviennent essentiellement de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, d'Argentine, de la Chine et d'Ukraine - Source Eurostat 2010-2016). Le volume des importations a progressé de 39% depuis 2010. La part de la consommation de miel à domicile est prépondérante (environ 86% du total). Les industries agro-alimentaires en consomment 9% et la restauration hors foyer seulement 5%.

La commercialisation se décompose en 3 circuits utilisés pour la plupart par des apiculteurs :

- La vente directe sur les marchés, conditionnée en pot ;
- La vente en demi gros conditionnée en pot auprès de revendeurs comme les GMS, les épiceries ;
- La vente en gros conditionnée en fût (environ 300 kg) expédiée à des conditionneurs.

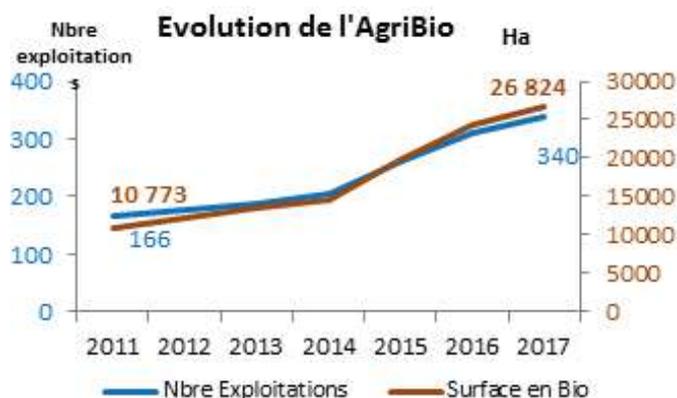
Parmi les circuits pour la consommation à domicile, la grande distribution représente 55% des achats, la vente directe 27%, les magasins spécialisés 14% et internet 3%.

Le prix moyen de vente du miel dans le circuit de la grande distribution (hyper et supermarché hors hard-discount) est d'environ 11 €/kg en 2016.

## L'agriculture biologique

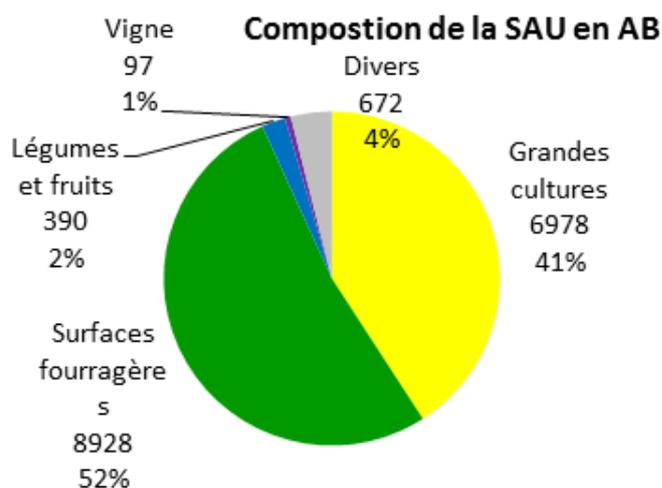
L'agriculture biologique séduit de plus en plus d'agriculteurs de la Vienne. En 6 ans la part des exploitations moyennes et grandes engagées dans l'agriculture biologique est passée de 4,5% à 9,7%. C'est un doublement du nombre d'exploitation en 6 ans et une progression moyenne annuelle de 24% de surface engagée en agriculture biologique atteignant 26 824 ha en 2017.

Exploitations engagées en AB	Nombre d'exploitations	Surface en Bio
2011	166	10 773
2012	177	12 306
2013	186	13 444
2014	206	14 464
2015	260	19 803
2016	309	24 472
2017	340	26 824



### Composition de la surface engagée en agriculture biologique en 2017

Les plantes fourragères composent l'essentiel de la SAU engagée en agriculture biologique alors qu'au plan départemental ces cultures représentent 28% de la surface agricole départementale.



### Part de l'agriculture biologique dans les principales productions agricoles

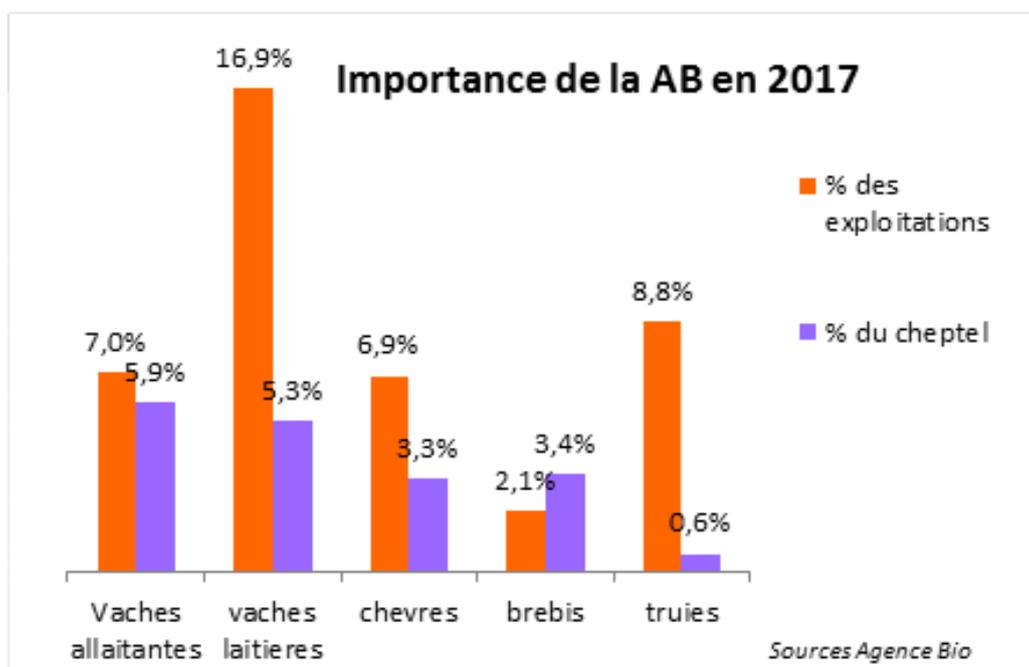
La part des surfaces en fruits et légumes engagées en AB représente 18% de la surface départementales de ces mêmes productions. À l'opposé l'agriculture biologique ne concerne que 3,9% des surfaces en grandes cultures.

Part de la SAU départementale engagées en AB	
Céréaliculture	3,9%
Prairies et fourrages	9,2%
Légumes et fruits	18,1%
Vignes	9,1%

En élevage, la conversion vers l'agriculture biologique connaît un développement propre à chaque production. Moins nombreuses que les élevages allaitants, les exploitations de lait de vaches en AB représentent 16,9% des exploitations laitières du département, mais seulement 5,3% des effectifs. Ces exploitations détiennent des élevages de plus petite taille que l'agriculture conventionnelle et ont probablement développé un mode de commercialisation plus orienté vers les circuits courts et la

transformation de produits laitiers. Ce constat peut être partagé avec la production caprine.

La part des exploitations ovines ou allaitantes et des effectifs engagés en AB sont très proches (cf. histogramme ci-dessous). Ces exploitations de production de viande ont probablement plus conservé un mode de commercialisation traditionnel vers des opérateurs économiques de leur filière.



## Filières de commercialisation

Le marché des produits bio est en forte progression en France (7 milliards d'euros en 2016) et la demande en produits issus de l'agriculture biologique progresse plus vite que l'offre malgré l'augmentation de la surface certifiée.

### Les circuits de distribution en bio

La distribution en circuit court c'est à dire sans intermédiaire :

- la vente à la ferme ;
- les marchés ;
- les AMAP ;
- la vente directe en Restauration Hors Domicile.

### La distribution en circuit semi-long et long, soit un ou plusieurs intermédiaires :

- les magasins spécialisés (biocoop, la vie claire, bio-monde, ...) ;
- les Grandes et Moyennes Surfaces (rayon bio) ;
- les plateformes : distribution pour Restauration Hors Domicile.

## Tourisme et circuit court

### La vente en circuit court

11% des agriculteurs de la Vienne pratiquent la vente en circuits courts contre 18% en France métropolitaine (ce taux atteint 21%, départements d'Outre Mer compris). Au niveau français, les producteurs de légumes et de miel sont les plus engagés dans ce type de distribution. Les régions du Sud Est et l'Outre Mer utilisent le plus souvent ce mode commerciale. La vente à la ferme est le circuit court le plus prisé, devant les marchés.

En Vienne, parmi les produits proposés à la vente directe, on trouve les spécialités régionales comme le fromage de chèvre et les vins, du miel mais également des fruits et légumes, de la viande bovine, ovine ou porcine, des volailles, de la charcuterie, des produits laitiers, des produits issus des palmipèdes gras, des produits d'épicerie salés ou sucrés... La Vienne compte une grande diversité de produits offerts.

#### Enquête en Vienne, une centaine de producteurs présentent leur activité (2011)

##### Une offre en produits variée

Parmi les produits commercialisés en circuits courts, les fruits sont en tête de classement (25%), devant la viande (24%) et les légumes (18%). Le melon apparaît en premier au niveau de la production fruitière. Pour la viande, le bœuf est le plus largement présent (41%), suivi du veau (22%) et de l'agneau (15%). Les produits laitiers sont pour les 3/4 issus d'élevages caprins.

Plus de 60% des exploitations transforment leurs produits sur la ferme. La vente de produits comme la viande et la charcuterie/conserves nécessite plus fréquemment le recours à des prestataires de services. Les producteurs sont bien souvent amenés à travailler avec des structures localisées au-delà de la Vienne.

##### Une place importante dans le chiffre d'affaires des exploitations

Pour près de la moitié des enquêtés, la vente en circuits courts représente plus de 50% du chiffre d'affaires de l'exploitation. 36% sont particulièrement spécialisés,

avec les 3/4 de leur chiffre d'affaires attribués à ce mode de vente. Cette part est variable selon les catégories de produits. Ainsi, les exploitations commercialisant des produits laitiers ou des volailles apparaissent plus spécialisées au vu de leur chiffre d'affaires en circuits courts, à l'encontre des producteurs de viande.

##### Où sont vendus les produits ?

Plus de 80% des produits peuvent être achetés directement sur la ferme et 56% sur les marchés. Les producteurs utilisent, la plupart du temps, plus d'un lieu de vente. La multiplicité des modes de commercialisation est plus développée au niveau des produits laitiers.

Les producteurs souhaitent développer en particulier l'approvisionnement de la restauration collective (54%) et la vente en magasin collectif (48%). Le développement de magasin individuel apparaît nettement en retrait (11%). Plus de 3/4 sont prêts à travailler en commun pour la distribution en point de vente collectif.

#### Les activités de diversification agricole en Vienne

Les activités lucratives de diversification étudiées dans le cadre du recensement agricole recouvrent notamment la vente en circuits courts\*, les activités de transformation de produits agricoles (lait, fruits et légumes, produits carnés...), les activités de restauration à la ferme (table d'hôte, goûter à la ferme, ferme auberge...), d'hébergement à la ferme (camping à la ferme, gîte rural, gîte de groupe, chambre d'hôtes...) et de loisirs à la ferme (visite d'exploitation, activités sportives et récréatives, ferme pédagogique, ferme équestre, journée de chasse...).

\* Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du

producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, en tournée ou à domicile, par correspondance, sur les foires et salons), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur (restauration commerciale, restauration collective, commerce de détail, grandes et moyennes surfaces). Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Cette autre entité peut concerner plusieurs producteurs agricoles (exemple d'un point de vente collectif), voire d'autres acteurs économiques (comme un boucher dans le cas de la vente de viande et sa mise en caissettes/colis).

## AGRILOCAL pour favoriser les circuits courts en restauration collective

L'évolution réglementaire (50% de produits de qualité dont 20% de bio d'ici 2022) et les attentes sociétales incitent à accroître les produits locaux en restauration collective. Agrilocal s'inscrit dans cette dynamique : introduire des produits locaux dans l'assiette des convives et garantir la qualité des repas, tout en soutenant le développement des circuits alimentaires de proximité.

Agrilocal est une plate-forme virtuelle de mise en relation gratuite entre acheteurs et producteurs, avec garantie des règles de la commande publique.

- Un accès simple à la commande publique pour les producteurs locaux,
- Une possible planification des livraisons,
- Un module de gestion (bons de commandes, factures).

En quelques clics, l'acheteur accède à l'offre de son territoire. Chaque producteur dispose d'une page afin de mettre en valeur ses produits.

1. Le gestionnaire engage une consultation en définissant ses critères d'achat.

2. Agrilocal informe les producteurs susceptibles de répondre et émet un avis de publicité.
3. Les producteurs répondent directement par mail ou sms.
4. Le gestionnaire passe sa commande via la plate-forme.
5. Le fournisseur retenu procède à la livraison, peut éditer le bon de commande et la facture via la plateforme.

AGRILOCAL86, fin novembre 2018, représente :

- 62 acheteurs inscrits et 95 fournisseurs référencés.
- 110 tonnes livrées pour 370000 €.
- 20 % de produits locaux dans les collèges.
- 30 collèges, 5 lycées, 12 communes, 3 EHPAD, 12 autres acheteurs engagés.
- Une offre diversifiée (viandes, produits laitiers, fruits, légumes, boissons, épicerie).



## La marque Poitou

Initiative conjointe des départements la Vienne et des Deux-Sèvres, cette marque territoriale met en lumière le patrimoine du Poitou. La Chambre d'agriculture, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie, les Associations des Maires et les Agences Touristiques des deux Départements en sont les partenaires fondateurs. Depuis 2017, la marque Poitou fait rayonner le territoire à travers l'excellence de

ses produits, la force de ses initiatives et la richesse de son patrimoine agricole, touristique et culturel.



## Bienvenue à la ferme

Bienvenue à la ferme est le premier réseau national d'accueil, de service et de vente à la ferme.

Il regroupe des agriculteurs en vue de faire connaître leur métier et cela au travers de la vente à la ferme, l'accueil pédagogique, la ferme auberge, les chambres d'hôtes, etc.

Bienvenue à la ferme c'est plusieurs formules autour des Loisirs, des saveurs du terroir, séjours et services. Elle se base sur les principes suivants :

- Satisfaire les attentes des consommateurs.
- Faire connaître le métier d'agriculteur.
- Valoriser les produits de l'exploitation et les savoir-faire des agriculteurs.
- Préserver le patrimoine agricole et rural.

En 2018, la Vienne compte 55 agriculteurs adhérents au réseau Bienvenue à la ferme et 21 marchés de producteurs Bienvenue à la ferme.



## La contribution de l'agriculture à la production d'énergie

### La biomasse énergétique

#### La bioénergie

Cultures lignocellulosiques : le Miscanthus, plante riche en lignocelluloses, offre une nouvelle filière d'énergie renouvelable (biocarburant, chauffage, électricité...), dans le cadre d'une politique énergétique durable et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Sa culture constitue donc une nouvelle alternative de production d'énergie respectueuse de l'environnement, à l'échelle industrielle.

Le miscanthus, est aujourd'hui cultivé en France sur près de 4 000 ha pour la production de chauffage, d'écomatériaux ou de paillage. Cette filière très jeune, avec ses 60 000 t de production annuelle, alimente, entre autres débouchés, une vingtaine de chaufferies.

#### Les biocarburants

Ils constituent des carburants provenant de la biomasse, pour tous types de véhicules. Ces biocarburants, aussi appelés agrocarburants se distinguent actuellement en 2 filières principales :

- Les huiles et dérivés (bio-diesel), compatibles avec le gazole, sont produites à partir des matières grasses contenues dans les graines oléagineuses (colza sur-tout et tournesol).
- l'alcool (bioéthanol ou méthanol). Obtenu à partir d'une fermentation végétale qui produit un alcool, l'éthanol est compatible avec l'essence.

#### La méthanisation

La France est engagée dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, elle développe la production d'énergie renouvelable avec notamment la production d'énergie issue de la biomasse.

La méthanisation est un procédé de digestion de la matière organique<sup>(1)</sup> par des bactéries anaérobies (en absence d'oxygène) qui produit :

- Du biogaz composé de CH<sub>4</sub> (environ 50 à 70% de méthane), de CO<sub>2</sub> et autres gaz traces (NH<sub>3</sub>, N<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>S,...). Cette énergie renouvelable peut être valorisée de 4 manières différentes :
  - Soit utilisé en chaudière pour produire de la chaleur.
  - Soit transformé dans un moteur en électricité et chaleur (filiale cogénération).

Cultures ligneuses : les taillis à courte rotation. À mi-chemin entre la foresterie traditionnelle et l'agriculture, les taillis à courte rotation sont des cultures d'arbres plantés à haute densité (1 500 à 3 000 plants par hectare), exploités selon un cycle court (7 à 10 ans) et qui rejettent de souche. L'objectif est de produire de la biomasse ligneuse à partir de peupliers, saules, eucalyptus..., exclusivement pour des usages industriels (papeteries) ou énergétiques (chaufferies bois).

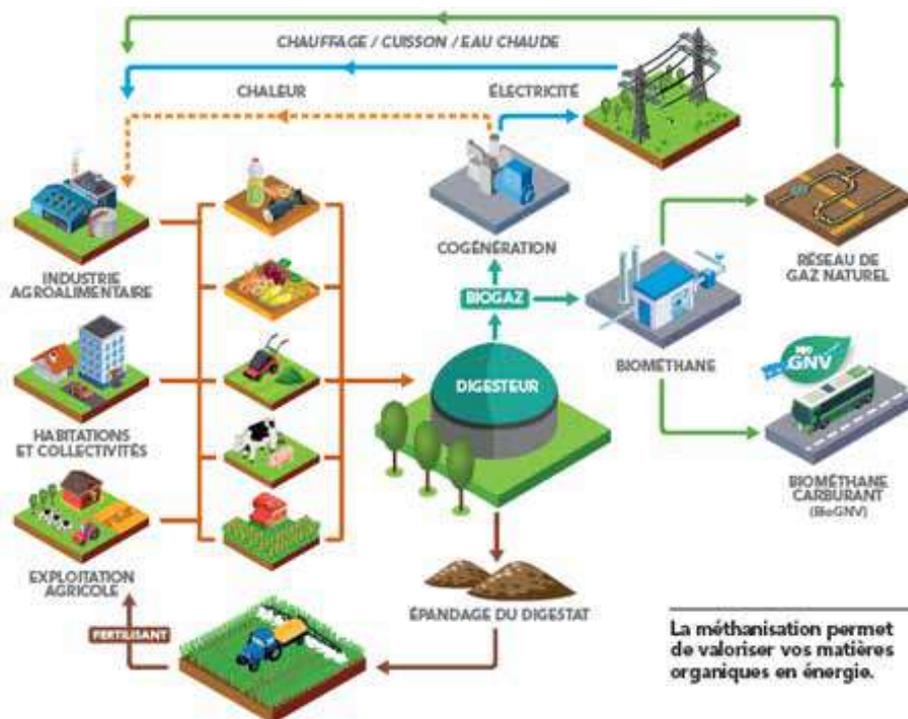
Les surfaces en culture pérennes composées de miscanthus ou de taillis sont évaluées à 350 ha sur le département.

Ces carburants, beaucoup moins polluants, préservent en outre les ressources naturelles.

L'unité de trituration mise en place sur le département par une coopérative permet de transformer 235 000 t d'oléagineux en huile semi raffinée, pour notamment la fabrication de biodiesel, soit l'équivalent de 70 000 ha de colza et de tournesol.

- Soit épuré en biométhane (pour avoir la même qualité que le gaz naturel) qui peut être injecté dans le réseau de gaz naturel (filiale injection).
- Soit épuré et utilisé comme biocarburant (Gaz Naturel Véhicule).
- Du digestat (produit résiduel issue de la digestion anaérobie) qui contient des éléments fertilisants et de la matière organique stable, ce qui lui confère des propriétés agronomiques intéressantes. La composition du digestat dépend des matières entrantes, du procédé de digestion (infiniment mélangé ou voie solide) ainsi que de la présence éventuelle de post-traitement. Il est épandu selon le plan d'épandage agricole en fonction des besoins des cultures.

(1) La matière organique qui peut être méthanisée : les effluents d'élevage (fumier, lisier), les résidus agricoles (intercultures, issues de céréales), les déchets verts non ligneux des collectivités (tontes de gazon), les déchets non-dangereux d'industries agro-alimentaires (fruits et légumes, déchets d'abattoirs, déchets d'industries laitières, graisses), les biodéchets de restauration ou de grandes et moyennes surfaces (restes de repas, fruits et légumes).



Source : Chambres d'agriculture ; VIENNE AGRICULTURE MÉTHA ; AAMF ; SERGIES ; ADEME ; GRDF

Les agriculteurs sont les acteurs principaux du développement de la méthanisation. Ils produisent (directement et indirectement) plus de 90 % des matières méthanisables, assurent le retour au sol du digestat, répondent aux enjeux de transition énergétique (création énergie renouvelable et locale) et de lutte contre le réchauffement climatique (réduction des GES) tout en créant de la valeur ajoutée pour leurs exploitations.

## En 2018, la Vienne compte :

- 4 unités de méthanisation agricole en fonctionnement:
  - Sont pilotées par des agriculteurs-méthaniseurs.
  - Se situent sur les communes de Linazay, Sèvres-Anxaumont, Bouresse et Pouant.
  - Impliquent 25 exploitations apportant de la matière agricole et ou utilisant le digestat en substitution d'engrais minéral.
  - Incorporent dans la méthanisation des matières locales : des lisiers de porcs et bovins, du fumier de chèvres et bovins, des cultures intermédiaires à vocation énergétique, des issues de céréales, des déchets d'Industrie Agro-alimentaire, des matières stercoraires, des déchets verts.
  - Produisent 13 000 MWh électriques/an ce qui correspond à la consommation d'électricité de 6 500 ménages.

- Valorisent 4 600 MW thermiques/an pour chauffer des maisons d'habitations, des bâtiments d'élevage, des serres, pour sécher du foin, ...
- Épandent 54 000 m<sup>3</sup>/an de digestat sur 4 550 ha.
- Évitent les émissions des gaz à effet de serre (GES) correspondant à 4 400 t éq CO<sup>2</sup>/an.
- 10 projets en développement qui impliqueraient 61 exploitations apportant de la matière agricole et ou utilisant le digestat en substitution d'engrais minéral.

## Les partenaires de la filière :

**Chambre d'agriculture de la Vienne** : Mignaloux-Beauvoir.

**VIENNE AGRICULTURE MÉTHA** : Mignaloux-Beauvoir.

**AAMF** (Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France) : Paris.

**SERGIES** : Poitiers.

**ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) : Poitiers.

Et des réseaux d'acteurs agricoles, économiques, financiers, collectivités territoriales, administratifs, politiques, fournisseurs d'énergie, gestionnaires de réseaux, ...

## La contribution de l'agriculture à la production d'énergie

### Valorisation de l'énergie

La co-génération permet de produire de l'électricité et de la chaleur à partir du biogaz. Celui-ci est brûlé, puis, l'énergie thermique libérée est récupérée pour chauffer l'eau ou les bâtiments agricoles. L'énergie mécanique produite par la co-génération est associée à un alternateur qui permet la production d'électricité. Après épuration, le biogaz peut être injecté dans le réseau de gaz naturel des villes ou utilisé comme carburant pour les véhicules (GNV).

Le développement de la méthanisation permet de réduire l'impact de l'agriculture sur le climat. En effet, le procédé permet de transformer le méthane produit par les déjections animales en dioxyde de carbone, lors de sa combustion. Le méthane a un pouvoir de réchauffement 28 fois supérieur à celui du CO<sup>2</sup>.

### Enjeux

Le biogaz est une énergie renouvelable qui peut se substituer au gaz naturel dans tous ses usages actuels : production de chaleur, production d'électricité et de carburant pour véhicules.

Par ailleurs, la matière digérée restante après le processus de méthanisation appelée « digestat » est majoritairement recyclé, sous forme d'engrais pour les cultures.

### Le photovoltaïque

En 2018, le parc photovoltaïque national totalise 418 000 installations et la puissance électrique atteint 9 200 MW dont 25 % issue de la région nouvelle aquitaine. Le photovoltaïque représente 2,3 % de la consommation d'électricité française. (source stat info énergie).

Au plan européen, au 31 décembre 2017, le parc solaire européen atteint 107 GW installés. L'Allemagne avec ses 42 GW et l'Italie avec ses 19,6 GW hébergent les plus importants parcs installés.

La couverture européenne de la consommation électrique par la production renouvelable atteint 3,1 % (sources : RTE, ERDF, ADEeF).

### La contribution agricole départementale

En 2017 la puissance solaire photovoltaïque totale raccordée dans le département de la Vienne est de 109 MW (source stat info énergie).

Chez les agriculteurs, la production d'électricité à partir du soleil est réalisée par l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments agricoles neufs ou existants. Ces nouveaux bâtiments ont une vocation agricole, principalement utilisé pour l'élevage, le stockage de matériel, le stockage du fourrage ou de céréales... La production d'électricité est principalement achetée par les distributeurs d'électricité nationaux ou locaux et éventuellement, pour une partie, utilisée pour le fonctionnement des équipements de production agricole.

Les agriculteurs peuvent investir dans la production d'énergie électrique d'origine solaire soit

- Avec un investisseur tiers qui loue la toiture pour y installer des panneaux photovoltaïques.
- Seul en gérant leur projet avec les installateurs et les distributeurs d'électricité.
- Avec un collectif de citoyens qui participe au financement de l'installation d'une centrale photovoltaïque.
- En collectif d'agriculteurs sous forme d'actionnariat pour partager les investissements, la maîtrise d'œuvre, la gestion, la production et la vente de l'électricité.

L'organisation collective déployée sur les départements a permis aux agriculteurs partenaires d'installer 140 centrales photovoltaïques sur des bâtiments agricoles qui assurent une production de 17 GW soit l'équivalent de la consommation électrique de 14 000 personnes (source Agrisoleil Innovation).



## Les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

### Les EPLEFPA sont des établissements publics :

- L'EPLEFPA est l'unique entité juridique et morale de l'établissement,
- L'EPLEFPA est doté d'une autonomie pédagogique et financière,
- L'EPLEFPA dépend de deux autorités de tutelle :
  - Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (structures d'établissement, structures pédagogiques, moyens en personnels d'enseignement, d'éducation, administratifs et techniques des lycées, moyens en personnels de direction, ...),
  - Le Conseil Régional (octroi, mise en œuvre et entretien de moyens matériels et financiers des lycées, formation par apprentissage, formation professionnelle continue, ...).

### Les EPLEFPA mettent en œuvre cinq missions :

- Formations scolaires, par apprentissage et formations continues adultes,
- Insertion scolaire, sociale et professionnelle des formés,
- Participation au développement et à l'animation des territoires,
- Contribution aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovations agricoles et agroalimentaires,
- Réalisation d'actions de coopération internationale et d'éducation au développement durable.

### Des activités d'ingénierie, de formation et de développement au service de nos missions, des territoires et des partenaires :

- Élaboration, mise en œuvre de référentiels professionnels, de parcours de formation et d'évaluation (individualisation),
- Mise en œuvre de formations courtes ou d'actions de développement relevant de nos domaines de compétence,
- Conception et mise en œuvre ou participation à des actions d'expérimentation, d'insertion, d'animation et de développement du territoire,
- Conception et mise en œuvre de projets de coopération internationale,
- Travaux d'expertise.

## E.P.L.E.F.P.A. de Montmorillon



### Un établissement public de formation composé de quatre structures :

- Lycée Professionnel Agricole (LPA) - 10 classes en 2017-18 - 254 élèves.
- Centre de formation professionnelle continue (CFPPA) - 100 000 h stagiaires.
- Annexe du CDFAA de la Vienne - 130 apprentis.
- Exploitation - 280 ha, polyculture, 5 élevages.

### Des activités de formation et de développement relevant de cinq domaines de compétence :

- L'installation et le salariat en agriculture et plus particulièrement en élevage bovin et ovin.
- l'agroéquipement.
- L'élevage équin, les activités hippiques et la traction animale.
- L'élevage canin félin et l'éducation canine.
- La gestion des milieux naturels, de la faune sauvage & les travaux forestiers.

## L.P.A.

### Formation Scolaire

- BAC Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole
- BAC Pro Conduite et Gestion des Entreprises Hippiques
- BAC Pro Conduite et Gestion d'un Elevage Canin & Félin
- BAC Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

### Sections sportives

Equitation

### Section européenne

## C.F.A.

### Apprentissage

- CAPA Productions animales
- BPA Polyculture élevage
- BPA Conduite des engins agricoles
- BPA Elevage équin
- BPA Elevage canin & félin
- BPA Travaux forestiers
- BAC Pro Conduite et Gestion des Entreprises Hippiques
- BAC Pro Elevage Canin & Félin
- BP Responsable d'Exploitation Agricole

## C.F.P.P.A.

### Formation Adultes

- CAPA Entretien de l'Espace Rural
- BPA Polyculture élevage
- BPA Elevage de ruminants
- BPA Elevage porcs ou volailles
- BPA Travaux forestiers
- BP Responsable d'Exploitation Agricole bovin, ovin ou équin
- CS Conduite d'un élevage ovin
- CS Utilisateur de chevaux attelés
- CS Débardage à traction animale
- CS Tracteurs et machines

**Une équipe composée d'environ 110 personnes dont 60 enseignants et formateurs**

### Des équipements :

Internats, hébergement stagiaires, salles de réunion, service restauration, équipements informatiques, ateliers de machinisme et d'agroéquipement, laboratoire de physique-chimie, de biologie, Centre de Documentation et d'Information, Centre de Ressources, ...

Et, une exploitation agricole d'élevage support pédagogique, de développement et d'expérimentation dotée de productions diversifiées à disposition des besoins de la profession.



## Les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

### E.P.L.E.F.P.A. de THURE



E.P.L.E.F.P.A. de THURE  
Domaine des chevaliers - 86540 THURE  
Tél. : 05 49 93 86 93 – Fax : 05 49 93 92 84  
mail : lpa.thure@educagri.fr

#### Un établissement public de formation composé de quatre structures :

- Lycée Professionnel Agricole (LPA) - 10 classes - 220 élèves et étudiants.
- Centre de formation professionnelle continue (CFPPA) - 30000h stagiaires.
- Unité de Formation par Apprentissage - 115 apprentis.
- Exploitation - 115ha, grandes cultures, un espace test en maraîchage bio, 1500m<sup>2</sup> de serres horticoles, un pôle technique paysage et agro-équipement – une ferme découverte et un gîte collectif.

#### Des activités de formation relevant de quatre domaines de compétence :

- Les grandes cultures.
- L'horticulture et le maraîchage bio.
- L'aménagement paysager.
- Le service aux personnes et la vente en espace rural.

#### L.P.A.

##### Formation Scolaire

- CAP Services aux personnes et vente en espace rural
- BAC Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole
- BAC Pro Productions horticoles
- BAC Pro Aménagement Paysager
- BTS Aménagement paysager

Options facultatives Art Floral  
Apiculture  
Plantes Aromatiques et Officinales

#### C.F.A.

##### Apprentissage

- CAPA Jardinier Paysagiste
- BPA Travaux Aménagement paysager
- BAC Pro Aménagement Paysager
- CS Constructions Paysagères
- BTS Aménagement Paysager

#### C.F.P.P.A.

##### Formation Adultes

- CAPA métiers de l'agriculture support horticulture
- BPA Travaux Aménagements Paysagers
- BPREA partiel (maraîchage bio)
- VAE
- CLEA (savoirs de base)
- CQP Ouvrier spécialisé ou qualifié en Productions légumières

Formations courtes  
(CNFPT, FAFSEA, CAPEE, ouvrier polyvalent, ADEMA, stage 21 h...)

Une équipe composé d'environ 82 personnes dont 40 enseignants et formateurs

#### Des équipements :

Internats, gîte collectif, restauration, équipements informatiques, laboratoires, Centre de Documentation, d'Accompagnement et d'Information, pôle technique paysage et agroéquipement, plateau technique services aux personnes en construction, une exploitation pédagogique support d'expérimentation et d'animation de groupes professionnels.

## E.P.L.E.F.P.A de KYOTO

E.P.L.E.F.P.A de KYOTO  
 www.lycee-kyoto.eu  
 26 Avenue de la Fraternité, 86034 POITIERS Cedex  
 Tél. 05 49 36 29 40

Un établissement original dans sa conception architecturale, ses modes de consommation (HQE) et sa double tutelle Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de l'Agriculture.

Le lycée Kyoto pilote le Campus des Métiers et Qualifications Terroirs et Gastronomie

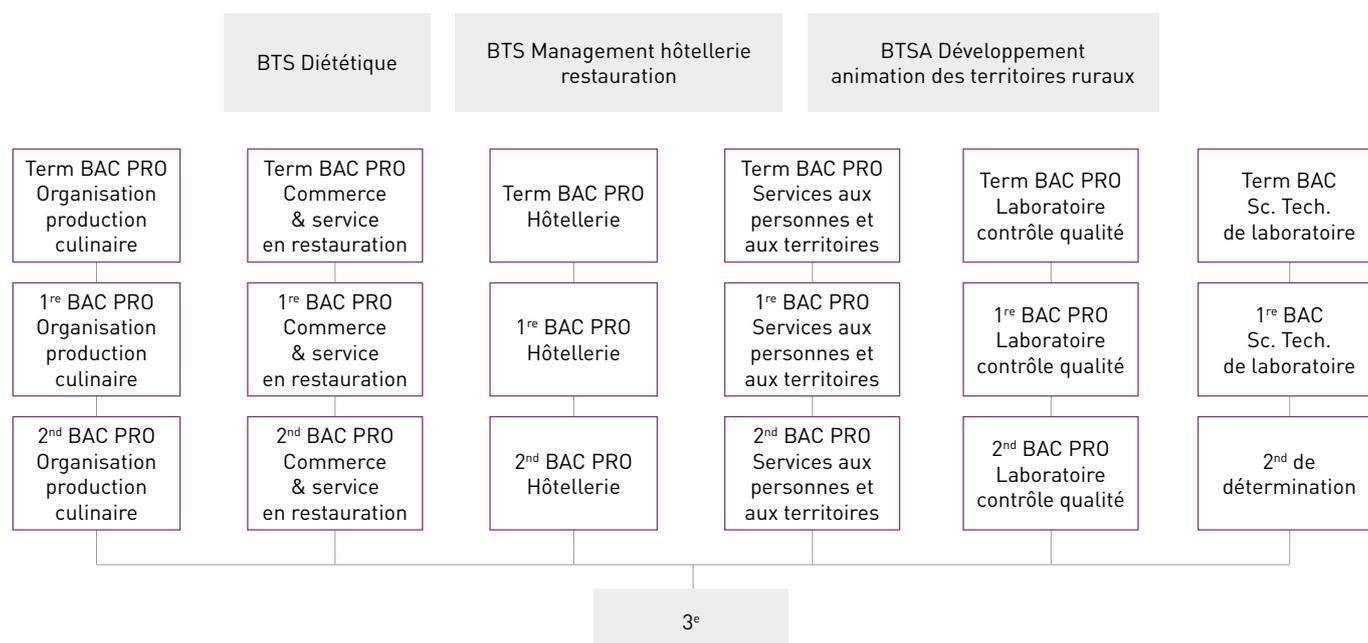
Un établissement public de formation composé de quatre structures :

- Lycée Polyvalent - 23 classes - 480 élèves et 90 étudiants.
- Centre de formation professionnelle continue (CFPPA) - 15 000 h stagiaires.
- Annexe du CDFAA de la Vienne - 10 apprentis.
- Atelier Technologique : il s'agit du restaurant d'application, ouvert au public tous les jours et un soir par semaine.

Des activités de formation et de développement autour d'un projet fédérateur et porteur des valeurs inscrites dans une démarche de développement durable :

- Donner un sens à chaque formation présente dans l'établissement dans le processus global de la chaîne alimentaire.
- Anticiper les évolutions relatives aux métiers de l'alimentation et des services, en particulier en matière de sécurité alimentaire.
- Constituer, au plan régional, un espace ressource au service des acteurs socio-économiques.
- Offrir un terrain de recherche et d'expérimentation sur les comportements liés à l'alimentation.

### L.P.A. Formation Scolaire :



### Des équipements :

Internats, salles de réunion, amphithéâtre, service restauration, Centre de Documentation et d'Information, Centre de Ressources.

## Les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

### E.P.L.E.F.P.A Poitiers-Venours

E.P.L.E.F.P.A Poitiers-Venours  
Venours, 86480 ROUILLE  
Tél. 05 49 43 95 33

#### **Un organisme de formation, établissement public composé de 4 structures d'enseignement**

- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) - 16 classes - 200 élèves et 120 étudiants.
- Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) - 75 000 h stagiaires.
- CDFAA - 370 apprentis répartis sur quatre sites : Venours, Montmorillon, Thuré et Kyoto.
- Exploitation - 100 ha, polyculture - élevage laitier - élevage gibier.

#### **et d'1 structure d'appui en animation et art contemporain :**

- CRIPT RURART.

#### **Une activité de formation dans les secteurs :**

- Des productions végétales, (Bac Pro, BTSA TV).
- De l'élevage laitier, de l'élevage de gibiers (faisans, perdrix, cailles) et de l'apiculture (BPREA, CPREA, formations courtes apicoles).
- De l'environnement: Bac STAV.
- Des services: Bac STAV, BTSA Technico-commercial agrofournitures.
- De la Gestion de l'Entreprise: comptabilité, gestion, informatique et vente (BTSA ACSE et TC, Licence professionnelle).
- Général et technologique (Bac STAV et S).
- De l'agriculture biologique (CS niveau III, licence pro ABCD -ouverture sept 2014).

#### **Une activité d'ingénierie de formation**

- Élaboration de référentiels professionnels, de formation, d'évaluation.
- Construction de parcours pédagogiques (individualisation).

#### **Une équipe composée de 165 personnes dont 80 enseignants et formateurs.**

#### **Des équipements :**

Hébergement collectif, restauration, équipement informatique et laboratoire de langues, laboratoires de physique-chimie-biologie, centre de ressources, engins de chantiers, terrains d'évolution Travaux Publics ...

## L.E.G.T.A.

### Formation Scolaire

- Seconde Générale et Technologique
- Seconde professionnelle Productions végétales
- Bac général scientifique S
- Bac technologique STAV
  - Productions Agricoles
  - Aménagement
- Bac professionnel CGEA Polycultures-Elevages
- BTSA ACSE
- BTSA APV
- BTSA TC Agro Fournitures
- Licence professionnelle Agronomie et territoire

## C.F.A.A.

### Apprentissage

#### Sur le site de Venours

- Bac Pro CGEA Grandes Cultures
- Bac Pro CGEA Polycultures - Elevages
- Titre Pro conducteur de pelle hydraulique
- Titre Pro Constructeur Professionnel en Voirie et Réseaux
- BTSA ACSE
- BTSA APV
- CS Technico-commercial post BTS
  - agrofournitures
  - agro équipement

#### Sur le site de Montmorillon

- CAPA Productions animales
- BPA
  - Travaux de la production animale
  - Polyculture élevage
- BPA Conduite des Engins Agricoles
- BPREA
- CS Tracteurs et Machines
- BTSA ACSE

#### Sur le site de Thuré

- CAPA Travaux paysagers
- CAPA Productions Horticoles
- BPA Travaux d'Aménagements paysagers
- Bac Pro Travaux Paysagers
- BTS Aménagements Paysagers
- CS Constructions Paysagères

#### Sur le site de Kyoto

- CS Restauration Collective

## C.F.P.P.A.

### Formation Continue

- BP REA
  - Grandes Cultures
  - Maraîchage bio
  - Plantes Aromatiques et Médicinales
  - Apiculture
  - Polyculture élevage
- CS Tourisme Vert : Accueil, animation et tourisme vert en milieu
- CS Agent de Collecte et d'approvisionnement (agent de silo)
- CPREA (Apiculture)
- Certificat Individuel Phyto
- CACES ® 372 m, 386, 389
- Titre Pro « Conducteur de Pelle Hydraulique et Chargeuse Pelleuse »
- Titre Pro « Conducteur Professionnel en voirie et réseaux »
- Signalisation de chantiers
- Détection de réseaux (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- VAE

# Les Maisons Familiales et Rurales (MFR)

Les Maisons familiales rurales sont une composante de l'enseignement agricole, à côté des lycées publics et des lycées catholiques privés.

La loi du 31 décembre 1984 sur l'enseignement agricole privé précise la place de l'association MFR comme interlocuteur de l'État et la formule du rythme approprié (l'alternance).

Les MFR sont des associations, au regard de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et des associations familiales au regard de la famille.

Les Maisons familiales rurales s'engagent à respecter les exigences en matière de diplômes des formateurs et les contenus des programmes. Elles peuvent avoir des contrôles administratifs, pédagogiques et financiers de la part de l'administration.

- **Le choix de l'alternance**

50 % du temps en stage / 50 % du temps à la MFR.  
Pour construire son projet, découvrir le milieu professionnel, acquérir de l'expérience et des compétences.

- **Le choix d'un climat éducatif familial**

L'internat favorise l'apprentissage du vivre ensemble, le respect de soi et des autres, la solidarité et la convivialité.

- **Pour être acteur de sa formation et de sa vie**

Être responsable de ses choix et les assumer, être accompagné et soutenu, passer un diplôme et s'insérer dans le monde du travail.



## Les établissements et leurs formations

- **MFR de Bonneuil-Matours**

4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>  
BAC PRO CGEA (conduite et gestion de l'entreprise agricole)

- **MFR de Chauvigny**

CAP SAPVER (Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural)  
CAP Métiers de l'Agriculture  
BAC PRO SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)  
BAC PRO TCVA (Technicien Conseil Vente en Alimentation)  
BTS Technico Commercial Produits Alimentaires (en apprentissage)  
Préparation aux concours sanitaires et sociaux  
Certiphyto, maraîchage bio, production et transformation de plantes aromatiques, utilisation de plantes tinctoriales, ADEMA  
VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)

- **MFR de Fonteveille (Châtelleraut)**

4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>  
CAP Palefrenier Soigneur  
BAC PRO CGEH (Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique)  
BPJEPS activités équestres  
Animateur Assistant d'Équitation

- **MFR de Gencay**

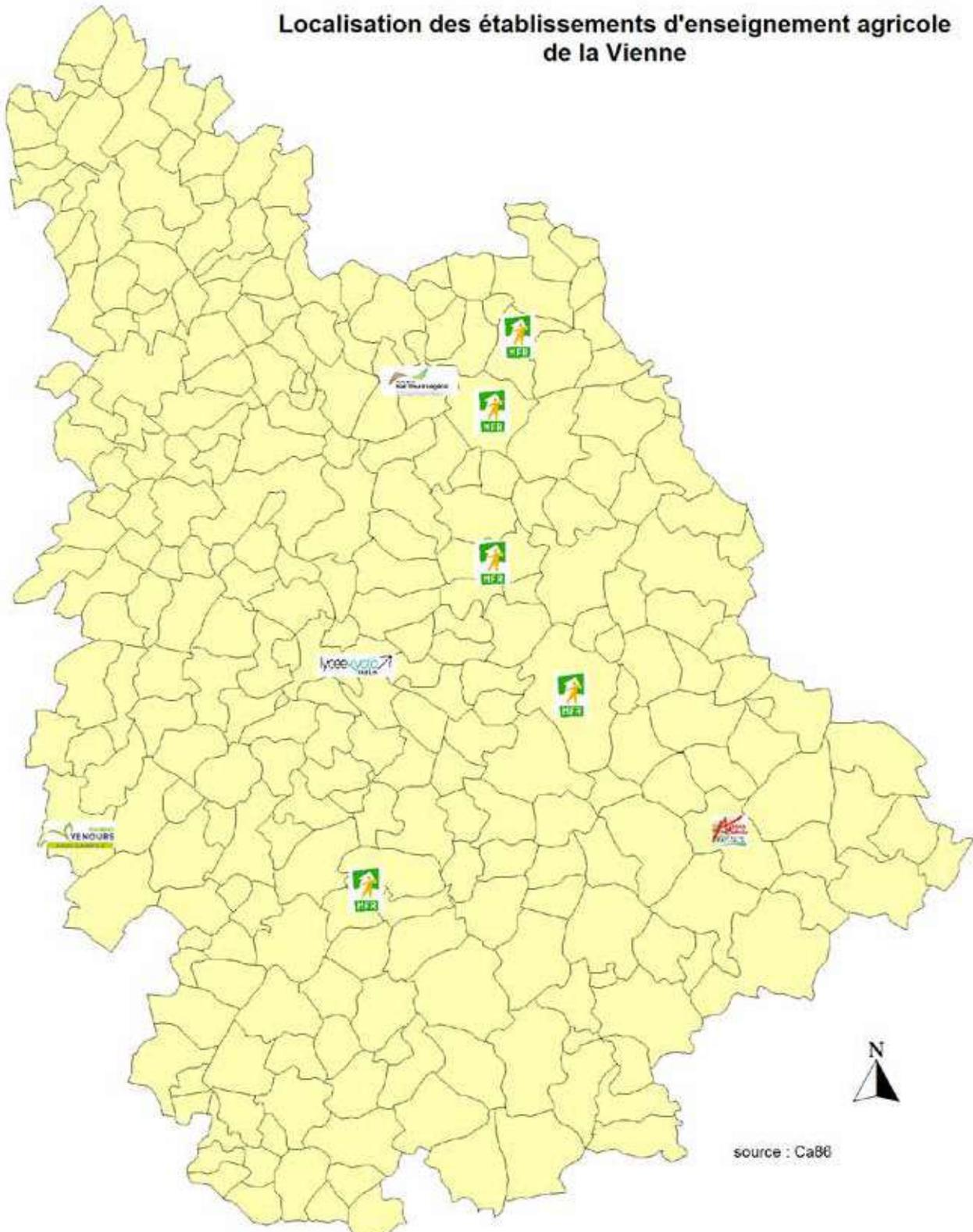
4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>  
CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance) (scolaire et apprentissage)  
BAC PRO SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)  
BAC PRO TCVA (Technicien Conseil Vente en Alimentation)  
Titre Pro Animateur en Gérontologie (apprentissage)  
Titre Pro Assistant(e) Maternel(le) garde d'enfants  
VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)

- **MFR d'Ingrandes**

4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>  
BAC PRO SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)  
DEAES (Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social)  
Titre Pro Assistant de Vie aux Familles  
Modules Pro pour assistantes maternelles et assistants de vie (IPERIA)  
VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)

# Localisation des établissements d'enseignement agricole

Localisation des établissements d'enseignement agricole de la Vienne





**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VIENNE**

**[www.vienne.chambre-agriculture.fr](http://www.vienne.chambre-agriculture.fr)**

**Siège Social**  
Agropole, 2133 Route de Chauvigny  
CS 35001 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR  
Tél. : 05 49 44 74 74  
Email : [accueil@vienne.chambagri.fr](mailto:accueil@vienne.chambagri.fr)

**Agence de VIVONNE**  
13 Rue des Sablons  
86370 VIVONNE  
Tél. : 05 49 36 33 60  
Email : [vivonne@vienne.chambagri.fr](mailto:vivonne@vienne.chambagri.fr)

**Agence de MIREBEAU**  
1 Rue des Cyprès  
86110 MIREBEAU  
Tél. : 05 49 50 44 29  
Email : [mirebeau@vienne.chambagri.fr](mailto:mirebeau@vienne.chambagri.fr)

**Agence de MONTMORILLON**  
Eco Espace, 70 Rue de Concise  
B.P. 70050 - 86501 MONTMORILLON Cedex  
Tél. : 05 49 91 01 15  
Email : [montmorillon@vienne.chambagri.fr](mailto:montmorillon@vienne.chambagri.fr)